DOSSIERS DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Conseil
de la langue
française

L'usage du français au travail

Situation et tendances

Paul BÉLAND

Québec

L'USAGE DU FRANÇAIS AU TRAVAIL

Situation et tendances

Paul Béland

L'USAGE DU FRANÇAIS AU TRAVAIL

Situation et tendances

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE
QUÉBEC, 1991

93-01273/

© 1991 Gouvernement du Québec

Tous droits de traduction et d'adaptation
en totalité ou en partie, réservés pour tous
les pays. Toute reproduction à des fins
commerciales, par procédé mécanique ou
électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite
du gouvernement du Québec.

Dépôt légal – 2e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-551-14527-9

TABLE DES MATIÈRES

Présentation XI

Introduction 1

CHAPITRE 1

L'USAGE DU FRANÇAIS AU TRAVAIL EN 1989 7

TRAVAILLER EN FRANÇAIS, UNE DÉFINITION 7

DEUX GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ : LES SERVICES PUBLICS ET LE SECTEUR PRIVÉ 13

LE SECTEUR PRIVÉ 16

Les facteurs individuels 16

Les activités professionnelles 16

Les relations professionnelles 18

La documentation 22

La documentation et l'usage général du français 26

L'effet conjugué de la documentation et des relations professionnelles 30

Les professions 32

L'âge 34

Les facteurs institutionnels 36

Les secteurs d'activité économique 36

La taille des entreprises 39

Les sièges sociaux : un phénomène à multiples facettes 42

CONCLUSION 46

CHAPITRE 2

L'ÉVOLUTION DE 1979 À 1989 49
UNE VUE D'ENSEMBLE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN 51
LE SECTEUR PRIVÉ 52
L'évolution dans le secteur privé selon les langues maternelles 55
L'évolution chez les francophones du Montréal métropolitain 56
L'évolution chez les anglophones du Montréal métropolitain 61
L'évolution chez les allophones du Montréal métropolitain 64
CONCLUSION 67

CHAPITRE 3

TRAVAILLER DANS LES DEUX LANGUES 69
LES FRANCOPHONES EN SITUATION DE BILINGUISME 69
LES COMMUNICATIONS AU TRAVAIL 70
L'ÉVOLUTION DE 1979 À 1989 75
CONCLUSION 78

CHAPITRE 4

LES OPINIONS 83
LES OPINIONS DES FRANCOPHONES 83
LES OPINIONS DES ANGLOPHONES 92
LES OPINIONS DES ALLOPHONES 98
Les opinions des allophones et l'usage du français au travail 102
L'ÉVOLUTION DES OPINIONS DE 1979 À 1989 106
L'évolution des opinions chez les francophones 106
L'évolution des opinions chez les anglophones 110
L'évolution des opinions chez les allophones 114
CONCLUSION 117

CHAPITRE 5

LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL ET LE QUÉBEC 119
LA SITUATION EN 1989 119
L'ÉVOLUTION DE 1979 À 1989 À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL 124
CONCLUSION 126

Conclusion 127
Annexe A: Tableaux complémentaires 141
Annexe B: Statistiques complémentaires 147
Annexe C: L'échantillon 149
Annexe D: Le questionnaire 159

PRÉSENTATION

Faire du français la langue « normale et habituelle » du travail est l'objectif premier de la politique linguistique québécoise. Dès le début des années 1970, la commission Gendron affirmait qu'une langue ne peut se développer que si elle est utile, indispensable et rentable et demandait qu'on fasse de la langue du travail une priorité absolue. Le législateur concrétise cette demande en adoptant la loi 22 en 1974 et la loi 101 en 1977, et met en place un dispositif administratif dans ce but.

Le Conseil de la langue française – dont la mission est de surveiller la situation du français quant à son statut et à sa qualité, c'est-à-dire d'évaluer la politique linguistique – a décidé, dès sa création, de brosser un portrait de la situation et a effectué une vaste enquête en 1978-1979. Il entendait suivre l'évolution de l'usage du français à partir des investigations de la commission Gendron. À cette fin, il a créé un comité permanent pour étudier cette question, organisé des rencontres et des colloques et réalisé quelques études sectorielles. Le Conseil a également remis un avis au ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française* en 1986 dans lequel il signalait, entre autres choses, la nécessité de réévaluer la situation. Il a donc repris une enquête de même envergure en 1988-1989 dont le présent rapport fait état.

Depuis 20 ans, le Québec a poursuivi son développement économique et son ouverture aux marchés extérieurs ; il s'est tertiarisé et il participe de plus en plus au phénomène de mondialisation de l'information et de l'informatisation. Le marché des langues s'est

considérablement transformé et leur concurrence est plus vive. C'est dans un tout autre cadre que travaillent désormais les agents de francisation.

Le Conseil est heureux de mettre ces résultats à la disposition du public et des principaux intéressés, notamment les membres des directions d'entreprise, des comités de francisation, des syndicats et des organismes de la *Charte de la langue française*. Il les invite à entreprendre, en fonction du nouveau contexte, une réflexion stratégique qui permette d'élargir davantage l'espace d'utilisation du français.

Je tiens à féliciter tout particulièrement les personnes qui ont participé à la réalisation de cette étude : Gilles Pilon et Hélène Duval de Segma-Lavalin qui ont réalisé la collecte de données ainsi que Paul Béland, agent de recherche au Conseil de la langue française, responsable de l'enquête et auteur de l'ouvrage, et Pierre Georgeault, directeur des études et recherches, qui ont su mener cette opération de façon professionnelle et mettre en valeur, dans un rapport riche et dense, les grandes tendances et les nouveaux enjeux de la francisation de la langue du travail au Québec.

Pierre-Étienne LAPORTE
Président

INTRODUCTION

En 1970, quelques années après la tenue de la commission Laurendeau-Dunton, la commission Gendron analysait la situation de la langue française au Québec. Elle reconnaissait alors la langue, véhicule nécessaire aux communications, comme une habileté de travail au même titre que les connaissances théoriques et pratiques propres aux activités de chacun. Toutes deux peuvent faciliter l'exécution de certaines tâches, elles permettent d'accéder à certains emplois et d'en tirer un revenu. D'ailleurs, si la langue n'était pas une dimension essentielle du travail, elle ne constituerait pas un élément aussi important de la législation. Les préoccupations actuelles à l'égard de l'immigration ne font qu'accorder encore plus d'intérêt à la langue du travail, car l'activité économique est une dimension importante de la participation à la vie collective.

Ces rapports montraient également que la langue n'était pas qu'une habileté nécessaire au travail, mais également un facteur de discrimination : l'accès à certains postes était plus limité pour les francophones et, en conséquence, leurs revenus étaient inférieurs. Les lois linguistiques québécoises ont d'ailleurs voulu corriger cette situation et faire du français la « langue normale et habituelle du travail ». Ces lois s'inscrivent dans le courant de la Révolution tranquille et, plus particulièrement, de la réforme du système d'éducation, de la création des cégeps et de l'expansion des universités. Cette réforme a accru le nombre de travailleurs qualifiés, de techniciens, de professionnels et de gestionnaires ; il fallait maintenant favoriser leur accès au marché du travail.

Afin d'obtenir une nouvelle image de la situation et conformément à son mandat d'aviser le Ministre sur le statut du français et d'informer le public, le Conseil de la langue française reprenait en 1979 l'étude sur la langue du travail effectuée en 1971 au moment de la tenue de la commission Gendron. Depuis, la langue du travail est demeurée une priorité pour le Conseil. Plusieurs activités ont été réalisées dans cette perspective : étude sur l'appartenance des entreprises en 1984, sur les décideurs et gestionnaires en 1985, avis sur l'état de la francisation des entreprises en 1986, publication en 1989 d'un ouvrage sur les disparités de statut économique au Québec[1].

En 1988-1989, 11 ans après l'adoption de la Charte de la langue française, le Conseil a repris le sondage de 1979 afin de mettre à jour la description de la situation, d'en observer l'évolution et d'estimer les résultats des efforts consentis pour la francisation du travail. Le sondage veut essentiellement informer sur une question fort importante : le français est-il la langue normale et habituelle du travail au Québec ?

La description de la situation tiendra compte d'un certain nombre de facteurs déjà révélés par diverses études et que le législateur lui-même a reconnus : les sièges sociaux, la taille des entreprises, les secteurs d'activité, les professions... Nous verrons dans quelle mesure ces différents paramètres facilitent l'usage du français au travail ou imposent des limites.

Notre étude est centrée sur la région métropolitaine de Montréal. Celle-ci contient la principale agglomération urbaine du Québec et constitue le centre économique de la province. Ces caractéristiques ont des répercussions importantes sur le contexte de travail. Les anglophones, qui se sont établis principalement à Montréal, y représentaient 17 % de la population en 1986 contre 5 % dans le reste du

---

[1] Voir André Raynauld et François Vaillancourt. *L'appartenance des entreprises. Le cas du Québec en 1978*, Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers », n° 19, 1984, 143 p. Arnaud Sales et Noël Bélanger, *Décideurs et gestionnaires*, Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers », n° 23, 1985, 421 p. *L'état de la francisation des entreprises*, avis à la Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Québec, Conseil de la langue française, 1986, 21 p. ; François Vaillancourt, *Langue et disparités de statut économique au Québec, 1970 et 1980*, Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers », n° 28, 1988, 230 p.

Québec. Les immigrants s'orientent généralement vers les grands centres urbains. Ils constituent donc également une part importante de la population de Montréal : 13 % dans cette région contre 2 % dans le reste du Québec[2]. À titre de métropole, Montréal représente le centre nerveux des échanges économiques internes et internationaux : les sièges sociaux et les grandes institutions financières (compagnies d'assurance, banques, bourse) s'y installent ; le transit international des biens, des services et des personnes se fait par Montréal. De plus, l'industrie de pointe, telle que les secteurs de l'informatique et de l'aérospatiale, où la langue anglaise est particulièrement présente, est fortement concentrée dans la région. « On retrouve 75 % des entreprises du secteur du logiciel dans la grande région de Montréal[3]. » Cette situation fait de Montréal le lieu privilégié des contacts interlinguistiques et impose donc des contraintes particulières à l'usage du français au travail. C'est dire, comme le montrera d'ailleurs le chapitre 5 qui compare la région de Montréal au reste du Québec, qu'un traitement indifférencié de l'ensemble du Québec ne peut décrire adéquatement le statut du français comme langue du travail. Cette description doit mettre en évidence le statut du français dans la métropole, dans un espace économique névralgique.

Une distinction fondamentale sera établie dès le début de l'analyse entre l'administration fédérale, les services publics – incluant essentiellement l'administration provinciale et municipale, les services de santé et d'éducation –, et le secteur privé. Étant donné le contexte législatif et linguistique des deux premiers secteurs, nous ne donnerons pour ceux-ci que les résultats globaux, pour analyser par la suite plus en profondeur le secteur privé dont la situation est plus complexe et diversifiée.

Le premier chapitre définit d'abord un indicateur des comportements linguistiques au travail, « les types linguistiques », qui classe les

---

[2] Michel Paillé, *Nouvelles tendances démolinguistiques dans l'île de Montréal, 1981-1996*, Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 71, 1989, p. 23.

[3] Lucie Marmen, *L'industrie québécoise du logiciel*, Québec, gouvernement du Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, 1988, p. 109.

comportements langagiers en trois catégories : les travailleurs qui utilisent « généralement le français », « surtout le français » ou « surtout l'anglais ». Il décrit ensuite la situation dans la région métropolitaine de Montréal en 1989.

Par cette description, nous tenterons de voir dans quelle mesure le français est la langue du travail de l'ensemble des travailleurs, dans quelle mesure le français sert « naturellement sur le territoire du Québec de moyen de communication entre Québécois de toute langue et de toute origine[4] » et nous essaierons de reconnaître des éléments moteurs, des leviers. Cette analyse met en évidence les situations où les travailleurs utilisent « généralement le français » et ne distingue pas les Québécois selon leur langue maternelle, conformément à notre question principale : le français est-il le moyen de communication entre Québécois de toute langue et de toute origine ?

Les deuxième et troisième chapitres comparent la situation de 1989 à celle de 1979. L'usage des langues est ici ventilé selon la langue maternelle des répondants et selon les trois types linguistiques. Ces distinctions sont essentielles pour comprendre l'évolution observée entre les deux périodes. Nous verrons, en effet, que les efforts de francisation touchent différemment les groupes linguistiques.

Le quatrième chapitre présente les opinions des francophones, des anglophones et des allophones sur un certain nombre de sujets concernant la langue française, de même que leur évolution depuis 1979.

La population à l'étude comprend les résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus qui travaillaient au Québec au moins 15 heures par semaine ou qui ont travaillé au Québec au moins 15 heures par semaine au cours des six mois précédant l'entrevue[5]. Les pourcentages présentés dans les tableaux et dans les graphiques ont été

---

[4] Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, *La situation de la langue française au Québec, la langue de travail*, Québec, gouvernement du Québec, 1972, p. 153.

[5] L' annexe C présente l'échantillon.

calculés après la pondération des données, tandis que les nombres d'observations sont les nombres avant la pondération, de façon à indiquer aux lecteurs les tailles échantillonnales réelles. Finalement, les pourcentages totaux peuvent varier de 100 % étant donné l'arrondissement; celui-ci produit sur les totaux une variation de plus ou moins 1 %.

1

L'usage du français au travail en 1989

L'usage du français au travail est caractérisé par une forte diversité des comportements. La première section de ce chapitre présente un indicateur qui souligne, d'une part, cette diversité et, d'autre part, l'existence de lieux privilégiés sur le marché du travail où le français occupe une place nettement dominante. La deuxième section désigne le secteur public comme un de ces lieux privilégiés et justifie l'importance que notre étude accorde, par la suite, à l'analyse du secteur privé.

TRAVAILLER EN FRANÇAIS, UNE DÉFINITION

Une première question, « Lorsque vous avez à lire, écrire ou parler pour faire votre travail, utilisez-vous à peu près uniquement le français, à peu près uniquement l'anglais ou les deux langues ? », invitait les répondants à se classer parmi ces trois groupes : 53 % des répondants de la région métropolitaine de Montréal affirment utiliser « à peu près uniquement le français », 38 %, « les deux langues » et 9 %, « à peu près uniquement l'anglais » (tableau I.1).

TABLEAU I.1

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LES FORMULES LINGUISTIQUES ET POURCENTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL[a] EN FRANÇAIS SELON LES FORMULES LINGUISTIQUES

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Formule linguistique	Formules linguistiques en %	Temps de travail en français	N
À peu près uniquement le français	53	96	2 264
Les deux langues	38	65	1 671
À peu près uniquement l'anglais	9	16	398
Total	100	77	4 333

a. Comme on le verra, ces derniers pourcentages ne sont pas de bons indicateurs.

Cette question de départ visait essentiellement à déterminer si la personne devait répondre ou non à un ensemble de questions précises sur plusieurs types de communications écrites ou verbales. Elle est volontairement vague, car elle vise une lecture rapide du contexte de travail et elle laisse place à l'interprétation personnelle : certaines personnes peuvent juger qu'elles travaillent uniquement en français parce qu'elles utilisent cette langue durant 85 % de leur temps de travail alors que, pour d'autres, ce même pourcentage représente une situation de bilinguisme. Une question complémentaire, « Au total, dans quel pourcentage du temps utilisez-vous le français pour votre travail ? », donne une image plus précise, puisqu'elle permet aux répondants de se situer sur un continuum ; la première question proposait le choix entre trois réponses, alors que celle-ci s'exprime en pourcentage. Cette question précise le sens attribué aux trois formules linguistiques par les travailleurs : en moyenne, utiliser pour son travail « à peu près uniquement le français » signifie utiliser le français durant 96 % du temps de travail, utiliser « les deux langues » correspond à 65 % et « à peu près uniquement l'anglais », à 16 %. Pour l'ensemble des travailleurs de la région de Montréal, 77 % du temps de travail se passe en français (tableau I.1).

Cependant, ce pourcentage d'ensemble ne peut décrire convenablement le statut du français dans les milieux de travail. Le

graphique I.1, qui présente la distribution des répondants selon le pourcentage du temps de travail en français par tranche de 10 points, démontre que le pourcentage moyen du temps de travail en français (77 %) représente la réalité de façon tout à fait inexacte[1]. Ce pourcentage moyen laisse croire que la majorité des travailleurs montréalais utilisent environ 77 % de français. Le graphique montre bien qu'il n'en est rien et que la situation est tout autre : il y a plutôt une concentration de 56 % des répondants – à la droite du graphique – qui utilisent 90 % ou plus de français. Les autres répondants se dispersent dans une multitude de comportements langagiers où l'usage du français varie de 0 % à 89 %. Ce graphique nous livre donc une information importante : l'usage du français au travail varie considérablement et il est impossible de décrire correctement la situation en faisant comme si l'image d'un travailleur moyen constituait un bon indicateur. L'utilisation de cette image fournirait une description aberrante où le travailleur moyen ne correspondrait pas au travailleur type de la région métropolitaine de Montréal[2]. En fait, ce travailleur type, qui représente 56 % de la main-d'œuvre, utilise 90 % ou plus de français.

---

[1] La distribution forme une courbe en J (en traçant une ligne qui joint le sommet des barres) plutôt qu'une courbe normale. L'écart type de cette distribution est de 30, ce qui confirme l'incapacité de cette mesure de refléter un comportement moyen signifiant.

[2] L'effet de l'usage d'une moyenne lorsqu'elle n'est pas appropriée peut être illustré par l'exemple suivant qui est un cas extrême, mais qui montre bien que cet effet est pernicieux : supposons un premier groupe où tous les membres utilisent 50 % de français au travail et un deuxième groupe où la moitié utilise 0 % de français et l'autre moitié 100 % de français. Le pourcentage moyen d'usage du français est le même pour les deux groupes, soit 50 %, mais tous conviendront que la situation de ces travailleurs est fort différente : dans le premier groupe, tous les travailleurs sont en situation de bilinguisme alors que dans le second, la moitié sont en situation d'unilinguisme anglais et l'autre moitié d'unilinguisme français. On constate que, dans le second cas, la moyenne ne correspond pas à la situation des travailleurs.

GRAPHIQUE I.1

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE POURCENTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

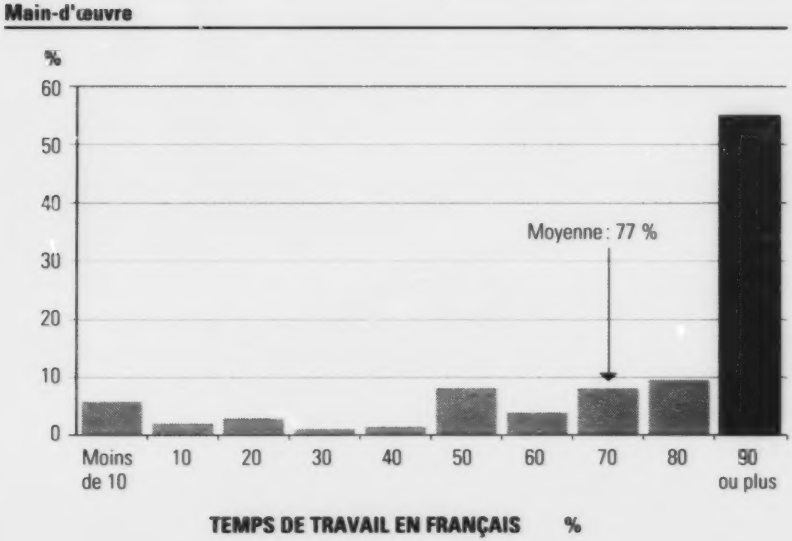

Un indicateur des comportements langagiers qui correspondrait davantage à la distribution observée qu'un pourcentage moyen, qui exprimerait mieux la diversité des situations de travail, est donc nécessaire. Les formules linguistiques offrent sous cet angle un avantage certain. Elles représentent trois travailleurs types : celui qui utilise « à peu près uniquement le français », celui qui travaille « dans les deux langues » et celui qui utilise « à peu près uniquement l'anglais ». Ces formules sont d'ailleurs fortement liées au temps de travail en français comme le montre le tableau I.2.

TABLEAU I.2

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE POURCENTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR LES FORMULES LINGUISTIQUES

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Formule linguistique	Pourcentage du temps de travail en français			N
	Moins de 50 %	50 %-89 %	90 % et plus	
À peu près uniquement le français	–	10	**90**	2 264
Les deux langues	20	**58**	22	1 671
À peu près uniquement l'anglais	**89**	11	–	398
Total	15	28	56	4 333

Ce tableau révèle en outre un fort consensus au sein de la population en emploi : travailler « à peu près uniquement en français » signifie pour la très grande majorité utiliser 90 % ou plus de français, l'expression « à peu près uniquement en anglais » indique un pourcentage de 49 % ou moins, tandis que l'expression « dans les deux langues », bien que plus ambiguë, représente une situation où le français est utilisé entre 50 % et 89 % du temps de travail.

Ce consensus est fort important. En effet, si le préambule de la *Charte de la langue française* exprime clairement une volonté – « L'Assemblée nationale [...] est donc résolue à faire du français [...] la langue normale et habituelle du travail » –, l'objectif opérationnel n'est pas précisé, et pour cause. Les exigences des divers secteurs économiques, la composition linguistique de leur personnel qui influence la connaissance du français, l'ampleur de leurs échanges internationaux déterminent la possibilité des entreprises de fonctionner en français. Cette imprécision inévitable de la législation pose un problème considérable de mesure et d'évaluation. En effet, comment savoir si une norme est atteinte quand elle n'est pas formulée en termes mesurables ?

Dans ces circonstances, nous avons opté pour un regroupement, qui n'a pas en lui-même de valeur normative. (Nous reviendrons sur ce point dans la conclusion.) D'une part, il représente des situations typiques qui correspondent à des contextes de travail définis de façon

passablement homogène par la population ; d'autre part, comme on le verra, il s'avère pertinent d'un point de vue analytique, c'est-à-dire qu'il permet de cerner certains déterminants de l'usage des langues. D'ailleurs, ces deux caractéristiques sont liées : s'il n'y avait pas d'homogénéité, il n'y aurait pas de capacité explicative.

Nous avons construit une typologie simple et univoque nommée « types linguistiques ». La main-d'œuvre y est répartie en trois catégories selon le pourcentage du temps de travail en français. Le premier type, qui emploie « généralement le français », regroupe les travailleurs qui ont déclaré utiliser le français au cours de 90 % ou plus de leur temps de travail ; le deuxième type rassemble ceux qui utilisent « surtout le français », parlant cette langue entre 50 % et 89 % du temps ; finalement, le troisième représente ceux qui utilisent « surtout l'anglais » (travaillant 49 % ou moins du temps en français). Cette classification semble un indicateur plus univoque que les formules linguistiques : chacun des types correspond à une tranche bien délimitée de pourcentages identiques pour tous les répondants et il respecte mieux la diversité des comportements qu'un pourcentage moyen incompatible avec les observations. Désormais, nous utiliserons donc cette classification.

Le graphique I.2 présente la distribution de ces trois types : 56 % travaillent généralement en français, 28 % utilisent surtout le français et 15 %, surtout l'anglais. On aura sans doute remarqué que la catégorie « surtout le français » inclut les personnes, soit 8 % de l'ensemble des répondants, qui ont déclaré travailler en français à 50 % du temps. Ainsi, le pourcentage de 28 % pour cette catégorie est un maximum et tend à produire une image plus francisée du marché du travail[3].

[3] Ce regroupement repose sur deux arguments. Premièrement, la situation des personnes qui ont déclaré travailler en français à 50 % du temps est plus proche du type « surtout en français » dont le pourcentage médian du temps de travail en français serait de 75 % si les réponses de 50 % étaient exclues que du type « surtout en anglais » dont le pourcentage médian est de 15 %. Deuxièmement, la statistique est une science prudente, ce qui amène ici le raisonnement suivant : étant donné que l'objectif de la loi est de faire du français la langue du travail, la conclusion la plus désavantageuse serait que l'anglais soit la langue du travail. Les décisions concernant les cas ambigus ne doivent donc pas favoriser cette conclusion de telle sorte que, si elle s'avérait exacte, elle serait d'autant mieux fondée.

GRAPHIQUE I.2

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LES TYPES LINGUISTIQUES

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

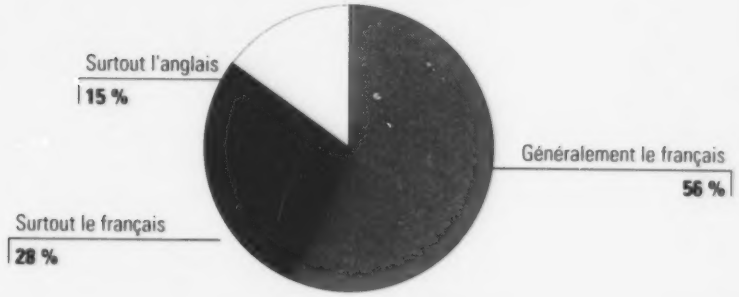

Le graphique I.2 présente un portrait global de la région métropolitaine de Montréal. Nous décrirons ce grand ensemble et chercherons à cerner les facteurs qui favorisent ou limitent l'usage général du français au travail.

Soulignons, finalement, que le fait de choisir l'analyse axée sur les personnes qui travaillent généralement en français plutôt que l'analyse de celles qui nous ont dit travailler « à peu près uniquement en français » modifie peu le pourcentage de la main-d'œuvre qui utilise le plus le français au travail : 56 % utilisent « généralement le français » et 53 % disent travailler « à peu près uniquement en français[4] ». L'avantage de notre classification est de constituer des groupes plus homogènes et d'accroître ainsi la compréhension des facteurs, des mécanismes qui favorisent ou limitent l'usage du français.

DEUX GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ : LES SERVICES PUBLICS ET LE SECTEUR PRIVÉ

Une première distinction selon l'axe habituel – secteur privé, secteur public provincial et administration fédérale – s'impose d'elle-même puisque l'usage du français varie considérablement selon ces

[4] Comparaison du tableau I.1 et du graphique I.2 .

grands secteurs d'activité. Cette classification n'est pas sans ambiguïté, comme le notent Sales et Bélanger dans leur étude sur les décideurs et les gestionnaires[5], puisque l'État agit par voie législative et normative ou encore par la propriété de certaines entreprises. Elle demeure cependant essentielle, comme nos données le montreront. L'administration fédérale constitue un secteur particulier, puisque les lois québécoises en matière de langue ne s'y appliquent pas. Au contraire, l'administration provinciale et les services parapublics sont expressément visés par les chapitres IV et V de la Charte de la langue française. Les travailleurs de ces organismes forment le grand secteur que nous avons nommé les services publics[6]. De plus, les contraintes économiques et organisationnelles des administrations gouvernementales et des entreprises privées ne sont pas du même ordre et certains facteurs n'ont véritablement de sens que pour ces dernières, telles la présence d'un siège social et la taille de l'entreprise.

Le graphique I.3 montre l'importance de cette distinction. Si l'administration fédérale se comporte sensiblement comme le secteur privé[7] – respectivement 59 % et 51 % des travailleurs utilisent généralement le français –, les services publics se démarquent nettement, car 73 % des employés y travaillent généralement en français.

---

[5] Arnaud Sales et Noël Bélanger, *Décideurs et gestionnaires*, Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers », n° 23, 1985, 421 p.

[6] Ces services publics comprennent les gouvernements provincial et municipaux, les services de santé, l'éducation et les diverses associations (groupe 98 de la *Classification type des industries du Québec*: organisations religieuses, associations commerciales, professionnelles...). L'administration fédérale comprend l'armée et les organismes internationaux.

[7] L'administration fédérale n'inclut que les employés qui résident et travaillent au Québec. La comparaison du secteur privé et de l'administration fédérale produit un chi carré de 2,8 non significatif à un seuil de 0,05.

GRAPHIQUE I.3

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON LES GRANDS SECTEURS

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

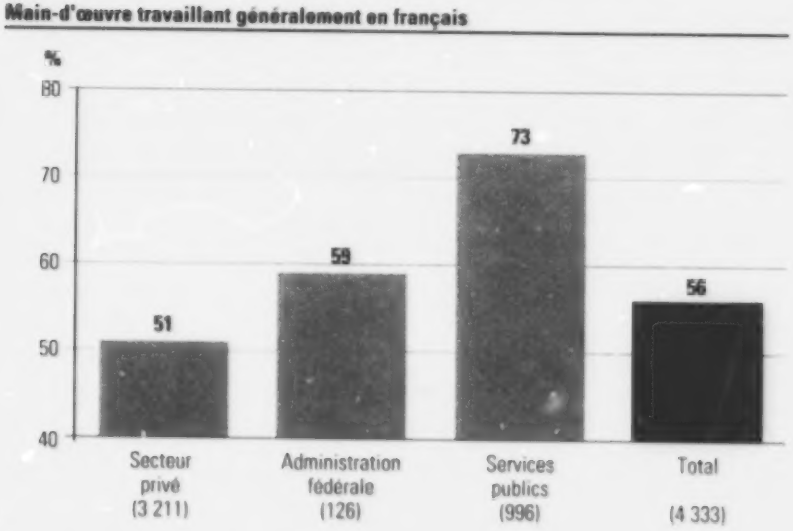

Nous poursuivrons notre analyse uniquement pour le secteur privé. L'administration fédérale est représentée par un nombre trop faible de répondants (126) pour permettre des analyses plus poussées et les services publics représentent de toute évidence un milieu privilégié où l'usage du français est régi par un ensemble de normes formelles et informelles qui en font un milieu relativement homogène. D'ailleurs, dès 1982, 59 % des organismes de l'Administration possédaient un certificat de francisation de l'Office de la langue française et 54 % l'avaient obtenu sans programme de francisation[8]. Le secteur privé est plus diversifié et constitue l'enjeu majeur de la francisation et de la situation socio-économique des francophones, des anglophones et

[8] Office de la langue française, *Rapport d'activité 1981-1982*, Québec, gouvernement du Québec, 1983. Dans ce rapport, l'Administration comprend les ministères, les organismes gouvernementaux, les organismes municipaux, les organismes scolaires, les services de santé et les services sociaux, ce qui est semblable à nos « services publics ».

des allophones. L'interprétation courante de l'histoire récente du Québec fait voir qu'au cours des années soixante et soixante-dix, les francophones se sont fortement intégrés à l'appareil d'État, alors qu'au cours des années soixante-dix et quatre-vingt ils ont pris une place plus importante dans le secteur privé.

LE SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé est un univers très diversifié, influencé notamment par la nature des biens et des services produits, par la présence d'une multitude de centres de décision, par les sièges sociaux et par la taille des entreprises. Avant d'aborder ces facteurs institutionnels, nous analyserons les facteurs individuels liés aux activités de travail de chacun.

Les facteurs individuels

Il va de soi que les entreprises engagent du personnel qui convient à leur activité économique : davantage d'ouvriers dans la construction, d'employés dans les services personnels et de techniciens dans les industries de pointe. À ces professions est liée l'exécution de tâches différentes : les administrateurs consacrent plus de temps à communiquer avec des personnes et à consulter des documents, les ouvriers à faire un travail manuel, et ces activités ont des exigences linguistiques propres. Nous présentons d'abord l'effet de ces activités puisque, comme nous le verrons, elles expliquent une partie importante des différences observées entre les professions et les secteurs d'activité.

Les activités professionnelles

Trois questions avaient pour but de préciser ces activités professionnelles. En premier lieu, une question d'ordre général demandait aux répondants de décrire globalement leur travail : « Pourriez-vous me dire laquelle de ces trois activités occupe la plus grande partie de votre travail : lire et écrire, faire du travail manuel, traiter avec les gens ? » Dans un deuxième temps, les répondants devaient donner plus de détails

sur deux activités de travail, les contacts avec les gens et la documentation utilisée : « Ces deux activités particulières se déroulent-elles en français et sont-elles liées à l'usage général du français ? »

La description de l'activité principale confirme les perceptions habituelles et met en évidence le contraste entre, d'une part, le travail manuel et, d'autre part, le travail intellectuel et relationnel. Parmi les personnes dont le travail consiste surtout à traiter avec des gens, des collègues, des clients ou des fournisseurs, ou à « lire et écrire », respectivement 42 % et 46 % déclarent travailler généralement en français, alors que ce pourcentage est de 66 % parmi les travailleurs manuels, soit un écart d'au moins 20 points (tableau I.3). Ces données laissent à penser que le français est plus courant parmi les emplois des échelons inférieurs de la hiérarchie professionnelle, ce que nous verrons plus loin, mais elles mettent en évidence un autre phénomène qui influence l'interprétation à donner au pourcentage d'usage général du français. Comparativement au volume des communications réalisées par un travailleur relationnel et par un travailleur intellectuel, celui d'un travailleur manuel est moins important. Il est donc plus facile de travailler généralement en français si les communications écrites ou verbales ne constituent pas l'activité principale de travail. En conséquence, si notre sondage permettait de tenir compte du volume des communications, ce pourcentage serait plus faible.

TABLEAU I.3

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Activité principale	%	N
Relationnelle	42	1 415
Intellectuelle	46	691
Manuelle	66	1 098
Total	51	3 204

Ces grandes catégories d'activité laissent une certaine place à l'interprétation personnelle. Des personnes qui exécutent les mêmes tâches ont pu se classer différemment selon l'importance qu'elles accordent à l'une ou l'autre de ces dimensions de leur travail, l'évaluation du temps consacré à une activité n'étant jamais tout à fait indépendante de la valeur et de l'intérêt accordés à l'activité. Les questions plus particulières sur les relations professionnelles et la documentation consultée nous donnent des renseignements plus précis sur les tâches effectuées et sur leurs répercussions quant à l'usage du français.

Les relations professionnelles

Les relations professionnelles sont décrites par deux éléments : le nombre de personnes rencontrées et le pourcentage de francophones parmi ces personnes[9]. La composition sociolinguistique a un effet considérable sur l'usage du français au travail comme le montre le graphique I.4. Lorsque 90 % ou plus des personnes contactées sont francophones, l'usage général du français au travail atteint 90 %. Par contre, il y a une chute draconienne lorsque les francophones représentent 80 % des contacts : l'usage général du français baisse à 62 %. Le graphique I.4 montre bien que la langue des personnes contactées a un effet important sur le contexte de travail : plus l'environnement est francophone, plus l'usage général du français est fréquent.

[9] « Dans une semaine de travail normale, avec combien de personnes environ devez-vous entrer en contact ? » « Si vous pensez à toutes ces personnes, pouvez-vous les répartir selon qu'elles sont de langue maternelle française, anglaise ou autre ? » « D'abord, quel pourcentage de ces personnes sont d'une autre langue maternelle que le français et l'anglais ? » « Quel pourcentage de ces personnes sont de langue maternelle française ? » « Quel pourcentage de ces personnes sont de langue maternelle anglaise ? »

GRAPHIQUE I.4

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON LA PROPORTION DE FRANCOPHONES PARMI LES CONTACTS

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989[a]

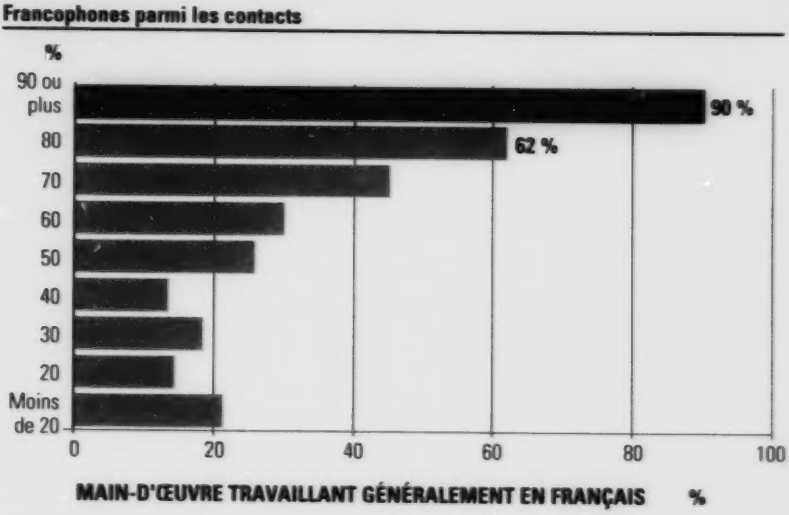

a. Les nombres sont pour la catégorie de moins de 20 : 200 ; de 20 : 180 ; de 30 : 167 ; de 40 : 204 ; de 50 : 322 ; de 60 : 229 ; de 70 : 335 ; de 80 : 359 ; de 90 ou plus : 923 ; total : 2 919.

En revanche, le nombre de personnes rencontrées a peu d'effet direct sur l'usage du français. Ce dernier facteur est en majeure partie un reflet de la langue maternelle des personnes avec lesquelles les répondants entrent en rapport[10] : comme l'environnement sociolinguistique des travailleurs qui ont peu de contacts est surtout francophone, ceux-ci utilisent davantage le français. Le tableau A.1 en annexe illustre cette relation et montre que le pourcentage de francophones rencontrés est plus élevé lorsqu'il y a peu de contacts. Le tableau I.4 présente l'usage général du français en pourcentage selon le nombre de personnes rencontrées, tel qu'il a été observé d'une part

[10] Voir l'annexe B, point B.1.

et ajusté en fonction de la proportion de francophones d'autre part[11]. On constate que l'écart de 19 points observé entre les extrêmes (moins de 20 et 50 ou plus) est réduit à 6 points dans les pourcentages ajustés, c'est-à-dire que le nombre de personnes rencontrées explique au plus une différence de 6 points.

TABLEAU I.4

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON LE NOMBRE DE PERSONNES CONTACTÉES

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Pourcentages		
Nombre de personnes	**observés**	**ajustés**	**N**
Moins de 20	9	58	684
20-49	52	52	721
50 ou plus	45	52	1 514
Total	51	51	2 919

Parce que les techniques d'ajustement sont malheureusement peu fréquentes en sciences sociales – il s'agit de la seule façon de présenter sous la forme de simples pourcentages des mesures statistiques relativement hermétiques –, il semble approprié de s'y attarder. Ces techniques tiennent compte, en quelque sorte, du fameux « toutes choses étant égales par ailleurs » qu'il est possible d'appliquer directement à l'occasion de tests en laboratoire, mais qui est pratiquement inutilisable en recherche sociale. Cet ajustement est nécessaire lorsque plusieurs éléments contribuent à produire un résultat puisque, dans ces circonstances, une observation simple ne permet pas de déterminer la responsabilité de chaque facteur. Les pourcentages observés présentent les phénomènes à l'état brut, tandis que

[11] Clifford C. Clogg et James W. Shokey, « The Effect of Changing Demographic Composition on Recent Trends in Underemployment », *Demography*, vol. 22, n° 3, 1985, p. 395-414; Clifford C. Clogg et Scott R. Eliason, « Adjusting Rates and Proportions », *American Sociological Review*, vol. 53, n° 2, avril 1988, p. 267-283. Les pourcentages ajustés ont été obtenus par le programme PURGE de Clifford C. Clogg du progiciel Categorical Data Analysis System, version 3.00A de Scott R. Eliason, Département de sociologie, Université de l'Iowa.

les pourcentages ajustés affinent la perception des choses et mettent en valeur l'effet net; ils permettent d'évaluer la part que l'on peut *réellement attribuer* au facteur qui nous intéresse.

L'utilisation des techniques d'ajustement est plus fréquente en économie. François Vaillancourt, dans une étude antérieure[12], en présente une application intéressante. Il montre que le revenu de travail d'un francophone bilingue de sexe masculin est de 36 % supérieur à celui d'un francophone unilingue. Par contre, les personnes plus scolarisées ont en général des emplois plus rémunérateurs et elles sont plus fréquemment bilingues. On peut alors se demander si les francophones bilingues ont un meilleur revenu parce qu'ils sont bilingues ou parce qu'ils sont plus scolarisés. L'ajustement présenté par Vaillancourt montre que le bilinguisme explique un écart de 5 % et non de 36 %. Il est exact de dire que les *francophones bilingues* gagnent 36 % de plus et il est également exact de dire que l'*effet du bilinguisme* est de 5 %. La première affirmation relève d'une observation brute qui s'applique aux *personnes bilingues* qui sont également des personnes plus scolarisées. Par conséquent, l'effet du bilinguisme et celui de la scolarité ne sont pas distingués. La deuxième affirmation porte sur l'*effet net du bilinguisme*, en éliminant l'effet de la scolarité par le truchement d'une technique d'ajustement[13].

Le même raisonnement convient aux relations professionnelles. Les personnes qui ont un grand nombre de contacts, de même que celles qui rencontrent proportionnellement moins de francophones, utilisent moins le français. Étant donné qu'il s'agit en bonne partie des mêmes personnes, on ne sait plus si l'usage moins fréquent du français est lié au nombre de contacts ou à leur composition sociolinguistique. Les pourcentages ajustés nous apprennent que l'effet réel du nombre de contacts (écart de 6 points entre les catégories

[12] François Vaillancourt, *Langue et disparités de statut économique au Québec, 1970 et 1980*, Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers », n° 28, 1988, 230 p.

[13] L'ajustement réalisé par François Vaillancourt est présenté par André Raynauld, « L'avancement du français au Canada », dans *Tendances démolinguistiques et évolution des institutions canadiennes*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 1990, p. 97.

« moins de 20 » et « 50 ou plus ») est plus faible que l'effet apparent (écart de 19 points).

Les relations professionnelles ont donc un effet considérable sur l'usage du français si l'on tient compte de leur composition sociolinguistique. Plus la proportion de francophones est élevée, plus le français est la langue des communications, mais le rapport est inégal lorsqu'il y a moins de 90 % de francophones, car l'usage général du français passe alors de 90 % à 62 %. Le nombre de personnes rencontrées a un effet beaucoup plus réduit et il est dû en bonne partie au fait que ceux qui ont des relations avec peu de personnes rencontrent proportionnellement plus de francophones.

L'identification de l'effet de la composition sociolinguistique sur l'usage général du français est importante puisqu'il s'agit, d'une part, d'une limite au processus de francisation et, d'autre part, d'une dimension du contexte de travail sur laquelle les lois n'ont pas de prise directe, si ce n'est, pour les contacts entre Québécois, par l'intermédiaire de programmes d'apprentissage du français.

La documentation

Les répondants devaient indiquer s'ils utilisaient pour leur travail quatre genres de documents : des catalogues ou listes de matériel, des modes d'emploi, des recueils administratifs et des livres ou revues de référence. L'usager de ces documents indiquait par la suite quel pourcentage était employé en français, et ce, pour chacun des genres[14].

La documentation administrative se démarque nettement (tableau I.5) : elle est utilisée en français à 70 % alors que les autres genres de documents le sont à environ 55 %[15]. Il y a donc une diffé-

[14] Pour chaque type de document la question était la suivante : « Dites-moi si vous utilisez les documents suivants...(oui, non) ? Parmi ceux que vous utilisez, quel pourcentage utilisez-vous en français ? »

[15] Les nombres de répondants sont inférieurs à ceux des tableaux précédents, puisque pour chaque type de document le pourcentage de français est établi en fonction du nombre d'utilisateurs.

rence marquée entre la documentation administrative et l'ensemble des autres documents.

TABLEAU I.5

POURCENTAGE DE DOCUMENTS UTILISÉS EN FRANÇAIS SELON LE GENRE DE DOCUMENT

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN 1989

Genre de document	%	N
Liste de matériel	57	1 621
Mode d'emploi	53	1 463
Livre, revue	53	1 649
Recueil administratif	70	1 065

Cependant, ce pourcentage moyen masque une réalité beaucoup plus diversifiée qui peut être mieux décrite par une classification. En fait, le graphique I.5, qui porte sur les listes de matériel, met en évidence trois situations typiques[16]: les documents consultés sont presque entièrement en français pour un certain nombre de travailleurs, pour d'autres, environ la moitié est en français et, pour un troisième groupe, les documents sont presque entièrement en anglais. Les distributions relatives aux autres documents révèlent un phénomène semblable.

[16] Le pourcentage moyen donne une bonne description lorsqu'il n'y a qu'une seule tendance centrale, ce qui, de toute évidence, n'est pas le cas ici (graphique I.5).

GRAPHIQUE I.5

POURCENTAGE D'USAGERS SELON LA PROPORTION DE LISTES DE MATÉRIEL UTILISÉES EN FRANÇAIS

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

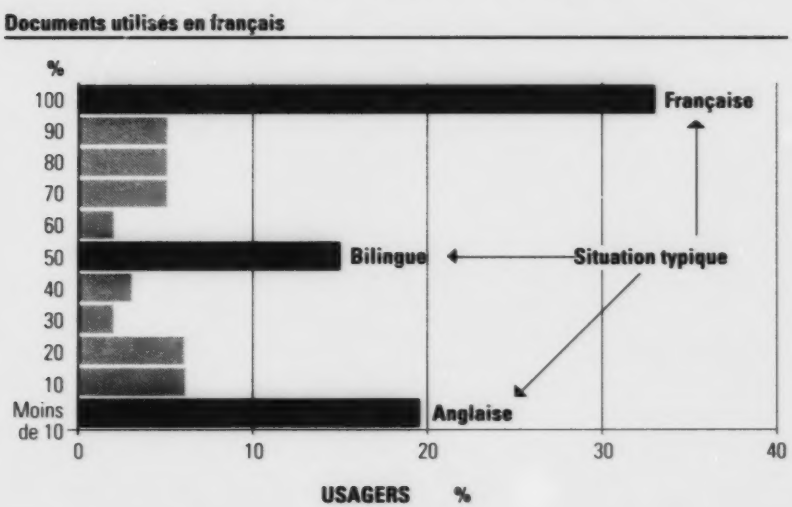

Nous examinerons maintenant les pourcentages de répondants selon la langue de consultation des documents, en nous inspirant d'un regroupement suggéré par le graphique I.5. On constate au graphique I.6 que les documents administratifs se distinguent: 62 % des travailleurs s'en servent en français (75 % ou plus en français), 17 %, dans les deux langues (de 74 % à 25 % en français) et 21 %, surtout en anglais (24 % ou moins en français). Quant aux autres documents, environ 43 % sont consultés en français, 24 %, dans les deux langues et 34 %, en anglais.

GRAPHIQUE I.6

LANGUE D'UTILISATION DES DOCUMENTS SELON LE GENRE

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989[a]

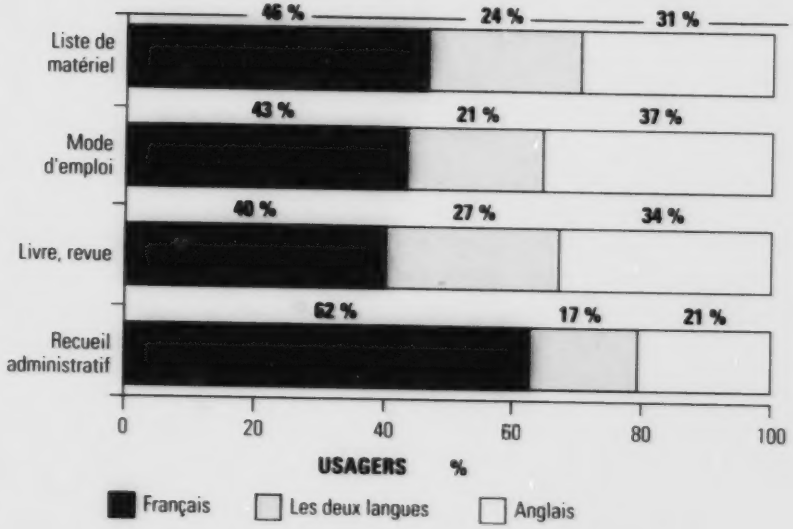

a. Les nombres sont ceux du tableau I.5.

Cette analyse de la documentation a montré deux aspects fort importants : premièrement, la langue d'usage des listes de matériel, des modes d'emploi et des livres ou revues de référence varie peu, et ces documents se démarquent des recueils administratifs qui sont plus souvent consultés en français ; deuxièmement, nous avons constaté que les pourcentages moyens représentent fort mal une réalité diversifiée. La situation des travailleurs en ce qui a trait à la documentation n'est pas uniforme et les situations extrêmes sont les plus fréquentes, soit l'utilisation de documents presque exclusivement en français ou, au contraire, presque exclusivement en anglais. Cet élément confirme une observation précédente concernant l'usage général du français, à savoir que les milieux de travail sont très diversifiés.

La documentation et l'usage général du français

L'usage du français au moment de la consultation de documents ne peut être considéré isolément puisqu'il est intimement lié à l'usage du français dans l'ensemble des activités de travail. Pour illustrer cette relation, nous présenterons dans un premier temps la répartition des répondants selon la langue d'usage de l'ensemble des quatre genres de documents. Il s'agit en somme d'un indice synthétique concernant tous les documents. Dans un deuxième temps, un graphique illustrera la relation entre la consultation et l'usage général du français.

Le tableau I.6 présente cet indice: 22 % des répondants ne consultent aucun document, 28 % utilisent au moins un des quatre genres, et la consultation se fait en français dans une proportion de 75 % ou plus et, finalement, pour 50 % des travailleurs la consultation d'au moins un des genres de documents se fait à moins de 75 % en français.

TABLEAU I.6

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON L'USAGE DES QUATRE GENRES DE DOCUMENTS

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN 1989

Usage de document		**%**
Aucun document		22
Tous les genres à 75 % ou plus en français		28
Certains genres à moins de 75 % en français		**50**
Total	%	100
	N	3 144

Le graphique I.7 présente la même distribution, mais en excluant les répondants qui n'utilisent pas de documentation. On constate que, pour 36 % d'entre eux, tous les genres de documents sont consultés en français dans une proportion de 75 % ou plus, alors que 66 % travaillent avec une documentation qui contient une certaine part d'anglais.

GRAPHIQUE I.7

POURCENTAGE D'USAGERS SELON LA LANGUE DE CONSULTATION DES QUATRE GENRES DE DOCUMENTS

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

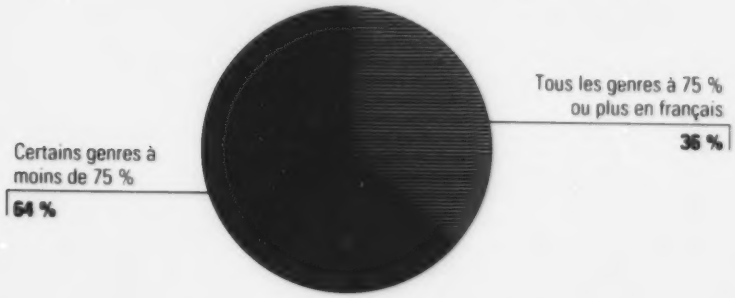

Le graphique I.8 illustre la relation entre la langue de consultation des documents et l'usage du français dans l'ensemble des activités de travail. Il montre bien que l'usage de la documentation et surtout la langue d'utilisation des documents sont intimement liés à l'usage général du français : alors que 56 % des non-usagers travaillent généralement en français, ce pourcentage est de 74 % lorsque la documentation est utilisée en français. Enfin, ceux qui consultent des documents partiellement en anglais se distinguent nettement : 36 % travaillent généralement en français. On aura sans doute remarqué que le pourcentage le plus élevé d'usage général du français se trouve parmi ceux qui consultent des documents à plus de 75 % en français plutôt que parmi ceux qui n'utilisent aucun document. Cette observation laisse croire que la documentation française a un effet d'entraînement sur le contexte général de travail ou, tout au moins, qu'elle constitue un indice sérieux de l'environnement linguistique.

GRAPHIQUE I.8

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON L'USAGE DES QUATRE GENRES DE DOCUMENTS

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

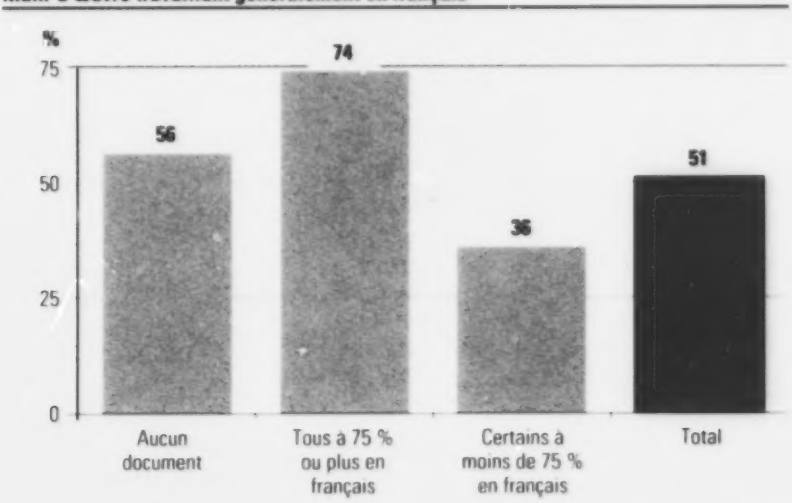

Étant donné les écarts importants entre les usagers de documents qui contiennent moins de 75 % de français et les autres travailleurs, il est judicieux de poursuivre l'analyse en définissant davantage les usagers. Les répondants ont été classés en quatre types : les usagers de documents administratifs bilingues ou en anglais, les usagers de documents généraux (livres ou revues de référence) bilingues ou en anglais, les usagers de documents techniques (listes de matériel ou modes d'emploi) bilingues ou en anglais et finalement les non-usagers. Cette classification est construite en fonction d'un usage dans les deux langues ou en anglais. En conséquence, un non-usager peut consulter des documents, mais ceux-ci seront en français dans une proportion de 75 % ou plus. Ces types sont inclusifs, ce qui signifie que les personnes d'un type peuvent ou non utiliser la documentation propre aux types suivants. Ainsi, l'usager administratif peut

consulter ou ne pas consulter la documentation générale ou technique et l'usager général consultera ou ne consultera pas de documents techniques. Cette classification étant statistiquement suffisante pour expliquer la relation entre la consultation de documents dans les deux langues ou en anglais et l'usage général du français[17], elle indique, relativement à l'usage général des langues, que les documents administratifs sont dominants, suivis de la littérature générale et finalement des modes d'emploi et des listes de matériel.

Le graphique I.9 montre une relation importante et croissante : le pourcentage d'usage général du français est de 16 % parmi ceux qui utilisent au moins de la documentation administrative dans les deux langues ou en anglais, de 38 % parmi ceux qui utilisent des livres et revues de référence (avec ou sans documents techniques), de 50 % parmi ceux qui ne consultent que de la documentation technique et, enfin, de 66 % lorsque aucun document n'est consulté dans les deux langues ou en anglais. C'est dire que la documentation est un facteur intimement lié au contexte linguistique, à l'usage général du français au travail : il existe un écart de 50 points entre les usagers administratifs et les non-usagers.

Un rapprochement entre le graphique I.9 et le graphique I.6 amène une constatation complémentaire : les recueils administratifs sont plus souvent consultés en français (62 %) que les autres documents (44 %). Cependant, ceux qui ne les consultent pas en français ont une probabilité nettement plus faible de travailler généralement en français, puisque le pourcentage d'usage général du français est de 16 % parmi les usagers administratifs et de 38 % parmi les usagers généraux.

---

[17] Cette typologie reproduit bien la variation de l'usage général du français engendrée par l'ensemble des quatre types de documents, comme le montre l'annexe B, point B.2.

GRAPHIQUE I.9

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON LE TYPE D'USAGER BILINGUE OU ANGLAIS DE DOCUMENTS

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989[a]

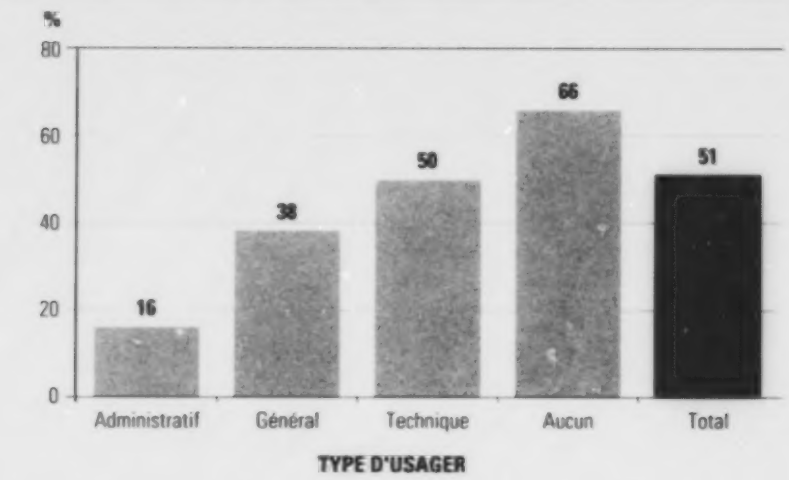

a. Les nombres sont : administratif : 412 ; général : 695 ; technique : 478 ; aucun : 1 559 ; total : 3 144.

L'effet conjugué de la documentation et des relations professionnelles

La langue de la documentation et les relations professionnelles ont, comme nous l'avons vu, des répercussions importantes sur l'usage général du français. L'effet conjugué de ces deux dimensions est encore plus marqué comme le montre le tableau I.7 : lorsque les travailleurs consultent les documents dans les deux langues ou en anglais et que, de plus, ils entrent en contact avec proportionnellement peu de francophones, le pourcentage d'usage général du français ne dépasse pas 5 % ; à l'opposé, lorsqu'ils ne consultent pas de documents dans les deux langues ou en anglais et qu'ils rencontrent surtout des francophones, le pourcentage d'usage général du français

atteint 94 %. Ces deux facteurs apparaissent donc des éléments essentiels sur le plan de l'usage des langues au travail.

TABLEAU I.7

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON LE TYPE D'USAGER DE DOCUMENTS ET LA PROPORTION DE FRANCOPHONES PARMI LES CONTACTS

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989[a]

Type d'usager	Proportion de francophones			Total
	50 % ou moins	51 %-89 %	90 % ou plus	
Administratif	**5**	20	64	16
Général	**9**	35	81	38
Technique	20	47	**91**	50
Non-usager	34	63	**94**	67
Total	20	48	90	52

a. Pour les 50 % et moins les nombres sont : 201, 234, 176, 418, 1 029; pour les 51 % à 89 % : 143, 248, 136, 423, 950; pour les 90 % ou plus : 41, 164, 130, 584, 919.

Le tableau I.7 montre aussi que, même parmi les répondants qui travaillent dans un environnement francophone, l'usage de la documentation a un effet sur l'usage général du français[18] : parmi les personnes qui entrent en rapport avec 90 % ou plus de francophones, l'usage général du français varie de 64 % chez les usagers administratifs à 94 % chez les non-usagers. Ainsi, il ne serait pas juste d'affirmer que la consultation de documents dans les deux langues ou en anglais est liée à un usage général moins fréquent du français essentiellement parce que les usagers ont des relations professionnelles surtout avec des non-francophones. En effet, l'usage général du français varie d'au moins 29 points selon le type d'usagers, peu importe le pourcentage de francophones parmi les personnes rencontrées[19]. La documenta-

[18] Le terme d'interaction langue des documents – pourcentage de francophones – langue de travail avec un chi carré de 3,4 et 6 degrés de liberté n'est pas significatif.

[19] 34-5 = 29 ; 63-20 = 43 ; 94-64 = 30.

tion a donc un effet autonome, indépendant de la composition sociolinguistique du milieu de travail[20].

Les professions

Les professions constituent un des principaux éléments du statut social des individus et déterminent de façon fort importante les privilèges, le prestige et les revenus. Le statut d'une langue est aussi intimement lié aux professions des locuteurs. Une langue ne tire pas son statut social strictement de ses caractéristiques, mais de l'usage qui en est fait[21] ; le statut des locuteurs constitue donc un des facteurs, au rang desquels on trouve également le soutien institutionnel, du statut d'une langue. L'usage du français selon les professions est donc particulièrement important.

Le sondage de 1989 confirme les résultats obtenus par les études de la commission Gendron en 1971 et du Conseil de la langue française en 1979. En effet, l'usage du français est lié à la hiérarchie professionnelle (graphique I.10) : 36 % des administrateurs et 37 % des professionnels travaillent généralement en français, alors que ce pourcentage est de 66 % chez les ouvriers.

En fait, les diverses professions amènent les individus à exécuter des tâches de nature différente : les administrateurs, les professionnels et les techniciens consultent davantage de documents, certains rencontrent plus de personnes (donc, proportionnellement moins de francophones) et les ouvriers font surtout du travail manuel (les tableaux A.3 et A.4 présentent ces relations). Ces diverses activités ayant, comme on l'a vu, un effet fort important sur l'usage du français, elles devraient expliquer les comportements linguistiques selon les professions, du moins en partie. Comme la documentation est un

---

[20] Étant donné l'importance de ces deux facteurs, le tableau A.2 de l'annexe A reproduit ces données pour les francophones seulement. On constatera que les mêmes conclusions s'appliquent aux francophones.

[21] André Raynauld, « L'avancement du français au Canada », dans *Tendances démolinguistiques et évolution des institutions canadiennes*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 1990, p. 95-105.

aspect directement visé par les efforts de francisation, il est intéressant de voir dans quelle mesure l'usage de documents dans les deux langues ou en anglais rend compte des variations observées entre les professions.

GRAPHIQUE I.10

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON LES PROFESSIONS

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

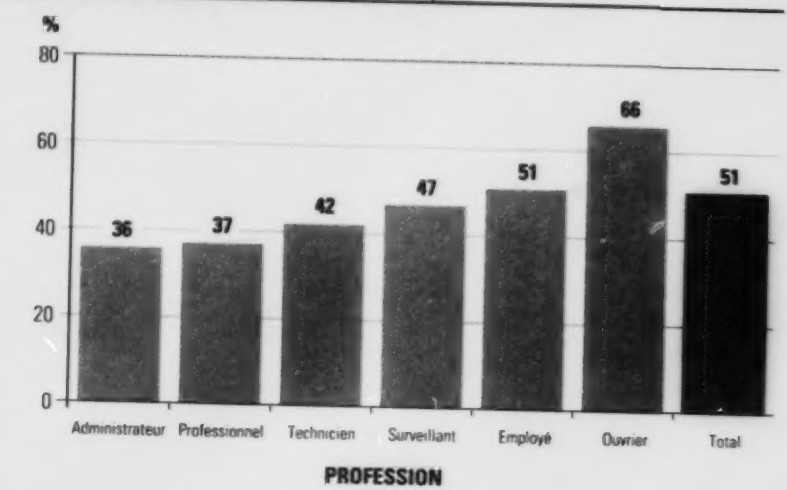

Le tableau I.8 montre bien que la consultation de documents dans les deux langues ou en anglais est liée à l'usage du français parmi les diverses professions. Les pourcentages ajustés qui éliminent l'effet de la documentation laissent voir que le pourcentage d'usage général du français serait le même parmi les professionnels, les techniciens et les employés si leur consultation de documents était semblable. C'est dire que les écarts observés entre ces professions pourraient s'expliquer par la langue de consultation de la documentation utilisée. On remarque également que l'écart observé de 12 points

entre les administrateurs et les surveillants passe à 6 points dans les pourcentages ajustés, tandis que celui entre surveillants et ouvriers passe de 18 points à 12 points.

TABLEAU I.8

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON LES PROFESSIONS

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Pourcentages		
Profession	**observés**	**ajustés**	**N**
Administrateur	**36**	41	356
Professionnel	**37**	44	298
Technicien	42	45	182
Surveillant	48	47	341
Employé	51	44	1 091
Ouvrier	**66**	59	854
Total	51	51	3 122

En conclusion, l'usage général du français varie selon les professions : les administrateurs et les professionnels constituent le groupe où le français est le moins courant et les ouvriers, celui où il est le plus fréquent. Or, l'usage de documents dans les deux langues ou en anglais est lié à ces comportements linguistiques ; par conséquent, si l'on tient compte de cet aspect, les écarts entre les professions sont passablement réduits. Sous cet éclairage, deux groupes principaux se dégagent : les ouvriers et l'ensemble des autres travailleurs.

L'âge

Il n'est pas sans intérêt d'examiner l'usage du français selon l'âge des répondants parce que, d'une part, les résistances du personnel plus âgé sont parfois mentionnées comme une des difficultés du processus de francisation et que, d'autre part, la plus faible scolarisation des jeunes les cantonne dans certaines professions où le français est plus utilisé.

Une répartition des répondants en trois groupes d'âge, les 18 à 22 ans, les 23 à 40 ans et les plus de 40 ans, nous semble appropriée. Les premiers représentent les personnes les moins scolarisées ou en début de carrière. Les 23 à 40 ans regroupent les jeunes diplômés universitaires et les jeunes de la fin des années soixante qui ont pu pleinement profiter de la réforme du système d'éducation et qui sont déjà engagés dans leur carrière. Les aînés n'ont pu bénéficier de cette importante réforme, mais l'expérience du marché du travail et un système scolaire, même moins développé, ont permis à certains d'entre eux d'accéder à des postes supérieurs. Le tableau I.9 illustre les bénéfices que les différentes générations obtiennent de la scolarisation et de l'expérience. Les pourcentages en gras indiquent des surreprésentations statistiquement significatives des groupes d'âge. Les plus âgés sont surreprésentés parmi les administrateurs et les surveillants, postes où l'expérience est un facteur de promotion. Les 23 à 40 ans sont plus présents parmi les professionnels et les techniciens, soit les professions typiquement liées à la scolarité, tandis que les jeunes sont nettement moins présents dans les postes qualifiés et d'encadrement et ils sont surreprésentés parmi les employés.

TABLEAU I.9

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LES PROFESSIONS PAR ÂGE

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Âge			
Profession	**18-22 ans**	**23-40 ans**	**40 ans ou plus**	**Total**
Directeur	5	11	**15**	11
Professionnel	1	**11**	7	9
Technicien	2	**7**	4	6
Surveillant	4	9	**16**	11
Employé	**57**	36	30	37
Ouvrier	31	25	29	27
N	313	1 860	989	3 162

Le tableau I.10 ne confirme pas l'hypothèse d'une résistance des aînés à la francisation. Le pourcentage d'usage général du français est semblable chez les trois groupes d'âge (la relation âge et usage du français n'est pas significative). De plus, l'analyse multivariée montre que les comportements linguistiques sont semblables pour tous les groupes d'âge à l'intérieur des professions, c'est-à-dire, par exemple, que les jeunes administrateurs utilisent le français dans la même proportion que les administrateurs plus expérimentés[22].

TABLEAU I.10

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON L'ÂGE

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Âge	%	N
18-22 ans	54	319
23-40 ans	50	1 870
41 ans ou plus	53	996
Total	51	3 185

Les facteurs institutionnels

Trois éléments ont été retenus comme facteurs institutionnels : les secteurs d'activité, la taille des entreprises et le statut de siège social de ces entreprises. Pour chacun, vous verrons dans quelle mesure il affecte l'usage du français et dans quelle mesure ces exigences linguistiques diverses sont liées à la consultation de documents par leur personnel.

Les secteurs d'activité économique

Les secteurs d'activité ont été répartis en six groupes : la construction (incluant le secteur primaire – pratiquement absent à Montréal –, le camionnage et l'entreposage), les industries dites traditionnelles, les services personnels, le secteur financier, les services aux

[22] Voir annexe B, point B.4.

entreprises et finalement les industries de pointe[23]. Le graphique I.11 confirme les perceptions habituelles, à savoir que la construction et les

GRAPHIQUE I.11

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

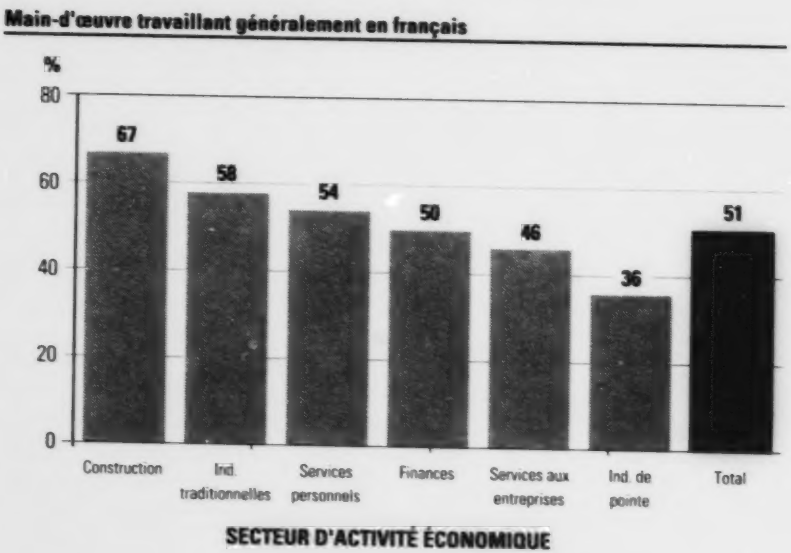

[23] Les services personnels incluent les commerces de détail ; les services aux entreprises incluent les commerces de gros et les services aux entreprises, tels qu'ils sont définis par le Bureau de la statistique du Québec : placement, informatique, comptabilité, publicité... ; les industries de pointe incluent la machinerie, les produits en matières plastiques, électriques, électroniques, chimiques, la téléphonie et la télégraphie, l'industrie du progiciel, la production et les laboratoires de films et de matériel visuel, les services d'enregistrement du son ; les industries traditionnelles regroupent essentiellement les industries manufacturières exclues des précédentes : les industries des aliments, du cuir, des textiles, de l'habillement, du bois... La classification des établissements du secteur manufacturier en industrie traditionnelle et en industrie de pointe s'inspire du rapport technique *What is Hi-tech* de K. McMullen, juillet 1986, préparé dans le cadre de l'étude du Conseil économique du Canada, *Innovations, emplois, adaptations*, Approvisionnements et Services Canada, 1987.

industries traditionnelles, où respectivement 67 % et 58 % du personnel utilisent généralement le français, imposent moins de contraintes que l'industrie de pointe où 36 % des travailleurs emploient généralement le français.

Toutefois, les écarts observés entre les secteurs d'activité s'expliquent en partie par les tâches que les travailleurs y exécutent. Nous avons vu précédemment que ces tâches sont liées à l'usage du français et les tableaux A.5 et A.6 de l'annexe A montrent que dans certains secteurs, les travailleurs rencontrent proportionnellement plus de francophones, par exemple dans le secteur de la construction reconnu comme milieu francophone, ou encore font un usage plus intensif dans les deux langues ou en anglais de documents comme les secteurs des services aux entreprises et des industries de pointe. La documentation étant un élément essentiel de la politique de francisation, nous verrons si elle peut expliquer les comportements linguistiques des divers secteurs.

Le tableau I.11 présente les pourcentages d'usage général du français tels qu'ils ont été observés et ajustés en fonction des types d'usagers de documents. Ils présentent l'effet net des secteurs d'activité économique, l'influence de la documentation étant éliminée. On constate que certaines différences sont considérablement réduites : les écarts observés entre, d'une part, les industries traditionnelles et, d'autre part, le secteur des finances et des services aux entreprises, respectivement de 8 et de 12 points, passent à 4 points ; les industries de pointe subissent aussi l'influence de la documentation anglaise ou bilingue : l'écart observé de 22 points qui les sépare des industries traditionnelles est réduit à 11 points. C'est dire que l'usage moins fréquent du français dans les trois derniers secteurs – finance, services aux entreprises, industries de pointe – est intimement lié à la proportion plus forte au sein de ces entreprises de personnes qui consultent des documents dans les deux langues ou en anglais.

TABLEAU I.11

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Secteur d'activité	Pourcentages		N
	observés	ajustés	
Construction	**67**	64	340
Industries traditionnelles	58	55	545
Services personnels	54	52	836
Finances	50	51	278
Services aux entreprises	46	51	557
Industries de pointe	**36**	44	588
Total	51	51	3 144

La documentation n'explique pas entièrement les différences observées, mais l'ajustement que nous avons présenté permet de réduire la diversité des comportements langagiers. Sans tenir compte de cette documentation, trois groupes se dégageraient : la construction plus francisée, un groupe intermédiaire comprenant les industries traditionnelles, les services personnels, les intermédiaires financiers, les services aux entreprises et, finalement, un troisième groupe, constitué uniquement des industries de pointe, où le français est moins courant.

La taille des entreprises

Nous avons posé aux répondants la question suivante : « Au total, combien d'employés cette entreprise a-t-elle au Québec? » La surveillance des entrevues téléphoniques nous a permis de constater que cette question en apparence fort simple recevait différentes interprétations. L'unité de référence variait selon les répondants, certains nous donnant la taille de l'ensemble de l'entreprise, d'autres, celle de la succursale, de la filiale, de la franchise ou encore le nombre d'employés de l'entreprise travaillant dans le même édifice qu'eux. Il ne s'agit donc pas d'une mesure rigoureuse de la taille des entreprises. Toutefois, le tableau I.12 liant taille et secteur d'activité montre que les réponses obtenues ont un certain sens. Soulignons également

que les travailleurs n'ont qu'une idée approximative de la taille de l'entreprise qui les emploie. En conséquence cette information permet de tracer une image globale de la relation entre la taille et l'usage du français, de dégager une tendance, mais ne peut fournir une évaluation précise d'une mesure législative où la différence entre 49 et 50 employés est importante.

TABLEAU I.12

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Taille		
Secteur d'activité	**50 ou moins**	**51 ou plus**	**N**
Construction	**67**	33	339
Industries traditionnelles	39	**61**	554
Services personnels	**61**	39	843
Finances	37	**63**	280
Services aux entreprises	**62**	38	564
Industries de pointe	21	**79**	587
Total	49	51	3 167

Cette réserve étant faite, la taille des entreprises semble moins affecter l'usage du français que les facteurs précédents (tableau I.13). Dans les entreprises de 50 employés ou moins, le pourcentage de travailleurs qui utilisent généralement le français est de 55 % et il est de 47 % dans les entreprises de plus de 50 employés.

Cependant cette différence est en partie artificielle[24]. Elle est attribuable à une relation importante entre la taille de l'entreprise et les secteurs d'activité, ce qui a été constaté au tableau I.12 : les employés des industries traditionnelles, du secteur des finances et des industries de pointe travaillent en plus forte proportion dans de grandes entreprises, alors que ceux de la construction, des services personnels et des services aux entreprises se trouvent plus souvent dans de petites entreprises.

[24] Voir annexe B, point B.6.

Le tableau I.13 présente les pourcentages observés et ajustés pour cette relation. Ceux-ci indiquent l'effet net de la taille sur l'usage général du français en éliminant l'effet perturbateur de la relation entre la taille et les secteurs d'activité. L'écart observé de 8 points entre les petites et grandes entreprises est réduit à 5 points.

TABLEAU I.13

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Taille	Pourcentages		N
	observés	ajustés	
50 ou moins	55	53	1 520
51 ou plus	47	48	1 647
Total	51	51	3 167

Cependant, ce tableau n'épuise pas la relation entre les secteurs d'activité et la taille. Le tableau I.14 montre en effet que la taille est liée aux comportements langagiers, mais seulement dans certains secteurs. Ainsi l'usage général du français est moins courant dans les grandes entreprises des secteurs de la construction, des intermédiaires financiers et des services aux entreprises, alors que dans les autres secteurs, les industries traditionnelles, les services personnels et les industries de pointe, l'usage du français est pratiquement semblable peu importe la dimension de l'entreprise. La taille permet donc dans une certaine mesure de repérer des entreprises où l'usage général du français est moins fréquent, mais ce facteur n'est pertinent que dans certains secteurs d'activité économique.

TABLEAU I.14

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Secteur d'activité	Taille		N
	50 ou moins	51 ou plus	
Construction	**69**	**60**	339
Industries traditionnelles	57	58	554
Services personnels	55	53	843
Finances	**61**	**44**	280
Services aux entreprises	**50**	**39**	564
Industries de pointe	33	36	587
Total	55	47	3 167

Cette dernière observation jette un nouvel éclairage sur le débat actuel concernant la francisation des petites entreprises. La *Charte de la langue française* privilégiait la francisation des grandes entreprises pour au moins trois raisons. Une intervention auprès des grandes entreprises plutôt qu'auprès des petites permettait de rejoindre un plus grand nombre de travailleurs ; une partie des petites entreprises étant les fournisseurs des grandes entreprises, la francisation des dernières devait entraîner indirectement la francisation des premières et, finalement, on croyait que le français était plus courant dans les petites entreprises. Nos données montrent que cette dernière perception n'est qu'en partie exacte puisque dans au moins trois secteurs d'activité économique l'usage général du français ne varie pas selon la taille.

Les sièges sociaux : un phénomène à multiples facettes

La question des sièges sociaux recouvre plusieurs dimensions qui, comme la *Charte de la langue française* (articles 143 et 144) le prévoie, peuvent imposer des conditions particulières à l'usage du français. Nous avons analysé deux aspects : les travailleurs des sièges sociaux utilisent-ils davantage la langue anglaise? Les entreprises dont le siège social est à l'extérieur du Québec se trouvent-elles dans un contexte plus favorable à l'usage de l'anglais?

À première vue, le fait que le siège social soit situé au Québec ou à l'extérieur du Québec a un certain effet (tableau I.15) : lorsque le siège social est situé au Québec, 53 % des employés travaillent généralement en français, alors que lorsque le siège social est à l'extérieur du Québec, ce pourcentage est de 40 %.

TABLEAU I.15

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON L'EMPLACEMENT DU SIÈGE SOCIAL

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Emplacement	%	N
Au Québec	53	2 466
À l'extérieur du Québec	40	531
Total	50	2 997

Cependant la réalité est plus diverse que peut le laisser croire le tableau précédent. Une ventilation de ces données selon les fonctions de communications cerne mieux le phénomène, puisque, lorsque le siège social est à l'extérieur du Québec, l'usage du français est fortement lié au rôle joué par les travailleurs dans les communications externes (tableau I.16). Parmi les personnes qui sont chargées des communications avec le siège social, jouant ainsi un rôle d'interface linguistique, le pourcentage d'usage général du français est de 21 % alors qu'il est de 53 % pour les autres travailleurs[25], ce qui correspond au pourcentage observé parmi les travailleurs des entreprises québécoises. La répartition géographique des sièges sociaux a donc un effet important, mais seulement sur les travailleurs de l'interface linguistique.

[25] La documentation ne modifie pas cet écart de façon substantielle.

TABLEAU I.16

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON L'EMPLACEMENT DU SIÈGE SOCIAL ET LES FONCTIONS DE COMMUNICATION EXTERNE

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Siège social	**%**	**N**
Au Québec	53	2 466
A l'extérieur du Québec		
Communication externe		
Non	53	303
Oui	21	228
Total	50	2 997

Cette constatation influence l'analyse de notre deuxième point, soit la comparaison entre l'usage du français lorsque l'emploi est au siège social et le même usage à l'extérieur d'un siège social. En effet, étant donné l'influence des communications externes, les travailleurs dont l'entreprise a son siège social à l'extérieur du Québec doivent être exclus de cette analyse pour éviter une confusion des effets. Le tableau I.17 ne porte donc que sur les entreprises québécoises et il permet de conclure que le travail dans les sièges sociaux a une certaine influence sur l'usage du français : dans les sièges sociaux, 47 % du personnel travaille généralement en français contre 56 % dans les autres entreprises. Cependant, la consultation dans les deux langues ou en anglais de la documentation est encore un facteur de différenciation[25] : les travailleurs des sièges sociaux consultent davantage dans les deux langues ou en anglais (annexe A, tableau I.7), ce qui explique en partie leur comportement linguistique puisque l'écart observé de 9 points est réduit à 4 points.

[25] Voir l'annexe B, point B.7.

TABLEAU I.17

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS DANS LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES SELON LE RATTACHEMENT AU SIÈGE SOCIAL

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Emploi au siège social	Pourcentages		N
	observés	ajustés	
Oui	47	49	905
Non	56	53	1 561
Total	53	53	2 466

L'effet exercé par les sièges sociaux à l'extérieur du Québec est donc important, mais il doit être pondéré, puisque d'une part, il ne touche que les personnes qui remplissent des fonctions de communication externe et que, d'autre part, les employés qui effectuent ces communications externes ne représentent que 8 % de l'ensemble des travailleurs du secteur privé. En somme, si aucune entreprise n'avait son siège social à l'extérieur du Québec, le pourcentage d'usage général du français pour l'ensemble des entreprises du Montréal métropolitain passerait de 50 % à 53 % comme on peut le constater en comparant les lignes « Total » et « Au Québec » du tableau I.16. Il s'agit en outre d'un maximum. Les relations avec l'extérieur du Québec étant nécessaires, il est fort probable que les communications effectuées par ces entreprises le seraient de toute façon par des entreprises québécoises. Le travail à l'intérieur des sièges sociaux a aussi une incidence sur l'usage du français, mais son influence est cependant beaucoup plus faible que celle de la documentation, – comme on l'a vu précédemment, l'usage général du français variant de 50 points entre les usagers administratifs et les non-usagers –, et elle est attribuable en partie à un usage plus intensif dans les deux langues ou en anglais de documents dans les sièges sociaux.

CONCLUSION

Cinquante-six pour cent (56 %) de la main-d'œuvre de la région métropolitaine de Montréal travaille généralement en français. Ce pourcentage varie considérablement selon les grands secteurs d'activité si bien qu'il est apparu nécessaire de distinguer les services publics des entreprises du secteur privé : 73 % des employés de ces services travaillent généralement en français, alors que le pourcentage est de 51 % dans le secteur privé.

Cependant ce pourcentage tend à surestimer le statut du français, puisque l'usage général du français est plus élevé lorsque le volume des communications est moins important. Soixante-six pour cent (66 %) des travailleurs manuels utilisent généralement le français contre un maximum de 46 % parmi ceux dont le travail consiste surtout à communiquer.

L'emplacement des sièges sociaux affecte le contexte linguistique, mais il n'exerce son influence que sur le personnel chargé des communications avec un siège social situé à l'extérieur du Québec, soit un nombre limité de travailleurs. L'usage du français chez le reste du personnel est semblable à celui de l'ensemble de la population en emploi.

L'influence de la taille des entreprises est limitée à certains secteurs d'activité économique. Ainsi, une des raisons justifiant la francisation en premier lieu des grandes entreprises n'est que partiellement fondée, puisque les pourcentages d'usage général du français ne varient pas selon la taille des entreprises dans trois secteurs d'activité économique : les industries traditionnelles, les services personnels et les industries de pointe.

Dans le secteur de la construction, 67 % de la main-d'œuvre travaille généralement en français : à l'opposé, ce pourcentage est de 36 % dans les industries de pointe. Ce constat est d'autant plus important que ces industries sont habituellement définies comme le secteur de l'avenir. La structure professionnelle a également un effet marquant : 36 % des administrateurs et 37 % des professionnels utilisent généralement le français comparativement à 66 % des ouvriers.

Parmi les facteurs que nous avons examinés, deux aspects des activités de travail sont apparus comme des éléments essentiels de l'usage du français : l'usage dans les deux langues ou en anglais de la documentation et la proportion de francophones parmi les personnes contactées. Ces deux facteurs considérés de pair font varier les pourcentages d'usage général du français de 5 % à 94 %. Il s'agit et de loin des éléments les plus importants.

Notre analyse a mis l'accent sur la documentation, d'une part, parce que l'écrit est un outil de travail capital dans nos sociétés où l'information écrite constitue l'information officielle et que l'écrit est le principal véhicule de la transmission des connaissances et, d'autre part, parce la documentation constitue une variable qui se prête à une intervention directe du législateur. À ce titre, elle se distingue de la composition sociolinguistique des personnes rencontrées qui échappe à la législation. Toutefois, une connaissance fonctionnelle du français en milieu de travail par une plus forte proportion de la main-d'œuvre pourrait limiter l'effet des rapports interlinguistiques.

La documentation est un outil important de travail, 78 % des travailleurs disant s'y reporter. Parmi ces usagers, 64 % consultent dans les deux langues ou en anglais au moins un des quatre genres de documents. Cette pratique est donc le fait de plus de 6 usagers sur 10. Elle est d'ailleurs fortement liée à l'usage général du français : parmi ceux qui consultent les documents partiellement en anglais, 36 % travaillent généralement en français, alors que le pourcentage atteint 74 % lorsque la consultation se fait en français. Ce pourcentage est même plus élevé que celui des travailleurs qui ne consultent pas de documents. On pourrait considérer que la documentation donne le ton, que la langue de la consultation des documents est un très bon indice de la situation linguistique des milieux de travail.

2

L'évolution de 1979 à 1989

L'adoption de la *Charte de la langue française* par l'Assemblée nationale, en 1977, a constitué un événement marquant dans la politique linguistique québécoise. Dans cette perspective, les deux sondages effectués par le Conseil de la langue française, le premier en 1979 et le second en 1989, sont des points de repères importants. L'évolution que nous constaterons ne peut cependant être entièrement attribuée à cette loi. D'autres éléments ont également influencé la francisation du travail, certains positivement et d'autres négativement. On peut retenir par exemple la scolarisation accrue, la francophonisation et la professionnalisation de la main-d'œuvre, des modifications du marché du travail, l'accroissement des échanges internationaux, les migrations, l'enseignement des langues aux immigrants par les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) et les débats sur la situation linguistique qui ont pu modifier ou au contraire cristalliser les attitudes qui ne sont pas indépendantes des comportements.

Une première partie présente une vue d'ensemble du Montréal métropolitain et une ventilation selon les grands secteurs économiques. Suit une analyse plus fine du secteur privé selon les groupes linguistiques: les francophones, les anglophones et les allophones.

Nous verrons les comportements de ces derniers en tenant compte de l'activité principale de travail, des professions, des secteurs d'activité économique et des sièges sociaux[1]. La présentation des résultats variera selon les groupes linguistiques, puisque la taille réduite des échantillons d'anglophones et d'allophones et leur concentration dans certaines professions et certains secteurs d'activité nous imposent des contraintes. Pour ces deux groupes, nous avons dû utiliser des classements moins détaillés en assimilant par exemple le secteur de la construction et celui des industries traditionnelles et ne retenir que certaines dimensions des sièges sociaux.

Signalons finalement que dans les tableaux qui suivent, les pourcentages en gras indiquent des écarts significatifs entre les deux périodes à un seuil de 0,05. Le sens de ces tests statistiques doit être précisé puisqu'on leur accorde souvent un pouvoir qu'ils n'ont pas. Ces tests nous disent si l'écart de pourcentage observé dans un échantillon, qui n'est qu'un petit groupe de personnes parmi l'ensemble de la population, reflète bien une tendance dans l'ensemble de la population. Ces tests n'affirment pas qu'il s'agit d'un phénomène social important. Donc, dans un premier temps, un test affirme qu'un écart est statistiquement significatif, mais dans un deuxième temps, il appartient au politique, c'est-à-dire aux hommes d'État, aux groupes sociaux, aux citoyens de juger si ces changements significatifs *sur le plan de la statistique* le sont également *sur le plan du politique,* si le nouvel état de choses est acceptable. Notons finalement qu'étant donné le faible nombre de répondants de certains groupes, le lecteur ne s'étonnera pas de voir que des écarts relativement importants ne sont pas statistiquement significatifs[2].

---

[1] Les questions portant sur la documentation ont été ajoutées en 1989. Les questions sur la taille et les relations professionnelles ont été modifiées en 1989, le sens de ces questions devant être précisé.

[2] Voir le tableau « Confidence Ranges for Variability Due to Sampling » dans Floyd J. Fowler, *Survey Research Methods*, Applied Social Research Methods Series, vol. 1, Newbury Park, Sage Publications, 6e édition, 1990, p. 42.

UNE VUE D'ENSEMBLE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

De 1979 à 1989, la langue du travail de l'ensemble de la main-d'œuvre de la région métropolitaine de Montréal a subi quelques changements en faveur du français. Le graphique II.1 montre une décroissance de 23 % à 15 %, donc de 8 points, du pourcentage de ceux qui travaillent surtout en anglais au profit d'un usage général du français qui passe de 51 % à 56 %, un gain de 5 points. Les pourcentages du groupe intermédiaire laissent voir une différence moins importante de l'ordre de 2 points. À titre d'aide-mémoire, rappelons que les catégories « généralement en français », « surtout en français » et « surtout en anglais » signifient respectivement utiliser le français à 90 % du temps ou plus, de 89 % à 50 % du temps et finalement à moins de 50 % du temps.

GRAPHIQUE II.1

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

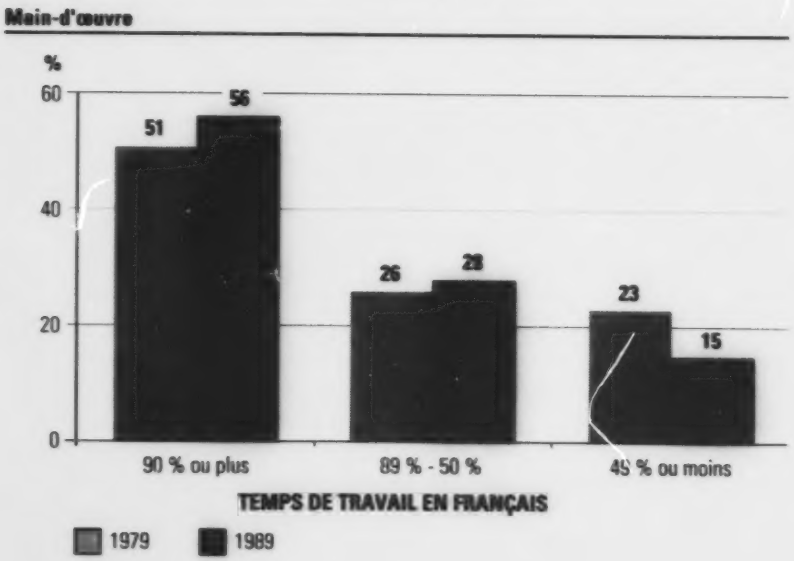

Des évolutions semblables sont observées dans le secteur privé et les services publics (tableau II.1). Dans chacun d'eux, la proportion des travailleurs qui utilisent généralement le français s'accroît d'environ 5 points tandis que la catégorie « surtout en anglais » diminue d'environ 7 points. Une croissance significative du français est donc observée dans ces deux grands secteurs. Nous analyserons maintenant plus en profondeur le secteur privé.

TABLEAU II.1

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR GRAND SECTEUR

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

Temps de travail en français	Privé		Administration fédérale		Services publics		Tous les secteurs	
	1979	1989	1979	1989	1979	1989	1979	1989
90 % ou plus	**46**	**51**	50	59	**68**	**73**	**51**	**56**
89 %-50 %	**30**	**32**	36	37	12	14	**26**	**28**
49 % ou moins	**24**	**17**	**14**	**4**	**19**	**13**	**23**	**15**
N	3 583	3 211	202	126	1 275	996	5 060	4 333

LE SECTEUR PRIVÉ

Le graphique II.2 reproduit les données du tableau précédent pour ce secteur. Il est intéressant d'analyser ces résultats en tenant compte de deux facteurs, la francophonisation de la main-d'œuvre et la professionnalisation essentiellement des francophones. De 1979 à 1989, la proportion des francophones est passée de 69 % à 74 % et leur répartition parmi les professions s'est modifiée : les professions parmi lesquelles l'anglais est plus courant, administrateur et professionnel, ont pris plus d'importance alors que les ouvriers, chez qui le français est prédominant, sont proportionnellement moins nombreux (tableau A.8 de l'annexe A)[3].

[3] Les données de Statistique Canada confirment cette évolution. Voir le tableau A.9 de l'annexe A.

Ces deux facteurs ont des effets opposés. La francophonisation amène une croissance de l'usage du français alors que la professionnalisation provoque une décroissance. Le tableau II.2 illustre ces effets. On constate que si le pourcentage de francophones n'avait pas augmenté, la croissance de l'usage général du français aurait été de 2 points au lieu de 5 points, tandis que la décroissance de l'usage prédominant de l'anglais aurait été de 4 points au lieu de 7 points. La francophonisation de la main-d'œuvre aurait donc accru l'usage général du français de 3 points. Par contre, la professionnalisation agit en sens inverse. En ajustant les pourcentages en faisant comme si la professionnalisation n'avait pas eu lieu, l'usage général du français aurait fait un gain de 7 points au lieu de 5 points, alors que la décroissance de l'usage prédominant de l'anglais aurait été de 9 points au lieu de 7 points.

GRAPHIQUE II.2

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

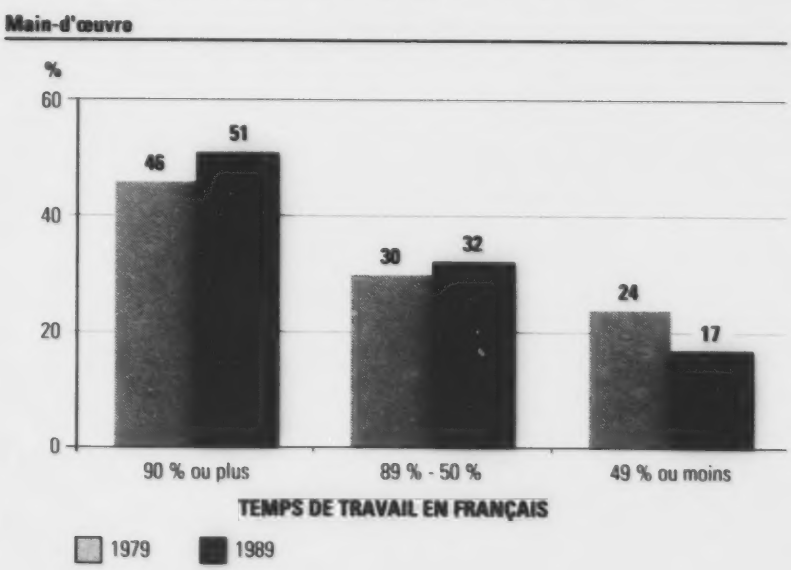

TABLEAU II.2

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Pourcentages observés		Pourcentages ajustés			
			Francophonisation		Professionnalisation	
Temps de travail en français	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
90 % ou plus	**46**	**51**	48	50	45	52
89 %-50 %	**30**	**32**	30	33	30	32
49 % ou moins	**24**	**17**	22	18	25	16
N	3 583	3 211	3 583	3 211	3 583	3 211

L'effet positif de la francophonisation de la main-d'œuvre sur la francisation du travail ne surprend pas. En revanche, l'effet négatif de la professionnalisation étonne à première vue. Il s'agit d'un bel exemple d'un « effet pervers », c'est-à-dire d'un effet involontaire et contraire au résultat attendu. La professionnalisation est un des résultats de la modernisation de l'économie du Québec et de la réforme scolaire qui visaient à accroître le statut socio-économique des francophones et en conséquence à assurer la vitalité d'une communauté francophone. La Révolution tranquille a certainement contribué à cet essor. Cependant, comme on l'a vu au premier chapitre, les administrateurs et les professionnels, groupes professionnels en croissance, consultent davantage dans les deux langues ou en anglais les documents, tandis que les ouvriers, groupe professionnel en décroissance, communiquent proportionnellement avec plus de francophones. Ainsi, la modernisation du Québec a élevé le statut socio-économique des Québécois et a fort probablement accéléré la francisation du travail en permettant à un plus grand nombre de francophones d'accéder à des postes supérieurs. Cela s'est cependant fait moins rapidement qu'il avait été prévu, parce que cette mobilité suppose également un usage plus fréquent de documents et plus de contacts avec des non-francophones.

Nous aborderons maintenant l'étude de l'évolution selon la langue maternelle des répondants. Nous verrons que cette étude s'impose et qu'elle est plus instructive puisque les francophones, anglophones et allophones n'ont pas progressé au même rythme.

L'évolution dans le secteur privé selon les langues maternelles

Les changements des comportements linguistiques au travail, illustrés au graphique précédent, n'ont pas la même ampleur chez les trois groupes, mais la direction de ces changements est la même, une augmentation de l'usage du français, comme le montre le tableau II.3.

TABLEAU II.3

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR LA LANGUE MATERNELLE

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Francophones		Anglophones		Allophones	
Temps de travail en français	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
90 % ou plus	62	63	4	8	21	24
89 %-50 %	30	30	24	37	35	39
49 % ou moins	**8**	**6**	**73**	**55**	**44**	**37**
N	2 633	2 389	524	432	426	390

Chez les francophones, l'usage général du français a progressé d'un point, du moins à première vue. Par contre, l'effet de la professionnalisation, mentionné précédemment, se manifeste ici : une croissance plus importante apparaît lorsque la structure professionnelle est considérée. Ainsi, en ajustant les pourcentages observés en fonction de cette structure, c'est-à-dire en faisant comme si elle n'avait pas changé, on obtient une croissance de 4 points de pourcentage plutôt qu'un changement d'un point[4]. On constate également au tableau II.3 une régression des travailleurs qui utilisent surtout l'anglais, leur proportion passant de 8 % à 6 %.

[4] Tableau V.6 .

Le groupe des anglophones est celui qui a le plus modifié ses habitudes linguistiques. La proportion de ceux qui travaillent surtout en anglais a diminué de 73 % à 55 %, une différence de 18 points, alors que celle des anglophones qui utilisent surtout le français a augmenté, passant de 24 % à 37 %. L'usage général du français a fait un gain moins considérable, passant de 4 % à 8 %.

Chez les allophones la décroissance de l'usage prédominant de l'anglais est moins marquée : le pourcentage, de 44 % en 1979, passe à 37 % en 1989. Cependant, ce changement se répercute aussi bien chez ceux qui utilisent surtout le français que chez ceux qui utilisent généralement le français. Chez ces deux groupes linguistiques, les modifications des distributions selon les professions et les secteurs d'activité ne contredisent pas ces premières observations.

Une décroissance significative de l'usage prédominant de l'anglais a donc été observée chez les trois groupes linguistiques. Cependant, les anglophones sont plus touchés par cette évolution tandis que la croissance de l'usage général du français chez les francophones est freinée par leur professionnalisation, c'est-à-dire par leur accès grandissant à des postes supérieurs où les contraintes à l'usage du français sont plus fortes.

Nous examinerons maintenant plus en détail l'évolution des comportements langagiers des trois groupes linguistiques afin de déterminer si les changements observés sont liés à certains secteurs d'activité économique, à certaines professions et à certains types de tâche ou s'ils sont généralisés à l'ensemble de la main-d'œuvre.

L'évolution chez les francophones du Montréal métropolitain

La description globale des modifications chez les francophones, présentées à la section précédente, laisse voir des changements observés non significatifs de l'usage général du français d'environ un point. Cependant, une analyse plus fine révèle des modifications

plus importantes, mais circonscrites à certains groupes. Ces modifications sont liées à des caractéristiques particulières du travail, telles que l'activité principale de travail, les professions et les secteurs d'activité.

Ainsi le français est plus utilisé parmi les personnes qui définissent leur travail par sa dimension sociale (tableau II.4) : parmi ceux dont le travail consiste surtout à « traiter avec les gens », le pourcentage d'usage général du français croît de 48 % à 54 %, alors que l'usage prédominant de l'anglais est moins fréquent, ce pourcentage passant de 10 % à 6 %.

TABLEAU II.4

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE TRAVAIL

FRANCOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Activité principale	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Relationnelle	**48**	**54**	42	39	**10**	**6**	959	1 031
Intellectuelle	53	58	34	33	13	10	499	527
Manuelle	79	79	17	18	3	4	1 167	828
Total	62	63	30	30	**8**	**6**	2 625	2 386

Cette progression parmi les personnes dont la tâche principale consiste à communiquer doit être soulignée, puisqu'elle module l'observation générale, à savoir qu'il n'y a pas de changement dans l'ensemble de la population. Cette évolution, observée parmi les personnes qui communiquent le plus fréquemment, est plus importante que si elle avait été observée parmi les travailleurs manuels qui consacrent moins de temps aux communications. Ainsi, la croissance générale d'un point sous-estime l'évolution de la situation du français.

L'analyse selon les variables lourdes habituelles, les professions et les secteurs d'activité confirme la nature des changements, soit des changements circonscrits. Le tableau II.5 présente les résultats selon les professions. Les employés sont les seuls chez qui l'usage général

du français a augmenté de façon statistiquement significative, soit de 53 % à 62 %. On note également qu'un pourcentage moins élevé d'entre eux travaillent surtout en français, 31 % en 1989 contre 37 % en 1979, et surtout en anglais, 7 % contre 10 %.

TABLEAU II.5

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR PROFESSION

FRANCOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Profession	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Administrateur	38	46	47	45	15	9	191	251
Professionnel	51	49	38	41	11	10	172	221
Technicien	55	51	32	37	12	12	114	148
Surveillant	57	61	35	34	8	5	395	249
Employé	**53**	**62**	**37**	**31**	**10**	**7**	774	848
Ouvrier	80	80	16	17	4	3	985	656
Total	62	63	30	30	**8**	**6**	2 631	2 373

La ventilation selon les secteurs d'activité révèle aussi des améliorations localisées (tableau II.6) : dans le secteur des intermédiaires financiers, l'usage général du français s'accroît de 10 points passant de 53 % à 63 %. Ainsi, ce secteur qui en 1979 avait un pourcentage d'usage général du français inférieur de 9 points à celui de l'ensemble a atteint le même niveau en 1989. Un changement significatif apparaît également dans le secteur des services personnels où l'usage prédominant de l'anglais décroît, passant de 7 % à 4 %.

TABLEAU II.6

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

FRANCOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Secteur d'activité	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Construction	73	75	23	22	4	3	293	289
Ind. traditionnelles	72	72	24	23	5	5	677	403
Serv. personnels	67	68	26	28	**7**	**4**	610	636
Finances	**53**	**63**	35	30	12	8	225	217
Serv. aux entreprises	54	58	36	36	10	6	318	416
Industries de pointe	47	46	41	41	13	13	510	428
Total	62	63	30	30	**8**	**6**	2 633	2 389

L'analyse de l'influence des sièges sociaux montre qu'un seul aspect de cette dimension des organisations, soit les communications externes, permet de déterminer un groupe chez qui l'accroissement de l'usage général du français est significatif. En 1989, 30 % des personnes qui sont chargées de ces communications utilisent généralement le français contre 20 % en 1979 (tableau II.7). Rappelons que ce pourcentage correspond à l'usage du français dans l'ensemble des activités de travail ; il n'indique donc pas nécessairement que les communications externes, qui ne constituent qu'une partie des activités professionnelles, se déroulent plus fréquemment en français, mais bien que cette langue est plus courante dans l'ensemble des communications de travail.

TABLEAU II.7

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR L'EMPLACEMENT DU SIÈGE SOCIAL ET LES FONCTIONS DE COMMUNICATION EXTERNE

FRANCOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Siège social	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Au Québec	64	65	28	29	7	6	2 030	1 889
À l'extérieur du Québec	49	51	40	41	11	8	523	383
Communication externe								
Non	64	64	30	31	6	5	362	231
Oui	**20**	**30**	59	56	20	14	161	152
Total	61	62	31	31	**8**	**7**	2 553	2 272

TABLEAU II.8

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR LE RATTACHEMENT AU SIÈGE SOCIAL

FRANCOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Emploi au siège social	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Oui	62	58	30	34	8	8	609	691
Non	65	68	28	26	7	6	1 421	1 198
Total	64	65	28	29	7	6	2 030	1 889

Globalement, l'usage général du français tel qu'il a été observé chez les francophones n'a donc pas progressé entre 1979 et 1989. Toutefois, il y aurait eu une croissance de 3 points si les répartitions des professions au cours des deux périodes étaient demeurées stables, la professionnalisation ayant amené un usage plus intensif de documents et accru les relations avec des anglophones et allophones du Québec ou de l'extérieur du Québec. Cependant, certains groupes ont vu des progrès plus prononcés, de l'ordre de 10 points. Il s'agit des travailleurs dont l'activité principale consiste à « traiter avec les gens »,

des employés et du personnel des services financiers. D'ailleurs, ces trois groupes ne sont pas étrangers les uns aux autres. On peut croire que le travail d'un bon nombre d'employés consiste à « traiter avec les gens » et qu'une bonne part du personnel du secteur financier sont des employés. En outre, la croissance de l'usage du français observée spécifiquement parmi les personnes dont la tâche principale consiste à communiquer plutôt que parmi celles qui communiquent peu indique que les résultats portant sur l'ensemble des francophones sous-estime la progression du français.

L'évolution chez les anglophones du Montréal métropolitain

Nous avons vu que de 1979 à 1989 les situations où les anglophones parlent surtout anglais ont régressé de 18 points de pourcentage au profit des situations où ils utilisent surtout le français. Cette observation qui touche l'ensemble des anglophones se répercute sur tous les types de travail, tant relationnel qu'intellectuel ou manuel, comme l'illustre le tableau II.9.

TABLEAU II.9

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE TRAVAIL

ANGLOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Activité principale	1979	1989	1979	1989	1979	1989	1979	1989
Relationnelle	4	8	34	44	63	48	238	216
Intellectuelle	1	6	14	29	85	65	155	105
Manuelle	7	9	19	31	75	60	129	109
Total	4	7	24	37	73	55	522	430

Une ventilation de ces pourcentages d'ensemble par les professions montre que la croissance est essentiellement attribuable aux administrateurs et aux surveillants, personnel lié à la filière hiérar-

chique, de même qu'aux employés plus engagés dans les activités relationnelles (tableau II.10). Entre les deux périodes, les écarts de la catégorie « surtout anglais » sont respectivement de 17 et de 27 points.

TABLEAU II.10

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR PROFESSION

ANGLOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Profession	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Adm. et surveillant	6	8	23	38	71	54	151	118
Prof. et technicien	2	4	19	23	79	73	102	77
Employé	**2**	**10**	**25**	**44**	**73**	**46**	188	151
Ouvrier	8	6	28	37	64	57	82	83
Total	**4**	**8**	**24**	**37**	**72**	**55**	523	429

Des différences significatives sont observées dans tous les secteurs d'activité ; l'usage prédominant de l'anglais décroît de 14 points dans les industries traditionnelles et de 17 à 18 points dans les autres secteurs (tableau II.11).

TABLEAU II.11

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

ANGLOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Secteur d'activité	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Ind. traditionnelles	4	6	**23**	**34**	**73**	**59**	150	95
Serv. personnels	5	12	31	41	**64**	**47**	87	102
Finances, services aux entreprises	2	6	**23**	**37**	**75**	**57**	150	135
Industries de pointe	3	7	**21**	**36**	**76**	**58**	137	100
Total	**4**	**8**	**24**	**37**	**73**	**55**	524	432

La variable « siège social » (tableaux II.12 et II.13) ne permet pas de déterminer des groupes particulièrement touchés pas la décroissance de l'usage de l'anglais au travail. Ce changement s'observe dans toutes les situations de travail, peu importe l'emplacement des sièges sociaux ou le fait d'y travailler.

TABLEAU II.12

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR L'EMPLACEMENT DU SIÈGE SOCIAL

ANGLOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Siège social	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Au Québec	**4**	**8**	**23**	**36**	**73**	**56**	389	314
À l'extérieur du Québec	3	7	**23**	**42**	**74**	**51**	124	104
Total	**4**	**8**	**23**	**38**	**73**	**55**	513	418

TABLEAU II.13

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR LE RATTACHEMENT AU SIÈGE SOCIAL

ANGLOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Emploi au siège social	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Oui	1	5	19	28	**80**	**67**	158	118
Non	6	9	**26**	**41**	**68**	**50**	231	196
Total	**4**	**8**	**23**	**36**	**73**	**56**	389	314

En résumé, l'usage prédominant de l'anglais est moins fréquent – il diminue de 18 points –, mais il demeure le comportement langagier de la majorité des anglophones. Par ailleurs, l'usage prédominant du français est devenu le mode de communication d'un peu plus du tiers de ce groupe. Ces changements se répercutent sur tous

les types de tâches, sur tous les secteurs d'activité et ils sont indépendants de l'emplacement des sièges sociaux. Notons cependant que des différences significatives n'ont pas été observées chez les professionnels, les techniciens et les ouvriers.

L'évolution chez les allophones du Montréal métropolitain

L'analyse des résultats du groupe des allophones est particulièrement affectée par la taille de l'échantillon et par leur concentration dans certaines catégories. Ainsi plus de 30 % d'entre eux travaillent dans le secteur des services personnels. Le lecteur ne s'étonnera donc pas de voir ici des classements beaucoup plus larges.

Comme chez les francophones, l'évolution des habitudes linguistiques est liée à la nature des tâches exécutées (tableau II.14) : les personnes dont l'activité principale consiste à « traiter avec les gens » ou à « lire et écrire » utilisent moins l'anglais. On note de plus une baisse de 14 points de pourcentage entre les deux périodes au profit des situations surtout françaises.

TABLEAU II.14

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE TRAVAIL

ALLOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Activité principale	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Relationnelle ou intellectuelle	14	16	**39**	**50**	**47**	**33**	220	227
Manuelle	28	36	32	23	40	41	205	161
Total	21	24	35	39	**44**	**36**	425	388

Cette évolution est particulièrement évidente chez le personnel lié aux fonctions de contrôle et aux fonctions techniques, qui regroupe les administrateurs, les professionnels, les techniciens et les surveillants, pour qui la décroissance de 17 points de l'usage de l'anglais est compensée par une augmentation équivalente de l'usage prédominant du français (tableau II.15).

TABLEAU II.15

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR PROFESSION

ALLOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Profession	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Contrôle et technique	16	16	**33**	**50**	**51**	**34**	163	132
Employé	14	21	39	40	47	39	107	121
Ouvrier	32	35	34	28	34	37	156	133
Total	21	24	35	39	**44**	**37**	426	386

Parmi les secteurs d'activité, on ne note des changements significatifs que dans le secteur des services personnels (tableau II.16). Les travailleurs qui utilisent surtout l'anglais représentaient 42 % de ce secteur en 1979 et 27 % en 1989, pour une baisse de 15 points. La majorité (52 %) d'entre eux travaillent maintenant surtout en français, ce qui représente un changement significatif relativement à 1979 où le pourcentage était de 38 %.

TABLEAU II.16

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

ALLOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Secteur d'activité	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Ind. traditionnelles	30	33	33	24	37	43	165	118
Services personnels	20	21	**38**	**52**	**42**	**27**	94	122
Autres	12	20	36	39	51	41	167	150
Total	21	24	35	39	**44**	**36**	426	390

La taille de l'échantillon et la concentration des allophones dans les entreprises québécoises nous obligent à ne retenir relativement au phénomène des sièges sociaux que le fait d'y travailler. On constate (tableau II.17) que ce facteur ne permet pas de déterminer un groupe particulièrement visé par ces changements.

TABLEAU II.17

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR LE RATTACHEMENT AU SIÈGE SOCIAL

ALLOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Temps de travail en français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Emploi au siège social	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Oui	15	16	32	42	53	41	116	107
Non	24	29	35	37	41	34	229	204
Total	21	25	34	39	**45**	**37**	345	311

L'usage de l'anglais chez les allophones a donc régressé au cours des dernières années: globalement nous avons observé une diminution de 7 points de pourcentage parmi ceux qui travaillent surtout en anglais. Ce changement est plus marqué, le pourcentage

passant de 14 à 17 points, parmi les personnes dont l'activité de travail est principalement relationnelle ou intellectuelle, parmi celles qui ont un rôle de contrôle ou un rôle technique, de même que parmi celles qui travaillent dans le secteur des services personnels. Comme chez les anglophones, la décroissance des situations privilégiant l'anglais s'est produite davantage au profit des situations où le travail se fait surtout en français. L'évolution se rapproche de celle observée chez les francophones sous deux aspects: l'augmentation de l'usage du français vient essentiellement des travailleurs les plus engagés dans les communications, ce qui rend les progrès observés d'autant plus importants; mais en contrepartie, les programmes de francisation n'atteignent pas les travailleurs manuels, les ouvriers et le personnel des industries traditionnelles.

CONCLUSION

Dans l'ensemble du Montréal métropolitain l'usage général du français a progressé de 5 points, passant de 51 % à 56 %, tandis que le pourcentage de ceux qui travaillent surtout en anglais a diminué de 23 % à 15 %, soit de 8 points. Dans le secteur privé, l'usage général du français s'est accru de 5 points, passant de 46 % à 51 %. Ainsi qu'il était prévu, la francophonisation de la main-d'œuvre a accéléré cette croissance, tandis que la professionnalisation des francophones l'a freinée. Il s'agit d'un *effet pervers* de la modernisation du Québec qui a entraîné un usage plus fréquent de documents et une multiplication des contacts avec des non-francophones du Québec ou de l'extérieur du Québec.

En général, ces modifications sont plus marquées chez les administrateurs et les surveillants – personnel de la filière administrative – ainsi que chez les employés. Dans les services personnels, l'usage prédominant de l'anglais est moins fréquent chez les trois groupes, particulièrement chez les anglophones et allophones, ce qui n'est pas étranger à la croissance des revenus des francophones puisqu'il est probable que cette croissance a entraîné une augmentation de la demande de services en français. On aura aussi remarqué qu'il n'y a pas de progrès statistiquement significatif chez les ouvriers

des trois groupes linguistiques. Ce sont les travailleurs chez qui l'échange d'information est le plus faible ; ils utilisent moins de documents et ils ont moins de contacts professionnels. Leur position sur le marché du travail les exposerait donc moins aux effets de la francisation.

Le nombre suffisant bien que restreint d'anglophones et d'allophones nous a permis un examen plus en profondeur du secteur privé. Nous avons constaté que les changements sont en premier lieu le fait des anglophones qui travaillent moins fréquemment surtout en anglais, leur proportion dans ce groupe baissant de 18 points, mais travaillent davantage surtout en français, soit un gain de 13 points, et, en second lieu, le fait des allophones qui travaillent moins fréquemment surtout en anglais, inscrivant une baisse de 7 points. La situation des francophones est plus stable : nous n'avons observé aucun changement (une différence non significative d'un point). Cependant, ce résultat global doit être éclairé par deux considérations. Premièrement, il y aurait eu une croissance de 4 points s'il n'y avait pas eu de professionnalisation. Ce processus a entraîné une augmentation de la proportion des travailleurs dans les emplois, administrateur et professionnel, où l'anglais est plus courant, et une diminution de la proportion des emplois d'ouvrier, du travail manuel, où le français est plus habituel. Deuxièmement, il y a eu un progrès de 6 points parmi les personnes dont la tâche principale consiste à entretenir des relations professionnelles, c'est-à-dire pour qui l'usage des langues occupe une part importante de leur temps de travail.

3

Travailler dans les deux langues

LES FRANCOPHONES EN SITUATION DE BILINGUISME

Les chapitres précédents ont porté sur l'usage général du français au travail. Nous présenterons maintenant des données plus précises portant sur des activités particulières de communications, communications écrites et verbales, touchant la vie interne de l'entreprise ou les relations extérieures, l'usage de formulaires, les réunions, les contacts avec les supérieurs, les collègues et les subordonnés. Cependant, ces questions n'ont été posées qu'à une sous-population. Nous ne considérerons en effet ici que les personnes qui ont déclaré travailler « dans les deux langues » à une question filtre au début du questionnaire, question qui déterminait si les travailleurs devaient répondre à ces questions particulières. De plus, étant donné le petit nombre de répondants anglophones et allophones, nous ne retiendrons que les répondants francophones. La portée de ces résultats doit être bien claire : ils ne s'appliquent qu'à une partie de la population, *les travailleurs en situation de bilinguisme déclaré,* et ils ne peuvent en aucun cas être généralisés à l'ensemble de la population. On se doit d'insister sur cette limite puisque les résultats des enquêtes précédentes, qui ont des limites semblables, ont été généralisés à

l'ensemble de la population, même si les tableaux publiés indiquaient des restrictions.

La première partie décrit la situation de 1989 en présentant tous les types de communications. La seconde porte sur les années 1979 et 1989 en ne retenant de cet ensemble que les questions comparables.

LES COMMUNICATIONS AU TRAVAIL

Le tableau III.1 présente les pourcentages de français dans les communications externes : les trois activités considérées, rédaction, lecture, communication verbale, se déroulent à 90 % ou plus en français pour environ 20 % des répondants et surtout en français (de 50 % à 89 % en français) pour un peu plus de la majorité (52 % à 57 %) de ces travailleurs en situation de bilinguisme. On remarquera que les pourcentages varient peu selon ces activités de communications externes.

TABLEAU III.1

POURCENTAGE DE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS EXTERNES

FRANCOPHONES DÉCLARANT TRAVAILLER DANS LES DEUX LANGUES, SECTEUR PRIVÉ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Pourcentage de français			
Communications externes	**90 % ou plus**	**89 %-50 %**	**49 % ou moins**	**N**
Écrites				
rédaction	23	55	23	472
lecture	18	52	31	563
Verbales	22	57	21	745

Les communications internes (tableau III.2) sont plus fréquemment en français : pour environ 50 % des personnes qui exécutent ce type d'activités, les échanges sont en français dans une proportion de

90 % ou plus. On constate en outre que la diffusion, limitée ou générale[1], et l'activité de rédaction ou de lecture, suscitent peu de variation.

Un rapprochement des tableaux III.1 et III.2 met en évidence un fait important : l'orientation interne ou externe des communications crée une différence appréciable. Comparativement aux communications externes, les communications à l'intérieur de l'entreprise se déroulent généralement en français, au moins deux fois plus fréquemment. Cette remarque rappelle un phénomène de même nature, observé au moment de la description de l'influence des sièges sociaux à l'extérieur du Québec, à savoir que les personnes qui assurent les communications avec le siège social, donc à l'extérieur de l'entreprise, travaillent moins fréquemment en français (tableau I.16).

TABLEAU III.2

POURCENTAGE DE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS ÉCRITES INTERNES

FRANCOPHONES DÉCLARANT TRAVAILLER DANS LES DEUX LANGUES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Pourcentage de français			
Diffusion	**90 % ou plus**	**89 %-50 %**	**49 % ou moins**	**N**
Limitée				
rédaction	48	26	26	442
lecture	45	26	28	358
Générale				
rédaction	52	25	23	277
lecture	48	30	22	486

Les formulaires reçus sont imprimés généralement en français et remplis généralement en français par une majorité de travailleurs (53 % et 57 %, tableau III.3). L'anglais prédomine pour environ 14 % d'entre eux.

[1] « Générale » signifie qui « s'adresse à plusieurs personnes ». Dans le cadre de la rédaction, « limitée » signifie « à quelques personnes » et dans le cadre de la lecture, « à vous personnellement ».

TABLEAU III.3

POURCENTAGE DE FRANÇAIS DANS LES FORMULAIRES

FRANCOPHONES DÉCLARANT TRAVAILLER DANS LES DEUX LANGUES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Pourcentage de français			
Formulaire	**90 % ou plus**	**89 %-50 %**	**49 % ou moins**	**N**
Reçu	53	34	13	611
Rempli	57	28	15	608

Les réunions se déroulent généralement en français pour 59 % des francophones, alors que l'anglais est la langue principale dans 16 % des cas (ligne « Total » du tableau III.4). Cependant, la proportion de francophones parmi les participants est un facteur déterminant : 88 % déclarent que le français est utilisé à 90 % ou plus du temps des réunions lorsque l'assistance se compose essentiellement de francophones, tandis que lorsque les francophones sont minoritaires, 48 % des répondants disent que l'anglais est prédominant.

TABLEAU III.4

POURCENTAGE DE FRANÇAIS DANS LES RÉUNIONS SELON LA PROPORTION DE FRANCOPHONES PARMI LES PARTICIPANTS

FRANCOPHONES DÉCLARANT TRAVAILLER DANS LES DEUX LANGUES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Pourcentage de français			
Proportion de francophones	**90 % ou plus**	**89 %-50 %**	**49 % ou moins**	**N**
49 % ou moins	22	30	**48**	90
50 %-89 %	46	37	17	267
90 % ou plus	**88**	10	2	256
Total	59	25	16	613

Les communications avec les supérieurs sont généralement en français pour 77 % des travailleurs et surtout en anglais pour 14 % (ligne « Total » du tableau III.5). Cependant, les situations varient

considérablement selon la langue maternelle du supérieur immédiat. Lorsque le supérieur est francophone, le français prédomine nettement : 96 % des subordonnés déclarent communiquer généralement en français ; si le supérieur est allophone, le français devient moins courant, les communications ont lieu généralement en français pour 50 % des répondants. Finalement, s'il est anglophone, l'anglais prédomine, les communications se déroulant surtout en anglais dans la majorité des cas (57 %).

TABLEAU III.5

POURCENTAGE DE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS AVEC LE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT SELON LA LANGUE MATERNELLE DU SUPÉRIEUR

FRANCOPHONES DÉCLARANT TRAVAILLER DANS LES DEUX LANGUES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Pourcentage de français			
Langue maternelle du supérieur	**90 % ou plus**	**89 %-50 %**	**49 % ou moins**	**N**
Français	**96**	4	1	532
Anglais	23	20	**57**	145
Autre langue	**50**	21	29	72
Total	77	9	14	749

Les communications avec les subordonnés (tableau III.6) et les collègues (tableau III.7) anglophones et allophones révèlent sensiblement les mêmes comportements langagiers : les communications avec les subordonnés et les collègues anglophones se font surtout en anglais chez environ 50 % des francophones (46 % avec les subordonnés et 52 % avec les collègues) ; lorsqu'il s'agit d'allophones, la situation s'inverse et l'usage général du français est le mode le plus fréquent : 48 % dans les communications avec les subordonnés et 39 % avec les collègues.

TABLEAU III.6

POURCENTAGE DE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS AVEC LES SUBORDONNÉS SELON LA LANGUE MATERNELLE DES SUBORDONNÉS

FRANCOPHONES DÉCLARANT TRAVAILLER DANS LES DEUX LANGUES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Pourcentage de français			
Langue maternelle des subordonnés	**90 % ou plus**	**89 %-50 %**	**49 % ou moins**	**N**
Anglais	29	25	**46**	228
Autre langue	**48**	27	25	159

TABLEAU III.7

POURCENTAGE DE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS AVEC LES COLLÈGUES SELON LA LANGUE MATERNELLE DES COLLÈGUES

FRANCOPHONES DÉCLARANT TRAVAILLER DANS LES DEUX LANGUES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Pourcentage de français			
Langue maternelle des collègues	**90 % ou plus**	**89 %-50 %**	**49 % ou moins**	**N**
Anglais	22	25	**52**	380
Autre langue	**39**	28	33	252

Les communications externes se déroulent donc *surtout* en français pour un peu plus de la moitié des *travailleurs francophones en situation de bilinguisme déclaré,* et elles se font surtout en anglais pour un peu plus de 20 % d'entre eux. Les communications écrites internes sont plus francisées ; environ la moitié des répondants (45 % à 52 %) écrivent ou lisent les documents internes *généralement* en français. Les rapports avec les supérieurs immédiats constituent l'activité où le français est le plus utilisé : environ 80 % de ces communications se font en français dans une proportion de 90 % ou plus. Cependant, ce pourcentage est de 23 % lorsque le supérieur est anglophone.

L'ÉVOLUTION DE 1979 À 1989

L'évolution de l'usage du français dans les activités particulières de communication suit sensiblement le modèle observé au chapitre précédent portant sur l'évolution de 1979 à 1989 de l'usage du français dans l'ensemble des activités de travail : une diminution de la proportion des situations où l'anglais prédomine au profit des situations intermédiaires où l'on utilise surtout le français (de 50 % à 89 % du temps), tandis que l'usage général du français demeure stable.

Les communications externes écrites illustrent bien ce phénomène (tableau III.8) : de 1979 à 1989, les pourcentages de travailleurs qui lisent ou écrivent surtout en anglais des documents externes ont diminué de 7 points, alors que les pourcentages de ceux qui utilisent entre 50 % et 89 % de français dans ces activités se sont accrus respectivement de 11 et 9 points. Les communications verbales externes n'ont cependant subi aucun changement statistiquement significatif.

TABLEAU III.8

POURCENTAGE DE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS EXTERNES
FRANCOPHONES DÉCLARANT TRAVAILLER DANS LES DEUX LANGUES, SECTEUR PRIVÉ
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Pourcentage de français							
Communications externes	**90 % ou plus**		**89 %-50 %**		**49 % ou moins**		**N**	
	1979	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Écrites								
rédaction	26	23	**44**	**55**	**30**	**23**	359	472
lecture	19	18	**43**	**52**	**38**	**31**	412	563
Verbales	25	22	58	57	17	21	587	745

Les activités de communications écrites internes (tableau III.9) offrent une image semblable, mais moins constante. L'évolution varie selon la diffusion et l'activité d'écriture ou de lecture : la lecture de documents à diffusion limitée – qui s'adressent personnellement au destinataire – se fait moins fréquemment surtout en anglais, soit une

décroissance de 8 points, et plus souvent entre 50 % et 89 % en français, soit une augmentation de 9 points. La rédaction de documents à diffusion générale suit le même modèle : la proportion de ceux qui rédigent surtout en anglais baisse de 9 points, tandis que la catégorie « surtout en français » connaît une hauss de 16 points.

TABLEAU III.9

POURCENTAGE DE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS ÉCRITES INTERNES
FRANCOPHONES DÉCLARANT TRAVAILLER DANS LES DEUX LANGUES, SECTEUR PRIVÉ
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Pourcentage de français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Diffusion	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Limitée								
rédaction	50	48	21	26	29	26	353	442
lecture	48	45	**17**	**26**	**36**	**28**	349	358
Générale								
rédaction	56	49	**12**	**28**	**32**	**23**	203	277
lecture	46	48	29	30	25	22	362	486

L'usage des formulaires, documents administratifs typiques, est la seule forme de communication révélant une croissance de l'usage général du français. Il se démarque par un croissance de 9 et 7 points du pourcentage de travailleurs qui les reçoivent et les remplissent généralement en français (tableau III.10). En 1989, à la suite de cette croissance, plus de la majorité du *personnel en situation de bilinguisme déclaré* travaille avec des formulaires généralement en français. On se rappellera d'ailleurs que le premier chapitre a montré que la documentation administrative était plus fréquemment en français que les autres types de documents.

TABLEAU III.10

POURCENTAGE DE FRANÇAIS DANS LES FORMULAIRES

FRANCOPHONES DÉCLARANT TRAVAILLER DANS LES DEUX LANGUES, SECTEUR PRIVÉ
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Pourcentage de français							
	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
Formulaire	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Reçu	**44**	**53**	28	34	**27**	**13**	474	611
Rempli	**50**	**57**	**22**	**28**	**28**	**15**	474	608

La langue des rapports avec le supérieur immédiat a subi moins de changements au cours des dix dernières années : on observe au tableau III.11 une diminution de 4 points parmi les travailleurs qui communiquent surtout en anglais. En somme, le schéma général de ces rapports est demeuré le même en 1979 et en 1989 : pratiquement tous les travailleurs communiquent généralement en français avec un supérieur francophone (96 %), surtout en anglais avec un supérieur anglophone (59 % et 57 %), alors que le français tend à prédominer lorsqu'il s'agit d'un allophone (48 % et 50 %).

TABLEAU III.11

POURCENTAGE DE FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS AVEC LE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT SELON LA LANGUE MATERNELLE DU SUPÉRIEUR

FRANCOPHONES DÉCLARANT TRAVAILLER DANS LES DEUX LANGUES, SECTEUR PRIVÉ
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Pourcentage de français							
Langue maternelle du supérieur	90 % ou plus		89 %-50 %		49 % ou moins		N	
	1979	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
Français	96	96	3	4	1	1	404	532
Anglais	25	23	16	20	59	57	144	145
Autre langue	48	50	13	21	39	29	52	72
Total	75	77	7	9	**18**	**14**	600	749

CONCLUSION

Ces données fournissent quelques éclaircissements sur le bilinguisme au travail parmi les francophones. Ainsi on a pu constater que les relations externes sont moins francisées que les communications internes : environ 20 % des communications externes se déroulent généralement en français contre environ 50 % des communications internes. Il est apparu clairement que la langue maternelle des interlocuteurs est un facteur déterminant : *les travailleurs francophones déclarant travailler dans les deux langues* utilisent généralement le français avec des francophones, surtout l'anglais avec des anglophones et environ 50 % d'entre eux utilisent généralement le français avec des allophones. Dans la même optique, la langue maternelle des participants aux réunions a une influence considérable sur la langue utilisée. Cette description des communications avec le supérieur immédiat, les collègues et les subordonnés rappelle et confirme une des conclusions du premier chapitre, à savoir que la composition sociolinguistique du groupe avec lequel on est en relation a un effet marquant sur l'usage du français au travail. De plus, elle en précise la portée. Au premier chapitre, il était impossible de définir les interlocuteurs selon l'endroit où ils se trouvaient, à l'extérieur du Québec, à l'extérieur ou à l'intérieur de l'entreprise. Le présent chapitre montre que la composition sociolinguistique des groupes rencontrés a un effet important même lorsque les contacts se font au sein de l'entreprise.

La comparaison entre les années 1979 et 1989 a montré en général un progrès du statut du français. Plus précisément, les situations intermédiaires où le français est utilisé entre 50 % et 89 % du temps sont plus fréquentes, alors que la proportion des cas où l'anglais est prédominant décroît. Toutefois, les rapports avec les supérieurs sont moins affectés par cette évolution.

La situation où les subordonnés francophones utilisent l'anglais avec leur supérieur immédiat anglophone et l'absence d'évolution de cet état de choses au cours des dix dernières années mettent en question le processus de francisation du travail et la capacité des

mesures actuelles à concrétiser l'article 141 *b*) de la *Charte de la langue française* : « Les programmes de francisation ont pour but la généralisation de l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise. Ce qui comporte :

[...] *b*) l'augmentation à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein des conseils d'administration, du nombre de personnes ayant une bonne connaissance de la langue française de manière à en assurer l'utilisation généralisée ; »

Comment s'explique la situation observée étant donné entre autres l'accroissement du bilinguisme parmi les anglophones de la région de Montréal ? D'abord, la perception « les anglophones sont de plus en plus bilingues » repose sur la comparaison des recensements de 1971 et de 1981 qui révèle un accroissement du bilinguisme, dont la proportion est passée de 35 % à 53 %. Par contre, depuis 1981, ce phénomène s'est stabilisé : le recensement de 1986 montre que la proportion d'anglophones bilingues est de 54 %[2]. Ainsi, s'il y a une évolution au cours des années soixante-dix, il en est autrement au cours des années quatre-vingt.

De plus, le dénombrement des bilingues ne permet pas d'évaluer la qualité de l'apprentissage de la langue seconde. On ignore si la maîtrise de la langue est suffisante pour soutenir une conversation amicale ou des communications de travail plus exigeantes[3]. Ces deux situations demandent des habiletés langagières différentes. De plus le milieu de travail est souvent un facteur de stress, car il exige des échanges d'information précis et rapides. Ici, le temps implique des ressources financières et les erreurs dues à des communications défaillantes peuvent être coûteuses.

---

[2] Statistique Canada, recensements 1971, 1981 et 1986. Pour la répartition des déclarations doubles et multiples voir Michel Paillé, *Nouvelles tendances démolinguistiques dans l'île de Montréal, 1981-1996*, Québec, Conseil de la langue française, « Notes et documents », n° 71, 1989, p. 152.

[3] Gilles Grenier, « Le bilinguisme chez les anglophones et les francophones au Canada », dans *Tendances démolinguistiques et évolution des institutions canadiennes*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 1990, p. 35-36.

Le subordonné francophone établit des contacts avec un supérieur anglophone dans ce contexte. Les exigences d'une communication efficace pour l'entreprise se transforment pour le subordonné francophone en attentes de la part du supérieur, qui se sent en situation d'évaluation. S'il ne peut communiquer efficacement avec son supérieur, il est moins en mesure de comprendre ce qu'on attend de lui, moins en mesure de faire comprendre ce qu'il fait et les difficultés qu'il rencontre. Il est donc dans un contexte où non seulement il a toutes les chances d'être évalué comme moins performant, mais en plus comme ayant des capacités limitées d'apprentissage. Ses possibilités de promotion en sont affectées. Le subordonné a donc avantage à communiquer dans la langue du supérieur, surtout s'il est en situation de concurrence avec ses collègues.

Les communications véhiculent de l'information technique et comportent à ce titre une dimension strictement instrumentale. Mais elles constituent plus largement un échange social qui engage l'identité des interlocuteurs, identité hiérarchique – symbolisée par le vouvoiement ou le tutoiement – et identité culturelle. L'usage de la langue du supérieur indique une reconnaissance et une acceptation de son identité culturelle, le partage de certaines valeurs de sa communauté et de celles qu'il transmet dans la gestion de l'entreprise. En utilisant la langue de la communauté de son supérieur, le subordonné montre qu'il partage, tout au moins dans une certaine mesure, sa culture et la culture de l'organisation, qu'il en respecte les règles informelles de fonctionnement, dont celles qui régissent l'usage des langues. Il accroît ainsi ses chances d'être déclaré digne de confiance et compétent dans ses fonctions.

Étant donné l'efficacité d'une communication dans la langue du supérieur, il est pertinent de se poser la question : pourquoi certains subordonnés utilisent-ils leur propre langue ? Certains anglophones connaissent suffisamment le français pour l'utiliser au travail, alors que certains francophones ne connaissent pas suffisamment l'anglais et n'ont donc pas le choix de la langue ; le volume et l'importance des communications ne sont pas les mêmes dans tous les contextes de travail et la présence d'un supérieur immédiat anglophone ne signifie

pas nécessairement que la culture de l'entreprise est anglophone. Cette relation particulière subordonné–supérieur doit donc être analysée dans un contexte plus large. Le réseau dans lequel elle s'insère peut être essentiellement francophone, la clientèle, la documentation, les autres directions ou services peuvent fonctionner surtout en français.

Ces rapports entre supérieur et subordonné posent essentiellement deux questions interreliées, celle de l'efficacité des communications considérée du point de vue de la rentabilité de l'entreprise et de la carrière des subordonnés et celle de la légitimité de l'usage du français dans une relation où le supérieur est anglophone[4].

Finalement, ces résultats permettent d'évaluer un des objectifs énoncés par la commission Gendron : le français, « moyen de communication entre Québécois de toute langue et de toute origine ». Il faut bien constater que cet objectif n'est pas atteint : environ 50 % des francophones *en situation de bilinguisme*, de contacts interlinguistiques, utilisent surtout l'anglais dans leurs rapports avec les supérieurs, les subordonnés ou les collègues anglophones, alors que le français est la langue privilégiée dans 50 % des cas lorsqu'il s'agit d'interlocuteurs allophones.

---

[4] John J. Gumperz, *Language and Social Identity*, Cambridge University Press, 1982, 266 p. ; Jacques Leclerc, *Langue et société*, Laval, Mondia Éditeurs, 1986, chapitre 6.

4

Les opinions

Les opinions des travailleurs à l'égard des questions linguistiques peuvent être liées aux résultats du processus de francisation. Dans la mesure où ils favorisent un objectif de francisation, ils opposeront moins de résistance à la démarche entreprise et les efforts consentis auront plus de chance de porter fruit. Par ailleurs, l'évolution des opinions peut refléter l'évolution du statut du français sur le marché du travail. Nous présenterons d'abord les opinions des francophones, puis celles des anglophones dans une perspective comparative et nous chercherons à voir où les allophones se situent par rapport aux francophones et aux anglophones.

LES OPINIONS DES FRANCOPHONES

Le tableau IV.1 présente les distributions en pourcentage des opinions des francophones sur 14 questions. Nous les commenterons brièvement en utilisant à l'occasion des tableaux complémentaires. Les quatre premières peuvent être liées à un objectif général dont il a été question précédemment : « le français, langue commune de tous les Québécois ». Cet objectif est largement répandu comme en font foi les réponses à ces questions : 95 % des répondants se

disent d'accord avec les deux premiers items, « l'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier » et « toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler le français », et 88 % sont au moins plutôt d'accord pour que le français soit la « langue du travail au Québec ». Quatre-vingt-un (81 %) pensent (tout à fait ou plutôt d'accord) que « la seule façon pour les francophones de conserver leur culture, c'est d'exiger de parler français en toute occasion au Québec ». Le pourcentage de personnes qui approuvent tout à fait ce dernier énoncé, qui indique d'ailleurs une position plus radicale, est plus faible que dans le cas des propositions précédentes.

Les opinions exprimées aux trois premiers énoncés sont suffisamment cohérentes pour nous permettre de les combiner de façon à former un seul indicateur[1] qui peut représenter leur appui à l'objectif général « le français, langue commune de tous les Québécois », et ainsi situer les répondants au regard de ce grand thème. Le tableau IV.2 présente cette distribution. On y constate que 83 % des répondants appuient fortement cet objectif : ils sont tout à fait d'accord avec deux ou trois des énoncés ; 12 % adoptent une position intermédiaire : ils sont au moins plutôt d'accord avec deux ou trois des énoncés ; enfin, 5 % rejettent l'objectif, étant plutôt ou tout à fait en désaccord avec deux ou trois des énoncés. Cet indicateur montre d'une part qu'il s'agit d'une orientation bien définie puisque les réponses à ces trois questions qui ont un contenu convergent sont fortement liées entre elles et, d'autre part, que l'objectif de francisation est bien ancré.

L'adhésion à cet objectif général ne signifie par pour autant un rejet de la langue anglaise. Ainsi, 73 % sont au moins plutôt d'accord avec l'énoncé « puisque le Québec fait partie de l'Amérique du Nord, il faudra toujours que les Québécois sachent parler l'anglais » (ligne « Total » du tableau IV.3). De plus, même parmi ceux qui adhèrent le plus fermement à l'orientation générale, 72 % sont d'accord avec cet énoncé.

---

[1] Chi carré de 6,9 avec 6 degrés de liberté, indice de dissimilitude : 0,005, lambda : 0,63 ; pourcentage de cas correctement classés : 92 %. Ces mesures ont été obtenues par le programme MLLSA de Clifford C. Clogg du progiciel *Categorical Data Analysis System*, version 3.00A de Scott R. Eliason, Département de sociologie, Université de l'Iowa.

TABLEAU IV.1

LES OPINIONS

FRANCOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Accord			Désaccord			
	Total	**Tout à fait**	**Plutôt**	**Plutôt**	**Tout à fait**	**Total**	**N**
A) Toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler le français	95	83	12	4	2	6	3 248
B) L'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier	96	87	9	2	2	4	3 231
C) Le français doit être la langue de travail au Québec	88	68	20	9	4	13	3 240
D) La seule façon pour les francophones de conserver leur culture, c'est d'exiger de parler français en toute occasion au Québec	81	59	22	12	7	19	3 219
E) Puisque le Québec fait partie de l'Amérique du Nord, il faudra toujours que les Québécois sachent parler l'anglais	74	41	33	17	10	27	3 234
F) La loi 101 nuit à l'économie du Québec	32	13	19	24	44	68	3 006
G) La loi 101 compromet la santé économique des entreprises	30	14	16	26	44	70	2 968
H) La loi 101 éloigne les investisseurs étrangers	34	14	20	28	39	67	2 995
I) L'anglais devra inévitablement demeurer la langue des affaires et de la finance au Québec	30	14	16	27	43	70	3 200
J) Le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne	24	11	13	23	53	76	3 127
K) Une loi comme la loi 101 peut augmenter l'utilisation du français au travail	91	65	26	7	3	10	3 113
L) La loi 101 permet d'améliorer la qualité du français au Québec	86	57	29	9	5	14	3 118

TABLEAU IV.1 (suite)

	Accord			Désaccord			
	Total	**Tout à fait**	**Plutôt**	**Plutôt**	**Tout à fait**	**Total**	**N**
M) Même aujourd'hui, l'intervention du gouvernement provincial est nécessaire pour que le français soit la langue du travail au Québec	**90**	71	19	6	4	**10**	3 178
N) La bonne volonté des entreprises est suffisante pour assurer l'avenir du français comme langue de travail	**35**	19	16	26	39	**65**	3 156

TABLEAU IV.2

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON L'APPUI À L'OBJECTIF GÉNÉRAL « LE FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE TOUS LES QUÉBÉCOIS »

FRANCOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	%	**N**
Appui ferme	83	2 661
Appui	12	393
Rejet	5	147
Total	100	3 201

TABLEAU IV.3

« PUISQUE LE QUÉBEC FAIT PARTIE DE L'AMÉRIQUE DU NORD, IL FAUDRA TOUJOURS QUE LES QUÉBÉCOIS SACHENT PARLER L'ANGLAIS » SELON L'INDICATEUR « LE FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE TOUS LES QUÉBÉCOIS »

FRANCOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Il faudra toujours que les Québécois sachent parler l'anglais			
Le français, langue commune	**Tout à fait d'accord**	**Plutôt d'accord**	**Plutôt / tout à fait en désaccord**	**N**
Appui ferme	**39**	**33**	28	2 638
Appui	38	40	22	393
Rejet	64	13	22	146
Total	40	33	27	3 177

Trois énoncés liaient la *Charte de la langue française* (« loi 101 ») à l'économie du Québec : « La loi 101 nuit à l'économie du Québec[2] », « La loi 101 compromet la santé économique des entreprises » et « La loi 101 éloigne les investisseurs étrangers ». Environ 32 % des répondants sont au moins plutôt d'accord avec ces énoncés et 68 % les rejettent. Toutefois, la cohérence des réponses obtenues à ces trois questions est insuffisante pour permettre la construction d'un indicateur, ce qui laisse croire que les répondants structurent difficilement leur opinion sur ce sujet ou que les questions ne permettent pas de la saisir précisément.

Il demeure intéressant d'examiner ces opinions sur la *Charte de la langue française* et l'économie en fonction du statut accordé au français d'une part comme « langue des affaires et de la finance » et d'autre part comme langue de la « technique moderne ». Est-ce qu'une loi destinée à promouvoir le français nuit à l'économie parce que le français n'est pas jugé efficace dans le domaine du travail ? Constatons d'abord (tableau IV.1) qu'une forte majorité est en désaccord avec les deux affirmations considérées : 70 % ne croient pas que « l'anglais devra inévitablement demeurer la langue des affaires et de

[2] On a choisi la forme affirmative pour cette question afin de faciliter la lecture du tableau.

la finance au Québec » et 76 % ne sont pas d'avis que « le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne ». Les tableaux IV.4 et IV.5 montrent que la perception du statut de la langue est liée aux contraintes économiques attribuées à la loi 101 : 42 % de ceux qui pensent que l'anglais demeurera la langue des affaires pensent également que « la loi 101 compromet la santé économique des entreprises », alors que ce pourcentage est de 22 % parmi ceux qui n'accordent pas ce statut à l'anglais ; 48 % de ceux qui affirment que « le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne » pensent que la loi 101 nuit aux entreprises, alors que ce pourcentage est de 21 % lorsqu'on n'oppose pas langue française et technique.

TABLEAU IV.4

« LA LOI 101 COMPROMET LA SANTÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES » SELON « L'ANGLAIS DEVRA INÉVITABLEMENT DEMEURER LA LANGUE DES AFFAIRES ET DE LA FINANCE AU QUÉBEC »

FRANCOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989[a]

	La loi 101 compromet la santé économique des entreprises			
L'anglais demeurera la langue des affaires	**Tout à fait / plutôt d'accord**	**Plutôt en désaccord**	**Tout à fait en désaccord**	**N**
Tout à fait / plutôt d'accord	**42**	28	30	845
Plutôt en désaccord	28	39	32	812
Tout à fait en désaccord	**22**	17	61	1 278
Total	29	27	44	2 935

a. D de Somers : 0,24 ; énoncé F : 0,12 ; énoncé H : 0,16

TABLEAU IV.5

« LA LOI 101 COMPROMET LA SANTÉ ÉCONOM[illegible]S ENTREPRISES » SELON « LE FRANÇAIS NE SE PRÊTE PAS AUX EXIGENCES [illegible]A TECHNIQUE MODERNE »

FRANCOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989[a]

Le français ne se prête pas aux exigences de la technique	La loi 101 compromet la santé économique des entreprises			
	Tout à fait / plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	N
Tout à fait / plutôt d'accord	**48**	22	29	648
Plutôt en désaccord	30	42	28	665
Tout à fait en désaccord	**21**	21	58	1 572
Total	29	26	44	2 885

a D de Somers : 0,27 ; énoncé F : 0,16 ; énoncé H : 0,26

En général, on pense que la *Charte de la langue française* favorise la qualité du français : 86 % sont au moins plutôt d'accord avec l'énoncé « La loi 101 permet d'améliorer la qualité du français au Québec » et 90 % croient que cette loi accroît son usage en milieu de travail. La *Charte* est donc jugée efficace quant à la promotion du français, tant du point de vue de son statut que de sa qualité.

Pour une très forte majorité (90 %), « même aujourd'hui, l'intervention du gouvernement provincial est nécessaire pour que le français soit la langue de travail au Québec ». Cependant, 35 % croient que « la bonne volonté des entreprises est suffisante pour assurer l'avenir du français comme langue de travail ». Ces deux pourcentages laissent voir qu'une partie des répondants croient à la fois que l'intervention du gouvernement est nécessaire et que la bonne volonté des entreprises est suffisante. Cette contradiction[3], tout au moins apparente, semble relever d'un conflit réel ou perçu entre deux objectifs, d'une part, la volonté de faire du français la langue du travail et, d'autre part, la santé économique. Les tableaux IV.6 et IV.7 tendent à appuyer cette hypothèse. Le premier montre qu'une plus forte proportion de

[3] Comme 90 % des répondants sont d'accord avec le premier énoncé et 35 % avec le second, il y a nécessairement un certain nombre de personnes qui sont d'accord avec les deux énoncés.

ceux qui veulent faire du français la langue du travail croient que l'intervention du gouvernement est encore nécessaire : 84 % de ceux qui sont tout à fait d'accord avec l'énoncé « Le français doit être la langue de travail au Québec » appuient une intervention gouvernementale, alors que ce pourcentage est de 36 % parmi ceux qui sont en désaccord avec cette proposition. Le deuxième illustre la relation entre la perception de l'effet de la *Charte de la langue française* sur l'économie des entreprises et la confiance accordée à ces entreprises. On constate que 51 % de ceux qui croient à un impact négatif de la *Charte* font confiance à la bonne volonté des entreprises contre 24 % parmi ceux qui pensent que la *Charte* ne nuit pas.

TABLEAU IV.6

« MÊME AUJOURD'HUI, L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL EST NÉCESSAIRE POUR QUE LE FRANÇAIS SOIT LA LANGUE DU TRAVAIL AU QUÉBEC » SELON « LE FRANÇAIS DOIT ÊTRE LA LANGUE DE TRAVAIL AU QUÉBEC »

FRANCOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989[a]

	L'intervention du gouvernement est nécessaire			
Le français doit être la langue de travail au Québec	**Tout à fait d'accord**	**Plutôt d'accord**	**Plutôt / tout à fait en désaccord**	**N**
Tout à fait d'accord	**84**	13	4	2 154
Plutôt d'accord	52	38	10	619
Plutôt / tout à fait en désaccord	**36**	24	40	392
Total	72	19	9	3 165

a D de Somers : 0,38 ; énoncé F : -0,20 ; énoncé G : -0,17 ; énoncé H : -0,18.

TABLEAU IV.7

« LA BONNE VOLONTÉ DES ENTREPRISES EST SUFFISANTE POUR ASSURER L'AVENIR DU FRANÇAIS COMME LANGUE DU TRAVAIL » SELON « LA LOI 101 COMPROMET LA SANTÉ ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES »

FRANCOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989[a]

	La bonne volonté des entreprises est suffisante			
La loi 101 compromet la santé économique des entreprises	**Tout à fait / plutôt d'accord**	**Plutôt en désaccord**	**Tout à fait en désaccord**	**N**
Tout à fait / plutôt d'accord	**51**	23	26	819
Plutôt en désaccord	32	41	27	758
Tout à fait en désaccord	**24**	20	56	1 331
Total	34	27	39	2 908

a. D de Somers : 0,27 ; énoncé F : 0,06 ; énoncé H : 0,19 ; le français doit être la langue de travail : -0,10.

La contradiction apparente entre le désir d'une intervention gouvernementale et la confiance dans la bonne volonté des entreprises relève donc en bonne partie des deux objectifs mentionnés : d'une part, lorsqu'on songe à la volonté de faire du français la langue du travail, on désire davantage l'action du gouvernement et, d'autre part, lorsqu'on croit qu'une législation linguistique peut entraîner des conséquences économiques, on est plus disposé à laisser le champ libre aux entreprises. Retenons que l'ensemble des raisons qui amènent les répondants à favoriser l'une ou l'autre de ces options incitent davantage de travailleurs à privilégier l'intervention du gouvernement provincial : 90 % disent qu'elle est nécessaire, alors que 35 % croient que la bonne volonté des entreprises est suffisante.

En résumé, 95 % des francophones appuient l'objectif de francisation du Québec et environ 70 % n'opposent pas langue française, langue des affaires et langue de la technique. L'intervention du gouvernement en matière linguistique est très largement demandée : 90 % affirment qu'elle est nécessaire. En outre, cette intervention est liée à l'importance accordée au « français langue du travail ». Lorsque cet objectif est considéré comme important l'intervention du gouvernement provincial est plus instamment demandée. À l'inverse, la

crainte de conséquences économiques négatives amène les répondants à favoriser la bonne volonté des entreprises et à minimiser la nécessité de l'intervention gouvernementale. Finalement, 68 % des francophones ne croient pas à ces effets négatifs de la *Charte*.

LES OPINIONS DES ANGLOPHONES

Le tableau IV.8 présente les opinions des anglophones sur les questions dont nous avons déjà fait état pour les francophones. (Les distributions en pourcentage des francophones sont reprises et inscrites en petits caractères.) Cette comparaison des francophones et des anglophones nous apparaît particulièrement intéressante, car elle met en relief des divergences importantes et aide, à ce titre, à comprendre le débat linguistique parfois passionné. Ces questions touchent des dimensions fondamentales et les résultats obtenus nous amènent à croire que les débats sur des questions particulières comme la langue du travail, la langue des services commerciaux ou la langue des services de santé ne peuvent se comprendre si on les considère isolément. Chacune de ces dimensions de la vie publique des Québécois n'est qu'une facette d'une même réalité, l'identité linguistique du Québec.

Une forte majorité d'anglophones et de francophones donne son accord à une première affirmation concernant l'orientation générale, « le français, langue commune de tous les Québécois » : 81 % des anglophones et 95 % des francophones sont tout à fait ou plutôt d'accord avec l'énoncé « Toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler le français ». Cependant les francophones sont nettement plus convaincus : 83 % sont tout à fait d'accord contre 53 % des anglophones. Une majorité des deux communautés répond aussi positivement au deuxième énoncé « L'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier » (anglophones : 72 %, francophones : 96 %). Par contre, les deux groupes se dissocient lorsqu'il est question de la langue du travail : 40 % des anglophones et 88 % des francophones pensent que « le français devrait être la langue du travail au Québec ». L'intensité de l'appui varie aussi considérablement : 13 % des anglophones et 68 % des francophones sont

tout à fait d'accord. Si l'on considère l'appui marqué à l'énoncé concernant la connaissance du français, l'appui plus mitigé concernant l'apprentissage du français par les immigrants et le rejet du français comme langue du travail, il semblerait que les anglophones appuieraient l'orientation générale à l'exception de la langue du travail. En d'autres termes, tant qu'il est question de culture générale, il y aurait un appui, mais l'assentiment fait problème lorsqu'il est question d'un élément concret de la vie quotidienne. Il faut dire qu'il s'agit d'un élément particulièrement important, fortement lié au statut social et au revenu des individus. On remarquera également que 37 % des anglophones se disent tout à fait en désaccord. Ainsi, 40 % sont au moins d'accord et le même pourcentage s'y opposent fortement. Il semble qu'il n'y a pas de consensus dans la communauté anglophone relativement à la question fondamentale, « le français, langue du travail ».

Étant donné le rejet du français comme langue du travail, l'indicateur synthétique présenté pour les francophones ne peut être construit pour les anglophones[4]. C'est dire que les divergences d'opinions ne reposent pas que sur l'accord ou le désaccord avec certains énoncés mais, plus fondamentalement, sur les relations que les individus des deux communautés établissent entre les diverses dimensions de la réalité sociale.

L'opposition entre anglophones et francophones ressort également au sujet de l'affirmation la plus radicale « La seule façon pour les francophones de conserver leur culture, c'est d'exiger de parler français en toute occasion au Québec » : 79 % des anglophones s'y opposent et 81 % des francophones y sont favorables.

Les opinions relatives aux conséquences économiques de la *Charte de la langue française* sur l'économie divergent aussi profondément : environ 68 % des francophones ne croient pas que cette loi entraîne des conséquences négatives, tandis que 72 % des anglophones sont d'accord avec ces énoncés.

[4] Chi carré de 12,6 avec 6 degrés de liberté (seuil critique : 12,59) ; indice de dissimilitude : 0,05 ; lambda : 0,62 ; pourcentage de cas correctement classés : 77 %. Le seuil généralement accepté pour ce dernier indice est de 90 %.

TABLEAU IV.8

LES OPINIONS

ANGLOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989
(FRANCOPHONES EN PETITS CARACTÈRES)

	Accord			Désaccord			
	Total	**Tout à fait**	**Plutôt**	**Plutôt**	**Tout à fait**	**Total**	**N**
A) Toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler le français	**95** **81**	83 53	12 28	4 8	2 11	**6** **19**	3 248 540
B) L'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier	**96** **72**	87 45	9 27	2 15	2 13	**4** **28**	3 231 526
C) Le français doit être la langue de travail au Québec	**86** **40**	68 13	20 27	9 24	4 37	**13** **61**	3 240 559
D) La seule façon pour les francophones de conserver leur culture, c'est d'exiger de parler français en toute occasion au Québec	**81** **21**	59 7	22 14	12 20	7 59	**19** **79**	3 219 533
E) Puisque le Québec fait partie de l'Amérique du Nord, il faudra toujours que les Québécois sachent parler l'anglais	74 **90**	41 66	33 24	17 6	10 5	**27** **11**	3 234 537
F) La loi 101 nuit à l'économie du Québec	32 **74**	13 46	19 28	24 14	44 11	**68** **25**	3 006 503
G) La loi 101 compromet la santé économique des entreprises	30 **67**	14 40	16 27	26 18	44 16	**70** **34**	2 968 559
H) La loi 101 éloigne les investisseurs étrangers	34 **75**	14 48	20 27	28 14	39 10	**67** **24**	2 995 493
I) L'anglais devra inévitablement demeurer la langue des affaires et de la finance au Québec	30 32	14 14	16 18	27 36	43 32	**70** **68**	3 200 526
J) Le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne	24 **36**	11 14	13 22	23 28	53 36	**76** **64**	3 127 489
K) Une loi comme la loi 101 peut augmenter l'utilisation du français au travail	**91** **78**	65 40	26 38	7 11	3 11	**10** **22**	3 113 519
L) La loi 101 permet d'améliorer la qualité du français au Québec	**86** **56**	57 25	29 31	9 19	5 25	**14** **44**	3 118 498

TABLEAU IV.8 (suite)

	Accord			Désaccord			
	Total	Tout à fait	Plutôt	Plutôt	Tout à fait	Total	N
M) Même aujourd'hui, l'intervention du gouvernement provincial est nécessaire pour que le français soit la langue du travail au Québec	90 49	71 20	19 29	6 21	4 29	10 50	3 178 535
N) La bonne volonté des entreprises est suffisante pour assurer l'avenir du français comme langue de travail	35 55	19 24	16 31	26 24	39 21	65 45	3 156 505

L'attribution des rôles au gouvernement et à l'entreprise dans la promotion du français comme langue de travail diffère aussi : 49 % des anglophones croient que « même aujourd'hui l'intervention du gouvernement provincial est nécessaire », alors que ce pourcentage est de 90 % pour les francophones. Lorsqu'il est question de faire confiance à la « bonne volonté des entreprises » les positions s'inversent : les anglophones leur font davantage confiance (55 %) que ne le font les francophones (35 %). Les anglophones privilégient donc la bonne volonté des entreprises et les francophones l'intervention gouvernementale.

Ces opinions coïcident d'ailleurs avec l'orientation des deux communautés relativement à la langue du travail. On a vu qu'un pourcentage plus élevé de francophones (88 %) que d'anglophones (40 %) souhaitent que le français soit la langue du travail au Québec, et que chez les francophones l'appui accordé à l'intervention gouvernementale est intimement lié à la volonté de faire du français la langue du travail. Le tableau IV.9 montre que le même lien existe chez les anglophones. Ainsi, l'appui moins prononcé des anglophones à l'intervention du gouvernement s'expliquerait, tout au moins en partie, par le rejet du français au travail.

TABLEAU IV.9

« MÊME AUJOURD'HUI, L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL EST NÉCESSAIRE POUR QUE LE FRANÇAIS SOIT LA LANGUE DU TRAVAIL AU QUÉBEC » SELON « LE FRANÇAIS DOIT ÊTRE LA LANGUE DE TRAVAIL AU QUÉBEC »

ANGLOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989[a]

La français doit être la langue du travail au Québec	**L'intervention du gouvernement est nécessaire**				
	Tout à fait d'accord	**Plutôt d'accord**	**Plutôt en désaccord**	**Tout à fait en désaccord**	**N**
Tout à fait d'accord	**56**	**28**	10	6	75
Plutôt d'accord	23	45	22	10	145
Plutôt en désaccord	8	34	34	24	132
Tout à fait en désaccord	12	15	**16**	**57**	177
Total	20	29	21	30	529

a D de Somers : 0,43 ; énonce F : -0,29 ; énonce G : -0,14 ; énonce H : -0,22

La confiance dans la bonne volonté des entreprises dépend davantage de la perception qu'on a d'une des conséquences économiques de la *Charte de la langue française*. On constate au tableau IV.10 que 62 % de ceux qui croient fermement (tout à fait d'accord) que la *Charte* « éloigne les investisseurs étrangers » font confiance aux entreprises et qu'à l'inverse, 59 % de ceux qui rejettent cet effet négatif ne croient pas que la bonne volonté des entreprises soit suffisante.

TABLEAU IV.10

« LA BONNE VOLONTÉ DES ENTREPRISES EST SUFFISANTE POUR ASSURER L'AVENIR DU FRANÇAIS COMME LANGUE DE TRAVAIL » SELON « LA LOI 101 ÉLOIGNE LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS »

ANGLOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989[a]

	La bonne volonté des entreprises est suffisante				
La loi 101 éloigne les investisseurs étrangers	**Tout à fait d'accord**	**Plutôt d'accord**	**Plutôt en désaccord**	**Tout à fait en désaccord**	**N**
Tout à fait d'accord	**33**	**29**	17	21	211
Plutôt d'accord	19	38	28	14	133
Plutôt en désaccord	10	24	47	20	70
Tout à fait en désaccord	19	22	**10**	**49**	54
Total	25	30	24	22	468

a. D de Somers : 0,19 ; énonce F : 0,09 (n.s.), énonce G : 0,09 (n.s.) ; le français doit être la langue de travail : 0,06 (n.s.)

Les opinions des francophones et des anglophones divergent donc sur l'ensemble des énoncés. Les francophones appuient fortement la francisation du Québec et ils se distinguent nettement, d'une part, par leur volonté de faire du français la langue du travail et, d'autre part, par l'inclusion de la langue de travail dans leur définition d'un Québec francisé. Les anglophones ne conçoivent pas une relation aussi forte entre valorisation du français et langue du travail. De plus, environ 72 % d'entre eux disent craindre des effets négatifs de la législation linguistique, alors qu'environ le même pourcentage de francophones rejettent ces effets.

L'intervention gouvernementale en matière linguistique marque aussi leurs positions respectives. Les anglophones favorisent la bonne volonté des entreprises et les francophones l'action du gouvernement. Cependant, les deux groupes se rapprochent sur un point : anglophones et francophones demandent l'intervention du gouvernement lorsqu'ils pensent que le français doit être la langue du travail.

LES OPINIONS DES ALLOPHONES

Les opinions des allophones se situent en général entre celles des francophones et des anglophones, bien qu'elles soient plus proches de celles des anglophones. On remarquera (tableau IV.11) d'abord la même gradation des trois premières questions portant sur l'orientation « le français, langue commune ». Quatre-vingt-huit pour cent (88 %) des répondants pensent que « toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler français », 76 % croient que « l'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier » et 52 % estiment que « le français doit être la langue de travail au Québec[5] ». Quarante-sept pour cent (47 %) sont d'accord avec l'énoncé le plus radical : « la seule façon pour les francophones de conserver leur culture, c'est d'exiger de parler français en toute occasion au Québec ». Comme les francophones (74 %) et les anglophones (90 %), ils estiment qu'« il faudra toujours que les Québécois sachent parler anglais » (87 %).

Les trois énoncés portant sur les conséquences économiques de la *Charte de la langue française* obtiennent l'assentiment de la majorité des allophones, phénomène déjà remarqué chez les anglophones. Cinquante-cinq pour cent (55 %) jugent que « la loi 101 nuit à l'économie du Québec », 59 % sont d'avis que « la loi 101 compromet la santé économique des entreprises » et, finalement, 69 % croient que « la loi 101 éloigne les investisseurs étrangers ».

[5] L'analyse de ces trois énoncés ne produit pas une structure ordinale interprétable comme chez les francophones.

TABLEAU IV.11

LES OPINIONS

ALLOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Accord			Désaccord			
	Total	**Tout à fait**	**Plutôt**	**Plutôt**	**Tout à fait**	**Total**	**N**
A) Toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler le français	**88**	63	25	4	8	12	409
B) L'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier	**76**	59	17	13	11	**24**	404
C) Le français doit être la langue de travail au Québec	**52**	32	20	20	28	**48**	409
D) La seule façon pour les francophones de conserver leur culture, c'est d'exiger de parler français en toute occasion au Québec	**47**	33	14	20	33	**53**	395
E) Puisque le Québec fait partie de l'Amérique du Nord, il faudra toujours que les Québécois sachent parler l'anglais	**87**	65	22	8	4	12	410
F) La loi 101 nuit à l'économie du Québec	**55**	34	21	23	22	**45**	352
G) La loi 101 compromet la santé économique des entreprises	**59**	39	20	20	20	**40**	359
H) La loi 101 éloigne les investisseurs étrangers	**69**	41	28	13	17	**30**	361
I) L'anglais devra inévitablement demeurer la langue des affaires et de la finance au Québec	**41**	21	20	29	30	**59**	402
J) Le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne	**34**	15	19	24	41	**65**	354
K) Une loi comme la loi 101 peut augmenter l'utilisation du français au travail	**80**	53	27	9	12	**21**	375
L) La loi 101 permet d'améliorer la qualité du français au Québec	**70**	47	23	13	17	**30**	365

TABLEAU IV.11 (suite)

	Accord			Désaccord			
	Total	Tout à fait	Plutôt	Plutôt	Tout à fait	Total	N
M) Même aujourd'hui, l'intervention du gouvernement provincial est nécessaire pour que le français soit la langue du travail au Québec	53	35	18	24	23	47	394
N) La bonne volonté des entreprises est suffisante pour assurer l'avenir du français comme langue de travail	52	32	20	27	21	48	381

Le rôle attribué au gouvernement et à l'entreprise privée est plus difficile à cerner chez les allophones que chez les francophones et les anglophones : 53 % des allophones estiment que « même aujourd'hui, l'intervention du gouvernement provincial est nécessaire pour que le français soit la langue du travail au Québec », alors que 52 % croient que « la bonne volonté des entreprises est suffisante ». Ainsi, une majorité favorise à la fois l'intervention du gouvernement et la libre initiative de l'entreprise privée. Comme le montre le tableau IV.12, l'accord avec le premier énoncé n'exclut pas l'accord avec le second : 58 % de ceux qui souhaitent l'intervention du gouvernement font aussi confiance à la bonne volonté des entreprises. Cette ambiguïté notée chez les francophones et chez les anglophones est encore plus marquée ici[*].

[*] D de Somers symétrique, francophones : -0,08 ; anglophones : -0,02 (n.s) ; allophones : 0,12. Plus la mesure est positive, plus les répondants du groupe ont tendance à être simultanément en accord ou simultanément en désaccord avec les deux énoncés. Voir annexe B, point B.8 .

TABLEAU IV.12

« LA BONNE VOLONTÉ DES ENTREPRISES EST SUFFISANTE POUR ASSURER L'AVENIR DU FRANÇAIS COMME LANGUE DE TRAVAIL » SELON « MÊME AUJOURD'HUI L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL EST NÉCESSAIRE POUR QUE LE FRANÇAIS SOIT LA LANGUE DE TRAVAIL AU QUÉBEC »

ALLOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

L'intervention du gouvernement est nécessaire	La bonne volonté des entreprises est suffisante		N
	Accord	Désaccord	
Accord	**58**	42	200
Désaccord	45	**55**	165
Total	52	48	365

Toutefois, la relation entre la volonté de faire du français la langue du travail et l'appui à l'intervention du gouvernement se retrouve aussi parmi les allophones : 80 % de ceux qui croient fermement (sont tout à fait d'accord) que « le français doit être la langue de travail » appuient fortement l'intervention du gouvernement, alors que ce pourcentage est de 11 % lorsqu'on rejette le français comme langue du travail (tableau IV.13). Comme chez les francophones et chez les anglophones, l'appui à l'intervention du gouvernement semble indiquer une volonté de concrétiser l'objectif mentionné. Cependant, chez les allophones, il n'y a pas de relation entre la confiance accordée aux entreprises et la perception de conséquences négatives de la *Charte*[7].

[7] D de Somers : énoncé F : -0,09 (n.s.), énoncé G : 0,07 (n.s.), énoncé H : -0,06 (n.s.) ; le français doit être la langue de travail : 0,22.

TABLEAU IV.13

« MÊME AUJOURD'HUI, L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL EST NÉCESSAIRE POUR QUE LE FRANÇAIS SOIT LA LANGUE DE TRAVAIL AU QUÉBEC » SELON « LE FRANÇAIS DOIT ÊTRE LA LANGUE DE TRAVAIL AU QUÉBEC »

ALLOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989[a]

	L'intervention du gouvernement est nécessaire				
Le français doit être la langue de travail	**Tout à fait d'accord**	**Plutôt d'accord**	**Plutôt en désaccord**	**Tout à fait en désaccord**	**N**
Tout à fait d'accord	**80**	13	5	2	143
Plutôt d'accord	28	37	28	8	70
Plutôt en désaccord	6	19	54	21	78
Tout à fait en désaccord	**11**	10	20	59	100
Total	36	18	23	23	391

a D de Somers : 0,61 ; énoncé F : -0,33 ; énoncé G : -0,33 ; énoncé H : -0,34

Les opinions des allophones et l'usage du français au travail

L'intégration des allophones à la communauté francophone est apparue au cours des dernières années comme un enjeu de plus en plus important. Cette volonté de rapprocher les communautés allophones du groupe francophone s'est manifestée par des mesures concernant l'apprentissage de la langue, concrétisées entre autres par la création des COFI et par une législation en matière scolaire. Cependant, l'intégration signifie davantage que la connaissance de la langue : elle suppose également le partage de certaines orientations sociales. En fait, ces deux dimensions ne sont pas indépendantes. La connaissance de la langue facilite les communications et, en conséquence, le partage de valeurs sociales et l'on peut croire que réciproquement l'adhésion à ces valeurs incite à l'apprentissage. Cette relation entre la langue et l'identité culturelle des groupes est d'ailleurs un phénomène connu et très présent dans la littérature socio-linguistique. Le tableau IV.14 illustre très bien ce rapprochement. Il présente les opinions exprimées relativement à l'énoncé « le français doit être la langue du travail au Québec » par les francophones, les allophones, en tenant compte du pourcentage de temps de travail en français, et les anglophones. Il met en évidence deux phénomènes fort intéressants.

Premièrement, on constate que les opinions sont fortement liées à la langue du travail : 7 % des allophones qui utilisent surtout l'anglais au travail (de 0 % à 49 % de français) sont tout à fait d'accord pour que le français soit la langue du travail, alors que le pourcentage est de 68 % lorsque les allophones communiquent surtout en français (90 % ou plus).

TABLEAU IV.14

« LE FRANÇAIS DOIT ÊTRE LA LANGUE DE TRAVAIL AU QUÉBEC » SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PARMI LES ALLOPHONES, EN COMPARAISON AVEC LES FRANCOPHONES ET LES ANGLOPHONES

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Le français doit être la langue de travail au Québec	Franco-phones	Allophones			Anglo-phones
		Temps de travail en français			
		90 % ou plus	89 %-50 %	49 % ou moins	
Tout à fait d'accord	**68**	**68**	31	**7**	**13**
Plutôt d'accord	**20**	**20**	21	**19**	**27**
Tout à fait / plutôt en désaccord	**13**	**11**	47	**74**	**61**
Total	100	100	100	100	100

Deuxièmement, les opinions des allophones qui travaillent généralement en français sont pratiquement identiques à celles des francophones : parmi l'ensemble des francophones et parmi les allophones qui travaillent généralement en français 68 % se disent tout à fait d'accord. De la même façon, l'opinion des allophones qui travaillent surtout en anglais est semblable à celle des anglophones. Les tableaux IV.15 et IV.16 révèlent le même état de choses. Les allophones qui travaillent généralement en français ont des opinions semblables à celles des francophones, alors que ceux qui travaillent surtout en anglais expriment des opinions comparables à celles des anglophones.

TABLEAU IV.15

« TOUTE PERSONNE QUI DEMEURE AU QUÉBEC DEVRAIT SAVOIR PARLER LE FRANÇAIS » SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PARMI LES ALLOPHONES ET COMPARAISON AVEC LES FRANCOPHONES ET LES ANGLOPHONES

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

		Allophones			
		Temps de travail en français			
Toute personne devrait savoir parler le français	**Franco-phones**	**90 % ou plus**	**89 %-50 %**	**49 % ou moins**	**Anglo-phones**
Tout à fait d'accord	**83**	**75**	68	**50**	**53**
Plutôt d'accord	**12**	**15**	26	**30**	**28**
Tout à fait / plutôt en désaccord	**6**	**9**	6	**20**	**19**
Total	100	100	100	100	100

TABLEAU IV.16

« L'IMMIGRANT QUI S'ÉTABLIT AU QUÉBEC DEVRAIT APPRENDRE LE FRANÇAIS EN PREMIER » SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PARMI LES ALLOPHONES, EN COMPARAISON AVEC LES FRANCOPHONES ET LES ANGLOPHONES

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

		Allophones			
		Temps de travail en français			
L'immigrant devrait apprendre le français en premier	**Franco-phones**	**90 % ou plus**	**89 %-50 %**	**49 % ou moins**	**Anglo-phones**
Tout à fait d'accord	**87**	**86**	63	**36**	**45**
Plutôt d'accord	**9**	**8**	15	**25**	**27**
Tout à fait / plutôt en désaccord	**4**	**6**	23	**39**	**28**
Total	100	100	100	100	100

Nos données ne nous permettent pas de préciser si l'adhésion à des valeurs communes a favorisé l'usage du français au travail ou si, à l'inverse, le travail en français a favorisé cette communion de pensée[8]. Cependant, il est possible de tester un indice, soit l'influence de la langue parlée à la maison, souvent considérée comme un indice

[8] Un sondage longitudinal permettrait une telle évaluation.

d'intégration à une communauté linguistique. Considérons, premièrement, que l'adoption du français comme langue parlée à la maison favorise une orientation sociale privilégiant la francité[9] et, deuxièmement, que les personnes qui parlent français à la maison ont tendance à parler français aussi au travail. Le tableau A.10 de l'annexe A montre bien que la langue parlée à la maison et la langue du travail sont liées : généralement, la langue parlée à la maison et au travail est la même. Ce processus pourrait être tel que les relations observées entre la langue du travail et les opinions ne font que refléter une socialisation antérieure dont la langue parlée à la maison serait l'indice. L'analyse statistique[10] ne confirme pas cette hypothèse, c'est-à-dire que l'usage d'une langue au travail a un effet propre. Il s'agit d'un élément actif de socialisation qui favorise le partage des orientations d'une communauté linguistique.

Ce phénomène est fort important, puisqu'il laisse à penser que la politique de francisation du travail n'affecte pas que l'usage du français au travail, mais favorise également le consensus social autour de cette politique et, plus globalement, amène un appui plus large à l'objectif de francisation.

En résumé, comme les deux autres communautés linguistiques, les allophones pensent que tous devraient maîtriser le français, mais comme chez les anglophones, l'appui diminue lorsqu'il est question de dimension plus concrète comme la langue et l'immigration ou le travail. Environ 61 % croient que la *Charte* entraîne des effets économiques négatifs, et leur position relativement à l'action du gouvernement et à la bonne volonté de l'entreprise privée quant à la francisation du travail n'est pas clairement définie. Cette ambiguïté, bien que moins marquée, est également présente chez les francophones et chez les allophones.

En général, leurs opinions se rapprochent davantage de celles des anglophones que de celles des francophones. En outre, elles reflètent en grande partie leur orientation linguistique tant à la maison qu'au travail : ceux qui ont adopté le français partagent davantage les

[9] L'analyse statistique confirme cette hypothèse ; voir l'annexe B, point B.9.

[10] Annexe B, point B.9.

opinions des francophones et ceux qui ont adopté l'anglais ont adopté la façon de voir des anglophones.

L'ÉVOLUTION DES OPINIONS DE 1979 À 1989

Depuis plus de dix ans, les Québécois ont participé de près ou de loin à l'aménagement du statut de la langue française. De plus, ils ont pu assister et prendre part à plusieurs débats publics sur la situation linguistique. Une comparaison des opinions recueillies en 1979 et en 1989 donne un aperçu de l'évolution dans leur façon de voir les choses.

L'évolution des opinions chez les francophones

En 1989, les francophones semblent plus favorables à la francisation du Québec. En général, ils appuient plus fermement les énoncés favorisant l'usage du français et un plus faible pourcentage d'entre eux croient à des effets économiques négatifs de la législation linguistique.

Les réponses aux trois premières questions, liées à l'orientation générale « le français, langue commune de tous les Québécois », ont évolué de façon semblable (tableau IV.17) : de 1979 à 1989, les pourcentages de francophones manifestant leur accord ont peu changé, puisqu'on note une croissance d'au plus 4 points parmi ceux qui approuvent l'un ou l'autre des énoncés. Par contre, l'intensité de l'appui s'est accrue : la catégorie extrême « tout à fait d'accord » a connu une croissance d'environ 10 points de pourcentage pour les trois questions. L'indicateur synthétique[11] présenté précédemment reflète bien cette évolution comme le montre le graphique IV.1. Le pourcentage de personnes qui appuient cette orientation a diminué, passant de 23 % à 12 %, alors que le pourcentage de ceux qui l'appuient fortement a progressé, de 70 % à 83 %. Ainsi le pourcentage total (appui et appui ferme) de personnes *favorables* s'est accru de 2 points, tandis que le pourcentage de ceux qui sont *très favorables* a augmenté de 13 points.

[11] Pour 1979, les mesures sont : x^2 : 6,7 ; indice de dissimilitude : 0,008 ; lambda : 0,76 ; pourcentage de cas correctement classés : 93 %.

TABLEAU IV.17

LES OPINIONS

FRANCOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

	Année	Accord			Désaccord			N
		Total	Tout à fait	Plutôt	Plutôt	Tout à fait	Total	
A) Toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler le français	1979	**94**	**71**	23	5	1	6	3 503
	1989	**95**	**83**	12	4	2	6	3 248
B) L'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier	**1979**	**95**	**79**	16	4	**1**	5	3 479
	1989	**96**	**87**	9	2	**2**	4	3 231
C) Le français doit être la langue de travail au Québec	1979	**84**	**56**	28	12	**3**	15	3 488
	1989	**88**	**68**	20	9	**4**	13	3 240
D) La seule façon pour les francophones de conserver leur culture, c'est d'exiger de parler français en toute occasion au Québec	**1979**	78	**52**	26	17	**5**	22	3 469
	1989	81	**59**	22	12	**7**	19	3 219
E) Puisque le Québec fait partie de l'Amérique du Nord, il faudra toujours que les Québécois sachent parler l'anglais	**1979**	78	40	38	16	**5**	21	3 489
	1989	74	41	33	17	**10**	27	3 234
F) La loi 101 nuit à l'économie du Québec	**1979**	**46**	14	32	28	**26**	54	3 275
	1989	32	13	19	24	**44**	68	3 006
G) La loi 101 compromet la santé économique des entreprises	**1979**	**46**	**18**	28	31	**22**	53	3 268
	1989	30	**14**	16	26	**44**	70	2 967
H) La loi 101 éloigne les investisseurs étrangers	**1979**	**51**	**21**	30	28	**20**	48	3 340
	1989	**34**	**14**	20	28	**39**	67	2 995
I) L'anglais devra inévitablement demeurer la langue des affaires et de la finance au Québec	1979	30	**11**	19	42	**28**	70	3 431
	1989	30	**14**	16	27	**43**	70	3 200

TABLEAU IV.17 (suite)

	Année	Accord Total	Accord Tout à fait	Accord Plutôt	Désaccord Plutôt	Désaccord Tout à fait	Désaccord Total	N
J) Le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne	**1979**	20	**6**	14	38	**43**	81	3 361
	1989	24	**11**	13	23	**53**	76	3 127

a Les années inscrites en caractère gras indiquent une différence significative entre les pourcentages de personnes au moins d'accord et celles au moins en désaccord ; les pourcentages en gras indiquent une différence significative dans les catégories extrêmes. Les questions sur l'intervention du gouvernement provincial et le rôle de l'entreprise privée ont été ajoutées en 1989. Les autres questions absentes ont dû être modifiées en 1989.

GRAPHIQUE IV.1

APPUI À L'OBJECTIF GÉNÉRAL « LE FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE DE TOUS LES QUÉBÉCOIS »

FRANCOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989

Main-d'œuvre

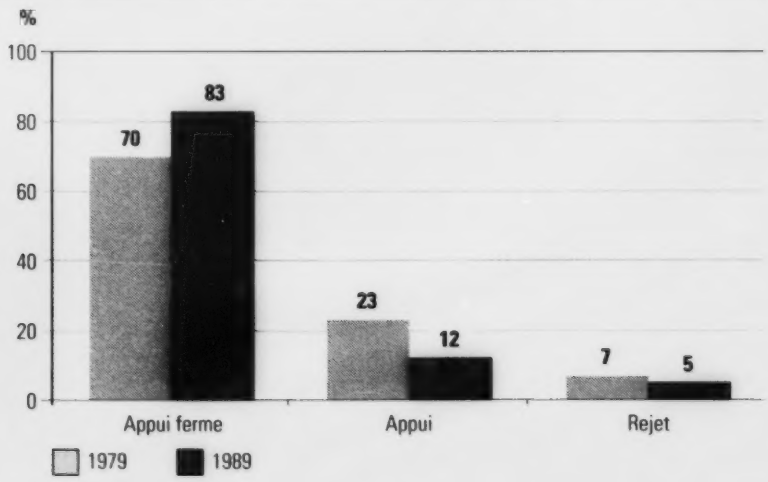

En somme, le pourcentage de répondants qui se disent tout à fait d'accord ou plutôt d'accord se maintient : 93 % en 1979 et 95 % en 1989. D'ailleurs, ces pourcentages de 93 % et 95 % avoisinent 100 %, ce qui rend pratiquement impossible toute augmentation.

C'est dire que le changement ne se manifeste pas par un accroissement de l'appui, mais bien par un accroissement de l'intensité de cet appui, par un glissement d'une position mitoyenne, un *appui,* à une affirmation plus prononcée, un *appui ferme.*

Les énoncés concernant les effets économiques négatifs de la législation linguistique sont rejetés plus fréquemment en 1989: un pourcentage plus élevé de travailleurs ne croient pas à des effets néfastes sur la santé économique. En 1979 et 1989, respectivement 54 % et 68 % ne croyaient pas (en désaccord) que la *Charte de la langue française* puisse « nuire à l'économie du Québec », 53 % et 70 % qu'elle puisse « compromettre la santé économique des entreprises » et 48 % et 67 % qu'elle puisse « éloigner les investisseurs étrangers ». Le rejet de ces énoncés s'est donc accru de 14, 17 et 19 points. De plus, on observe ici un comportement semblable à celui décrit précédemment, soit un changement de l'intensité de l'opinion. On remarquera au tableau IV.17 que le changement observé vient essentiellement du pourcentage de répondants qui se disent tout à fait en désaccord, ce qui correspond à un accroissement d'au moins 18 points. Ainsi, en 1989, non seulement une plus forte proportion de répondants rejettent les craintes de nature économique, mais ils manifestent ce rejet avec plus de conviction. On se doit ici de souligner que les libellés des questions de 1979 et 1989 ne sont pas tout à fait identiques, la version de 1979 reflétant l'application récente de la *Charte*[12]. Il est impossible de préciser l'effet de ces modifications. Cependant, le discours public actuel des gens d'affaires québécois confirmerait notre observation, soit une régression des craintes des répercussions économiques. Les gens d'affaires traduiraient ce mouvement des opinions par leur discours.

[12] Question F, libellé de 1979: « L'application de la loi 101 ne peut pas nuire à l'économie du Québec » ; libellé de 1989 : « La loi 101 ne nuit pas à l'économie du Québec » (pour faciliter la lecture du tableau IV.17, on a choisi la forme affirmative pour cette question). Question G, libellé de 1979: « l'application de la loi 101 peut compromettre la santé économique des entreprises » ; libellé de 1989: « la loi 101 compromet la santé économique des entreprises » Question H, libellé de 1979: « l'application de la loi 101 peut éloigner les investisseurs étrangers » ; libellé de 1989: « la loi 101 éloigne les investisseurs étrangers ».

Le statut du français comme langue des affaires et de la technique moderne est aussi défini avec plus d'intensité. La proportion de ceux qui ne pensent pas (en désaccord) que « l'anglais devra inévitablement demeurer la langue des affaires et de la finance au Québec » est demeuré stable, à 70 %. Par contre, encore une fois, l'intensité de l'opinion s'accroît : en 1979, 28 % des répondants étaient tout à fait en désaccord contre 43 % en 1989, soit une croissance de 15 points. Les opinions relatives au français et à la technique moderne sont plus ambiguës. D'une part, le pourcentage de ceux qui s'opposent à l'énoncé « le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne » régresse, passant de 81 % en 76 %, et, d'autre part, ceux qui s'opposent le font plus intensément : 43 % en 1979 et 53 % en 1989 sont tout à fait en désaccord avec l'énoncé, un gain de 10 points.

Deux faits marquants caractérisent l'évolution des opinions de 1979 à 1989. Premièrement, un pourcentage plus important de francophones favorisent le caractère français du Québec, et ils sont moins nombreux à craindre les effets économiques de la législation linguistique. Deuxièmement, l'intensité des opinions s'accroît, les francophones s'expriment de plus en plus fermement.

L'évolution des opinions chez les anglophones

En général, de 1979 à 1989, les anglophones partagent davantage la volonté de francisation du Québec comme le démontrent les premiers énoncés du tableau IV.18. Si, en 1979 et en 1989, environ le même pourcentage de répondants, 76 % et 81 %, sont au moins d'accord avec l'affirmation « toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler le français », il y a un changement significatif, de 56 % à 72 %, quant à l'énoncé « l'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier ». De plus, on remarquera un changement encore plus important de l'intensité de l'accord, un accroissement statistiquement significatif d'au moins 30 points de la catégorie extrême « tout à fait d'accord », et ce sur les deux questions.

TABLEAU IV.18

LES OPINIONS

ANGLOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989[a]

	Année	Accord			Désaccord			N
		Total	Tout à fait	Plutôt	Plutôt	Tout à fait	Total	
A) Toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler le français	1979	76	**21**	55	21	**2**	23	539
	1989	81	**53**	28	8	**11**	19	540
B) L'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier	**1979**	56	**10**	46	40	**4**	44	530
	1989	72	**45**	27	15	**13**	28	526
C) Le français doit être la langue de travail au Québec	**1979**	25	**4**	21	62	**13**	75	539
	1989	40	**13**	27	24	**37**	61	538
D) La seule façon pour les francophones de conserver leur culture, c'est d'exiger de parler français en toute occasion au Québec	**1979**	13	**3**	10	57	**30**	87	540
	1989	21	**7**	14	20	**59**	79	533
E) Puisque le Québec fait partie de l'Amérique du Nord, il faudra toujours que les Québécois sachent parler l'anglais	1979	91	**41**	50	8	1	9	543
	1989	90	**66**	24	6	5	11	537
F) La loi 101 nuit à l'économie du Québec	**1979**	92	**30**	62	6	**2**	8	535
	1989	75	**46**	29	14	**11**	25	503
G) La loi 101 compromet la santé économique des entreprises	**1979**	93	42	51	7	**1**	8	535
	1989	67	40	27	18	**16**	34	507
H) La loi 101 éloigne les investisseurs étrangers	**1979**	86	**32**	54	13	**1**	14	535
	1989	75	**48**	27	14	**10**	24	493
I) L'anglais devra inévitablement demeurer la langue des affaires et de la finance au Québec	**1979**	46	**9**	37	49	**4**	53	527
	1989	32	**14**	18	36	**32**	68	526

TABLEAU IV.18 (suite)

	Année	Accord Total	Accord Tout à fait	Accord Plutôt	Désaccord Plutôt	Désaccord Tout à fait	Désaccord Total	N
J) Le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne	1979	**36**	**7**	29	54	**10**	64	491
	1989	**36**	**14**	22	28	**36**	64	489

a Les années inscrites en caractère gras indiquent une différence significative entre les pourcentages de personnes au moins d'accord et celles au moins en désaccord ; les pourcentages en gras indiquent une différence significative dans les catégories extrêmes. Les questions sur l'intervention du gouvernement provincial et le rôle de l'entreprise privée ont été ajoutées en 1989. Les autres questions absentes ont dû être modifiées en 1989.

L'opinion des anglophones sur le français langue du travail est particulièrement importante, puisque la francisation a des incidences concrètes sur leur vie quotidienne et qu'ils ont plus que les autres groupes linguistiques modifié leur comportement langagier (chapitre 2). L'évolution est marquée par un double mouvement, d'une part une plus forte proportion, 25 % en 1979 et 40 % en 1989, disent que « le français doit être la langue de travail au Québec » et, d'autre part, il y a une radicalisation d'une partie de la communauté anglophone : en 1979, 13 % se disaient tout à fait en désaccord avec la francisation du travail alors qu'en 1989, ce pourcentage s'accroît à 37 %. Ainsi, d'une part, le français comme langue du travail est plus accepté, mais d'autre part les opposants manifestent leur position plus radicalement.

Comme en 1979, la majorité des anglophones craignent des effets négatifs de la *Charte de la langue française* sur l'économie ; cependant, un pourcentage plus faible manifestent des réserves en réponse aux trois questions : en 1979, 92 % pensent que « la loi 101 nuit à l'économie du Québec » contre 75 % en 1989, alors que 93 % et 67 % croient qu'elle « compromet la santé économique des entreprises » ; finalement, 86 % et 75 % sont d'avis qu'elle « éloigne les investisseurs étrangers ». Globalement, en 1979, environ 90 % des anglophones redoutaient les répercussions sur l'économie alors qu'en 1989 ce pourcentage est d'environ 72 %.

En 1989, une plus forte proportion des répondants ne croient pas que l'anglais demeurera inévitablement « la langue des affaires et de la finance au Québec », soit 68 % contre 53 % en 1979. On pense donc davantage que le français prendra plus de place dans le monde des affaires. Ce changement est d'autant plus significatif que cette opinion est exprimée avec plus de conviction : en 1979, 4 % se disaient tout à fait en désaccord avec l'énoncé, alors qu'en 1989, ce pourcentage est de 32 %. Globalement, la perception du statut du français en relation avec la technologie ne s'est pas modifiée : au cours des deux périodes, 64 % se disent en désaccord avec l'affirmation « le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne ». Par contre, on constate également une polarisation : en 1979, 10 % se disaient tout à fait en désaccord, contre 36 % en 1989. Parmi les anglophones, le français en tant que langue de la technique gagne du terrain.

Comme les francophones, les anglophones sont donc plus positifs en ce qui a trait au caractère français du Québec. Les craintes de nature économique sont toujours exprimées par une majorité, mais partagées par une plus faible proportion qu'en 1979. Les opinions sont aussi exprimées avec plus d'intensité. En général, les pourcentages de répondants qui se disent tout à fait d'accord ou tout à fait en désaccord s'accroissent.

L'expression plus intense de l'opposition à la promotion du français par un certain nombre d'anglophones pourrait se comprendre aisément : ils réagissent notamment à la présence plus forte du français au travail. Mais pourquoi certains autres anglophones favorisent-ils l'essor d'une communauté linguistique autre que la leur ? Une partie de cette réaction peut sans doute s'expliquer par une ouverture à la culture de la majorité démographique et une autre partie par un intérêt concret, la rentabilisation des efforts consentis à l'apprentissage fonctionnel du français au travail. On a vu que le bilinguisme au travail est plus fréquent en 1989 parmi les anglophones. Or, ce bilinguisme n'est rentable sur le marché du travail et il n'assure aux anglophones bilingues un avantage relativement aux anglophones

unilingues[13], que si le français conserve un statut important sur le marché du travail. En somme, ces anglophones réagissent à un nouvel environnement de travail. Cette explication, qui est simplement la description d'un comportement rationnel de certains anglophones[14], met en relief une des conséquences de la francisation du travail, conséquence déjà mise en évidence par l'analyse des opinions des allophones : les efforts consentis à la francisation du travail n'ont pas entraîné l'accroissement du seul usage du français, mais également de l'acceptation du fait français au travail.

L'évolution des opinions chez les allophones

La tendance notée chez les francophones et chez les anglophones vers un appui plus répandu à la francisation du Québec est également présente parmi les allophones : en 1979 et 1989, respectivement 79 % et 88 % d'entre eux donnent leur accord à l'affirmation « toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler le français », tandis que 42 % et 52 % sont d'avis que « le français devrait être la langue de travail au Québec » (tableau IV.19). Comme chez les anglophones, cette position plus favorable à l'usage du français au travail s'accompagne d'une radicalisation de l'opposition : en 1979, 8 % se disaient tout à fait en désaccord contre 28 % en 1989.

L'accord manifesté relativement à l'énoncé qui les touche plus directement, « l'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier », n'a pas progressé, l'écart de 6 points entre les deux périodes n'étant pas statistiquement significatif. Cependant, on remarque un accroissement significatif de la catégorie extrême « tout à fait d'accord », le pourcentage de 31 % passant à 59 %. Ce phénomène, l'expression d'un accord plus ferme, le choix de la réponse « tout à fait d'accord » au lieu de « plutôt d'accord », et ce sur les trois énoncés, montre des prises de position plus radicales en 1989.

---

[13] Sur ces avantages, voir François Vaillancourt, *Langue et disparités de statut économique, au Québec, 1970 et 1980*, Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers », n° 28, 1988, 230 p.

[14] D'autres scénarios sont imaginables et contribueraient à expliquer les positions des anglophones à l'égard de la francité.

TABLEAU IV.19

LES OPINIONS

ALLOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1979 ET 1989[a]

		Accord			Désaccord			
	Année	Total	Tout à fait	Plutôt	Plutôt	Tout à fait	Total	N
A) Toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler le français	**1979**	79	**34**	45	19	3	22	406
	1989	88	**63**	25	4	8	12	409
B) L'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier	1979	70	**31**	39	25	**4**	29	399
	1989	76	**59**	17	13	**11**	24	404
C) Le français doit être la langue de travail au Québec	**1979**	42	**19**	23	49	**8**	57	401
	1989	52	**32**	20	20	**28**	48	409
D) La seule façon pour les francophones de conserver leur culture, c'est d'exiger de parler français en toute occasion au Québec	**1979**	39	**17**	22	49	**13**	62	397
	1989	47	**33**	14	20	**33**	53	395
E) Puisque le Québec fait partie de l'Amérique du Nord, il faudra toujours que les Québécois sachent parler l'anglais	**1979**	93	**55**	38	6	1	7	404
	1989	87	**65**	22	8	4	12	410
F) La loi 101 nuit à l'économie du Québec	**1979**	77	**18**	59	13	**10**	23	383
	1989	55	**34**	21	23	**22**	45	352
G) La loi 101 compromet la santé économique des entreprises	**1979**	79	35	44	17	**4**	21	390
	1989	59	39	20	20	**20**	40	359
H) La loi 101 éloigne les investisseurs étrangers	**1979**	76	**35**	41	20	**4**	24	381
	1989	70	**41**	29	13	**17**	30	361
I) L'anglais devra inévitablement demeurer la langue des affaires et de la finance au Québec	**1979**	53	18	35	41	**7**	48	393
	1989	41	21	20	29	**30**	59	402

TABLEAU IV.19 (suite)

	Année	Accord Total	Tout à fait	Plutôt	Désaccord Plutôt	Tout à fait	Total	N
J) Le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne	1979	**38**	**8**	30	49	**12**	**61**	372
	1989	**34**	**15**	19	24	**41**	**65**	354

a. Les années inscrites en caractère gras indiquent une différence significative entre les pourcentages de personnes au moins d'accord et celles au moins en désaccord ; les pourcentages en gras indiquent une différence significative dans les catégories extrêmes. Les questions sur l'intervention du gouvernement provincial et le rôle de l'entreprise privée ont été ajoutées en 1989. Les autres questions absentes ont dû être modifiées en 1989.

En 1979 et 1989, la majorité des allophones craignent des effets négatifs de la *Charte*. Cependant, ces craintes sont maintenant moins fréquentes, à l'exception de celles qui concernent les investisseurs étrangers, qui demeurent stables. En 1979 et 1989, 77 % et 55 % pensent que « la loi 101 nuit à l'économie du Québec », tandis que 79 % et 59 % croient qu'elle « compromet la santé économique des entreprises ».

Selon les répondants, le statut de l'anglais dans le monde des affaires est de moins en moins prédominant : en 1979, 48 % n'étaient pas d'accord avec l'énoncé « l'anglais devra inévitablement demeurer la langue des affaires et de la finance au Québec », tandis qu'en 1989 ce pourcentage est de 59 %. On remarque aussi une conviction plus ferme, puisqu'en 1979, 7 % se disaient tout à fait en désaccord contre 30 % en 1989. Globalement, le statut du français en relation avec les techniques modernes n'a pas progressé : 61 % et 65 % s'opposent à l'affirmation « le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne ». Cette opposition est cependant plus intense en 1989 : on note une progression de 29 points de la catégorie « tout à fait en désaccord ».

L'évolution des opinions des allophones suit sensiblement celle des autres communautés : appui plus important en nombre ou en intensité aux propositions favorisant le français, diminution des craintes relatives aux effets négatifs de la *Charte*, et statut mieux affirmé du français dans le monde des affaires et de la technique.

CONCLUSION

Le caractère français du Québec recoit de plus en plus l'appui des francophones, des anglophones et des allophones. Cet appui plus marqué se manifeste pratiquement sur l'ensemble des aspects présentés. Une plus forte proportion de répondants pensent que le français devrait être parlé par l'ensemble des Québécois, que le français doit être la langue du travail, qu'il n'est pas incompatible avec la langue des affaires et de la technique. De plus, ils sont moins nombreux à craindre des effets économiques négatifs. Cependant, ce mouvement observé dans les trois groupes linguistiques ne signifie pas qu'il y ait une communion de pensée. Nous avons constaté des divergences importantes entre francophones et anglophones, notamment sur une question qui nous intéresse particulièrement ici, « le français doit être la langue de travail au Québec » : 88 % des francophones se disent d'accord avec cet énoncé, alors que le pourcentage est de 40 % chez les anglophones.

L'évolution au cours des dix dernières années est marquée par une radicalisation des positions. Comparativement à 1979, les gens s'expriment plus fréquemment par les réponses extrêmes « tout à fait d'accord » ou « tout à fait en désaccord ». Ainsi, la francité est appuyée non seulement par une plus forte proportion, mais également avec plus d'insistance, tandis que l'opposition est moins fréquente, mais aussi exprimée plus fermement.

L'examen des relations entre les opinions des allophones et la langue qu'ils utilisent au travail a mis en relief un phénomène d'intérêt, qui donne encore plus d'importance à la francisation du travail : l'usage du français au travail est un mécanisme de socialisation qui favorise des opinions positives quant au caractère français du Québec. Inversement, l'usage de l'anglais au travail favorise les opinions plus fréquentes chez les anglophones, dont celle du rejet de l'énoncé « le français doit être la langue du travail au Québec ».

Parmi les trois groupes linguistiques, la volonté de faire du français la langue du travail incite les répondants à demander l'intervention du gouvernement[15]. Lorsque cet objectif est considéré comme important, on estime qu'il faut prendre les moyens de le concrétiser. La confiance en la bonne volonté des entreprises est plutôt liée aux craintes d'effets économiques négatifs de la législation linguistique : plus les craintes sont fortes, plus on fait confiance aux entreprises. Cependant, le rapprochement de ces deux observations amène à interpréter cette confiance non pas comme une confiance en des actions éventuelles enclenchées par les entreprises, mais plutôt comme la volonté de laisser le champ libre aux entreprises pour ne pas interférer dans leurs activités.

[15] Tableaux IV.6, IV.9 et IV.13.

5

La région métropolitaine de Montréal et le Québec

L'introduction insistait sur le caractère distinct de la région métropolitaine de Montréal: concentration des anglophones et des allophones, des administrateurs et des professionnels, des services financiers, des services aux entreprises, centre d'échange international, centre économique névralgique. La situation particulière de Montréal est manifeste, aussi bien en 1989 qu'en 1979.

LA SITUATION EN 1989

Les paramètres énumérés sont indissociables de l'usage des langues et ils expliquent, sans doute, une part importante de la spécificité linguistique de Montréal comme le montre le graphique V.1: 56 % de la main-d'œuvre travaille généralement en français contre 88 % dans le reste du Québec.

GRAPHIQUE V.1

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR RÉGION

QUÉBEC, 1989

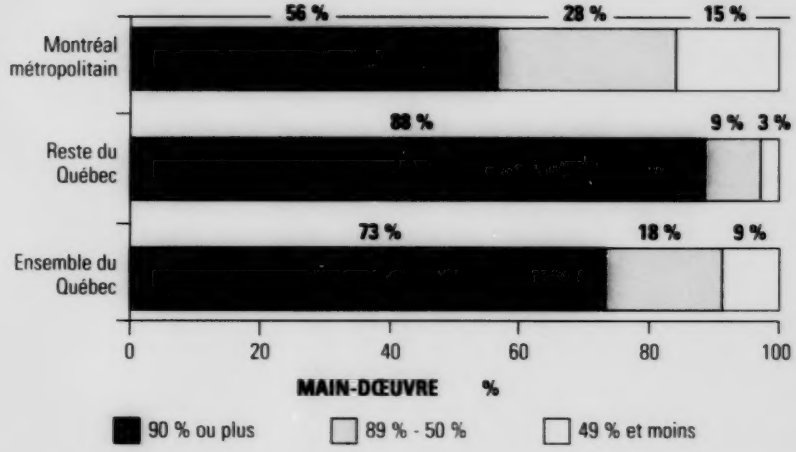

Un décalage semblable s'observe dans les trois grands secteurs d'activité, le secteur privé, les services publics et l'administration fédérale (tableau V.1). L'écart le plus marqué apparaît dans le secteur privé, ce qui reflète l'homogénéité plus grande des services publics.

TABLEAU V.1

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR RÉGION ET GRAND SECTEUR

QUÉBEC, 1989

Grand secteur	Région		
	Montréal métropolitain	Reste du Québec	Ensemble du Québec
Secteur privé			
90 % ou plus	51	88	71
89 %-50 %	32	10	20
49 % ou moins	17	2	9
N	3 211	1 300	4 511
Administration fédérale			
90 % ou plus	59	70	64
89 %-50 %	37	18	28
49 % ou moins	4	12	8
N	126	49	175
Services publics			
90 % ou plus	73	90	83
89 %-50 %	14	7	10
49 % ou moins	13	3	7
N	996	501	1 497

Le graphique V.2 met en évidence le secteur privé. Ces écarts entre la région métropolitaine de Montréal et le reste du Québec s'expliquent par plusieurs éléments qui reflètent le statut particulier de Montréal. L'influence de ces facteurs semble converger vers une dimension du travail qui s'est révélée primordiale sur le plan de l'usage des langues, soit la composition socio-linguistique des relations professionnelles (chapitre 1). La concentration des anglophones et des allophones accroît la fréquence des contacts avec les non-francophones du Québec, tandis que le rôle de Montréal dans les échanges internationaux multiplie les contacts avec des non-francophones à l'extérieur du Québec.

GRAPHIQUE V.2

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR RÉGION

SECTEUR PRIVÉ, QUÉBEC, 1989

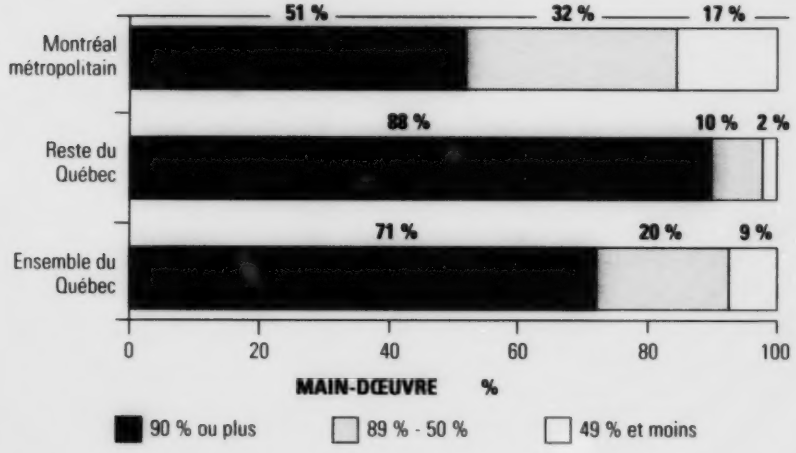

Une comparaison de la région de Montréal et du reste du Québec ne peut ignorer ces relations professionnelles. Elles constituent en quelque sorte le reflet des caractéristiques de la région de Montréal énumérées plus haut. Le tableau V.2 confirme que la composition sociolinguistique de l'ensemble des personnes contactées est fortement liée aux régions. Dans la région de Montréal, 32 % des travailleurs communiquent surtout avec des francophones (90 % ou plus de francophones parmi les contacts), alors que dans le reste du Québec, ce pourcentage atteint 79 %. À l'inverse, 36 % de la main-d'œuvre de Montréal et 6 % de celle du reste du Québec communiquent surtout avec des anglophones (50 % ou moins de francophones). Cet environnement sociolinguistique, fortement lié à l'usage des langues, explique une bonne part de la différence observée entre les régions. Le tableau V.3 présente les pourcentages d'usage du français observés et ajustés en fonction de la composition sociolinguistique des contacts. L'écart observé de 37 points entre Montréal et le reste

du Québec est réduit à 11 points[1], c'est-à-dire que plus des deux tiers de la différence observée entre les régions peut s'expliquer par ce facteur.

TABLEAU V.2

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LA PROPORTION DE FRANCOPHONES PARMI LES CONTACTS PAR RÉGION

SECTEUR PRIVÉ, QUÉBEC, 1989

Francophones parmi les contacts	Montréal métropolitain	Reste du Québec
50 % ou moins	36	6
51 %-89 %	32	15
90 % ou plus	32	79
N	2 947	1 224

TABLEAU V.3

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR RÉGION

SECTEUR PRIVÉ, QUÉBEC, 1989

Temps de travail en français	Pourcentages observés		Pourcentages ajustés	
	Montréal métropolitain	Reste du Québec	Montréal métropolitain	Reste du Québec
90 % ou plus	51	88	67	78
89 %-50 %	32	10	24	16
49 % ou moins	17	2	9	6
N	2 947	1 224	2 947	1 224

[1] La comparaison des chis carrés marginal et partiel à l'annexe B, point B.10, illustre l'influence considérable de la composition sociolinguistique sur la relation entre les régions et l'usage général du français.

L'ÉVOLUTION DE 1979 À 1989 À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

En 1989, l'usage du français est donc plus courant à l'extérieur de Montréal, puisque 88 % de la main-d'œuvre y travaille généralement en français. Cette situation n'est pas nouvelle : en 1979, ce pourcentage atteignait 87 %. Ce niveau, relativement près d'un maximum théorique[2], rend plus difficile tout accroissement de l'usage du français. Ainsi, il est peu étonnant de constater au tableau V.4 qu'il n'y a aucun changement à l'extérieur de Montréal.

TABLEAU V.4

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR RÉGION

QUÉBEC, 1979 ET 1989

	Montréal métropolitain		**Reste du Québec**		**Ensemble du Québec**	
Temps de travail en français	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
90 % ou plus	**51**	**56**	87	88	**70**	**73**
89 %-50 %	**26**	**28**	10	9	18	18
49 % ou moins	**23**	**15**	4	3	**13**	**9**
N	5 060	4 333	3 479	1 850	8 569	6 183

Comme dans la région de Montréal, il y a eu professionnalisation de la main-d'œuvre dans le reste du Québec. Le tableau V.5 montre que ce changement de la composition de la main-d'œuvre du secteur privé, soit un accroissement de la proportion des postes d'administrateur et de professionnel et une diminution de celle des ouvriers, a également freiné la francisation du travail. Sans ce phénomène, l'usage général du français aurait fait un gain de 3 points au lieu de 2 points.

[2] Ce maximum théorique est inférieur à 100 % étant donné les relations interlinguistiques et l'usage de documents.

TABLEAU V.5

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR RÉGION

SECTEUR PRIVÉ, QUÉBEC, 1979 ET 1989

	Montréal métropolitain		Reste du Québec		Ensemble du Québec	
Temps de travail en français	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
90 % ou plus	**46**	**51**	86	88	**66**	**71**
89 %-50 %	**30**	**32**	10	10	20	20
49 % ou moins	**24**	**17**	3	2	**14**	**9**
Pourcentages ajustés : professionnalisation						
90 % ou plus	45	52	86	89	65	71
89 %-50 %	30	32	11	9	21	20
49 % ou moins	25	16	3	2	15	9
N	3 583	3 211	2 330	1 300	5 913	4 511

Le nombre de cas très restreint d'anglophones et d'allophones à l'extérieur de Montréal, moins de 50 en 1989, interdit des comparaisons qui tiendraient compte de la langue maternelle. Cependant, par similitude avec le chapitre 2 portant sur l'évolution dans la région métropolitaine de Montréal, le tableau V.6 présente les résultats de l'analyse des francophones seulement. On constatera sans étonnement que ce tableau apporte peu d'information nouvelle puisque les francophones constituent plus de 90 % de la main-d'œuvre à l'extérieur de Montréal.

TABLEAU V.6

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LE TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS PAR RÉGION

FRANCOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, QUÉBEC, 1979 ET 1989

	Montréal métropolitain		Reste du Québec		Ensemble du Québec	
Temps de travail en français	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**	**1979**	**1989**
90 % ou plus	62	63	90	90	78	79
89 %-50 %	30	30	9	9	18	18
49 % ou moins	**8**	**6**	1	1	**4**	**3**
Pourcentages ajustés : professionnalisation						
90 % ou plus	60	64	89	91	77	80
89 %-50 %	31	30	10	8	19	17
49 % ou moins	8	6	1	1	4	3
N	2 633	2 389	2 216	1 240	4 849	3 629

CONCLUSION

La région de Montréal constitue un milieu distinct tant sur le plan économique, démographique que linguistique. Ces caractéristiques se répercutent sur l'usage du français au travail. En 1989, 51 % des travailleurs de la région métropolitaine qui œuvrent dans le secteur privé utilisent généralement le français au travail, alors que ce pourcentage est de 88 % dans le reste du Québec.

Les caractéristiques de Montréal affectent non seulement le pourcentage d'usage du français, mais également son évolution de 1979 à 1989. Nous avons vu que les changements observés à Montréal étaient le fait essentiellement des anglophones et des allophones. Comme ces groupes linguistiques sont proportionnellement peu nombreux dans le reste du Québec, il n'est pas étonnant de n'y observer aucun changement.

CONCLUSION

La situation de la langue française en milieu de travail est une réalité très diverse où l'image d'un travailleur moyen n'a pas sa place, car elle donnerait une image tronquée du marché du travail. Ce phénomène a été observé tant à propos de l'indicateur global, le pourcentage du temps de travail en français[1], qu'à propos d'indicateurs particuliers comme la langue d'usage des documents[2]. Dans ce dernier cas, on a même constaté que les situations extrêmes, un usage en français ou un usage en anglais, étaient les plus fréquentes.

Dans ce contexte, nous avons défini trois types de travailleurs : celui qui travaille généralement en français (90 % ou plus du temps de travail en français), celui qui utilise surtout le français (89 % à 50 % du temps en français) et celui pour qui la langue anglaise est la plus fréquente (49 % ou moins du temps en français). Les seuils, les pourcentages qui délimitent ces groupes ont été fixés selon deux critères. Ceux-ci représentent bien le consensus observé parmi la population en emploi autour de la définition de trois situations de travail : travailler « à peu près uniquement en français », « dans les deux langues » ou « à peu près uniquement en anglais »[3]. De plus, il s'agit de regroupements analytiquement efficaces. Ce point est très important, car la recherche ne vise pas qu'à décrire une situation, mais également à définir les facteurs, les mécanismes qui expliquent cette situation.

---

[1] Graphique I.1.

[2] Graphique I.6.

[3] Tableau I.2.

D'aucuns seront tentés d'attribuer à ce classement une valeur normative, particulièrement en référence à un des objectifs de la *Charte de la langue française*, « faire du français la langue normale et habituelle du travail ». Ils identifieront par exemple travailler « généralement » ou « à peu près uniquement en français » à travailler « normalement et habituellement en français ». En somme « travailler normalement en français » signifiera, pour eux, utiliser le français au cours de 90 % ou plus du temps de travail. Comme nous l'avons déjà souligné, si la *Charte* définit clairement l'objectif, elle n'en donne pas de définition mesurable, elle ne précise pas de seuil. Le rôle de la recherche n'est pas de se substituer au législateur ; il ne lui appartient pas de définir la normalité. Le jugement de valeur repose sur les hommes d'État, sur les groupes sociaux et sur les citoyens. Le classement utilisé n'a donc pas un statut normatif, mais bien analytique. Les difficultés de la recherche à répondre expressément à la question fort importante « Le français est-il la langue normale et habituelle du travail ? » met en relief un vide étonnant, surtout si l'on se rappelle que la première étude importante sur le français, langue du travail au Québec, remonte à 1971. Il n'existe pas de définition opérationnelle de ce que veut dire « travailler normalement et habituellement en français », dans le contexte du Québec, autour de laquelle un consensus social minimal est apparu.

Les lignes qui suivent fournissent des renseignements qui, nous l'espérons, éclaireront le jugement normatif sur la situation du français au travail. Pour 56 % des travailleurs de la région métropolitaine de Montréal, le français est la langue la plus fréquente des communications, puisque 90 % ou plus de leur temps de travail se déroule en français, alors que 28 % d'entre eux travaillent dans un milieu moins clairement défini où toutefois le français prédomine (entre 50 % et 89 % du temps en français) et que 15 % travaillent dans un environnement où la langue anglaise est la plus courante (49 % ou moins de français). Dans le secteur privé, un peu plus de la majorité (51 %) utilisent le français à 90 % du temps ou plus, 32 % l'utilisent entre 50 % et 89 % de leur temps de travail, et 17 %, à moins de 49 %[4]. Cepen-

[4] Tableau II.1.

dant, ces pourcentages surestiment l'usage du français, puisque les personnes dont l'activité principale consiste à lire, à écrire ou à établir des contacts professionnels utilisent moins le français que ceux dont l'activité est essentiellement manuelle. C'est dire que plus les communications occupent une part importante du temps de travail, moins le français est courant[5].

Cette description correspond-elle à un usage normal du français ? Un jugement doit être porté en considérant l'ensemble des termes de cette description plutôt qu'un seul pourcentage, qu'un seul pan de la réalité. Il n'y a pas que 51 % de la main-d'œuvre du secteur privé qui travaille généralement en français, mais également 32 % qui travaille surtout en français et 17 %, surtout en anglais. En outre, ces pourcentages constituent un indicateur global, un grand résumé de la situation linguistique en milieu de travail. La signification de cet indicateur, son interprétation, doit être éclairée par l'analyse des composantes du milieu de travail, en prêtant attention aux facteurs qui amènent les travailleurs à s'arrêter sur un pourcentage quelconque. Lorsqu'un travailleur nous dit qu'il travaille en français à 50 %, 75 % ou 90 % du temps, il résume ses habitudes linguistiques de travail.

Ainsi, quelle réalité cet indicateur global de l'usage du français recouvre-t-il ? Il signifie que l'entreprise privée peut mener ses activités à l'intérieur de certains paramètres dont les suivants :

1. la consultation des listes de matériel se fait à moins de 75 % en français pour 55 % des travailleurs qui réalisent cette activité ;

2. la consultation des modes d'emploi se fait à moins de 75 % en français pour 58 % des travailleurs qui réalisent cette activité ;

3. la consultation des livres et revues se fait à moins de 75 % en français pour 60 % des travailleurs qui réalisent cette activité ;

4. la consultation de recueils administratifs se fait à moins de 75 % en français pour 38 % des travailleurs qui réalisent cette activité[6] ;

---

[5] Tableau I.3.

[6] Graphique I.6.

5. parmi les *francophones qui ont déclaré travailler dans les deux langues :*

a) lorsque le supérieur immédiat est anglophone, 57 % des communications se font surtout en anglais (à moins de 50 % en français), et lorsqu'il est allophone, 29 % des communications se font surtout en anglais ;

b) lorsque les subordonnés sont anglophones, 46 % communiquent avec eux surtout en anglais, tandis que lorsqu'ils sont allophones, ce pourcentage est de 25 % ;

c) lorsque les collègues sont anglophones, 52 % des communications se font surtout en anglais, et lorsqu'ils sont allophones, ce pourcentage est de 33 %[7].

En somme, l'image révélée par l'indicateur global reflète une situation où la consultation des documents techniques (listes de matériel et modes d'emploi) et des documents généraux (livres et revues) se fait en français à moins de 75 % pour plus de la moitié des travailleurs, et où le français n'est pas la langue dominante dans les rapports interlinguistiques. Ajoutons que peu importe la formulation de l'indicateur global, ces derniers paramètres ne seront pas modifiés et ils demeureront des éléments essentiels de la définition de la situation.

On a également observé que le français s'impose moins parmi les éléments moteurs – les niveaux supérieurs de la hiérarchie professionnelle, les industries de pointe et la documentation –, ce qui ne confirmerait pas le statut de langue dominante du français au Québec. La documentation doit sans aucun doute être considérée comme un élément moteur. D'ailleurs, la relation entre la langue d'usage de la documentation et l'usage général du français en milieu de travail est clairement apparue : le français est plus courant là où la documentation est en français. Ces documents ont bien sûr pour rôle de transmettre l'information, de véhiculer un vocabulaire technique ou administratif, mais ils remplissent un autre rôle fort important même s'il est involontaire : ils révèlent la langue des communications officielles

[7] Tableaux III.5, III.6 et III.7.

ou officieuses, donc implicitement efficaces. Cette langue permet aux échanges verbaux et écrits de transmettre efficacement l'information et, en retour, les locuteurs de cette langue tirent profit de l'efficacité de leurs communications[8].

Cette situation a évolué depuis 1979 : l'usage général du français a fait un gain de 5 points, alors que l'usage prédominant de l'anglais a régressé de 7 points. Cette évolution est attribuable essentiellement aux changements des comportements langagiers des anglophones et des allophones, la situation des francophones ayant peu changé : on observe une décroissance de seulement 2 points de l'usage prédominant de l'anglais. Toutefois, ce pourcentage global, qui concerne l'ensemble de la main-d'œuvre, sous-estime la progression du français, puisque l'usage du français à 90 % ou plus du temps de travail a progressé de 6 points parmi les travailleurs dont l'activité principale consiste à communiquer. Cette augmentation est plus importante que si elle avait été observée parmi les travailleurs manuels, c'est-à-dire parmi ceux qui, par leur fonction, sont peu appelés à communiquer.

Le français devient une langue plus courante en milieu de travail, puisqu'il est utilisé plus fréquemment par les anglophones et les allophones. Vu dans la perspective de la mobilité linguistique, où la langue dominante est celle qui attire les locuteurs des autres langues, ce mouvement est de bon augure pour le statut du français. Cette mobilité linguistique au travail n'est pas un phénomène nouveau. Déjà, la comparaison des données de 1971 et de 1979 amenait la conclusion suivante : « Les allophones et les anglophones, encore davantage, ont modifié leurs usages linguistiques dans une plus large mesure que ce n'est le cas pour les francophones[9]. » Les efforts de francisation liés à la *Charte de la langue française* auraient soutenu une mobilité linguistique amorcée avant son adoption. Cet effet est conforme à la théorie qui veut qu'une loi confirme généralement la présence d'un fait, plutôt qu'elle ne crée elle-même ce fait, puis elle l'encourage ou le

[8] On consultera à ce sujet l'abondante littérature sociolinguistique, dont l'ouvrage de Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.

[9] Daniel Monnier, *L'usage du français au travail*, Québec, Conseil de la langue française, « Dossiers », n° 15, 1983, p. 51.

décourage avec plus ou moins de vigueur selon les mécanismes qu'elle met en place.

L'absence apparente de croissance de l'usage général du français parmi les francophones peut susciter différentes réactions. Certains seront étonnés, les efforts et les ressources financières – le budget de l'Office de la langue française dépasse les dix millions annuellement – consacrés à la francisation n'auraient pas donné de résultat. D'autres y trouveront la confirmation de leur perception de l'évolution de la langue du travail au cours des dernières années, perceptions intuitives ou alimentées par des études exploratoires. Ainsi, dans son rapport de février 1990, la Fédération des travailleurs du Québec écrivait :

« Les études entreprises par divers organismes comme l'Office de la langue française, le Conseil de la langue française et d'autres chercheurs indépendants semblaient indiquer un essoufflement du processus de francisation [...] plusieurs ressentaient un ralentissement sinon un recul dans la francisation de l'ensemble de la société québécoise[10]. » Les chercheurs Dion et Lamy concluaient à la suite de l'analyse, en 1986, de quelques entreprises : « Le processus [de francisation] est conduit avec une prudence manifeste. De toute évidence, il traîne en longueur [...] Manifestement, la politique de francisation s'est heurtée à des difficultés inattendues et n'a pas progressé au rythme prévu par le législateur en 1977[11]. »

Il est d'abord important de rappeler un des effets de la professionnalisation des francophones : en 1989, il y a davantage de travailleurs, d'administrateurs et de professionnels appelés par leur fonction à utiliser, dans les deux langues ou en anglais, des documents et à communiquer avec des non-francophones au Québec ou à l'extérieur du Québec, et cette évolution freine la généralisation de l'usage du français. En outre, la proportion d'ouvriers dans la main-d'œuvre a

[10] Fédération des travailleurs du Québec, *La francisation des entreprises, la FTQ en tournée régionale*, février 1990, p. 1.

[11] Stéphane Dion et Gaétane Lamy, « La francisation de la langue de travail au Québec. Contraintes et réalisations », *Language Problems and Language Planning*, vol. 14, n° 2, été 1990, p. 128.

diminué ; comme ces derniers constituent le groupe qui utilise le plus le français, cette diminution affecte inévitablement à la baisse le pourcentage total de la main-d'œuvre travaillant généralement en français. L'effet de cette professionnalisation a été estimé à 3 points de pourcentage. Ainsi, s'il est vrai que le pourcentage d'usage général du français n'a pas augmenté au cours des dix dernières années parmi les francophones, il est faux d'affirmer que les ressources consenties à la francisation n'ont donné aucun résultat : elles ont au moins réussi à contrer cet « effet pervers » de la professionnalisation. D'autres éléments structurels ont également freiné la francisation, tels que l'internationalisation des marchés et l'introduction des nouvelles technologies[12].

L'étonnement devant ce résultat peut, en plus, être alimenté par l'évolution de la certification des entreprises : en 1982, 22 % des grandes entreprises (100 personnes ou plus) et 21 % des petites et moyennes entreprises (entre 50 et 99 personnes) étaient certifiées, alors qu'en 1990 ces pourcentages étaient respectivement de 63 % et 76 %[13]. Plusieurs facteurs expliquent, tout au moins en partie, ce décalage entre l'évolution de la proportion d'entreprises certifiées et l'évolution de l'usage du français. Les entreprises de moins de 50 employés ne sont pas visées par la certification. Or, en 1985, 34 % de la main-d'œuvre du Québec, excluant l'administration publique, travaillait dans ces petites entreprises[14]. La certification ne peut donc toucher qu'environ 66 % des travailleurs, soit ceux à l'emploi des entreprises de 50 personnes ou plus. Le champ d'intervention de l'Office est aussi circonscrit par les ententes particulières ; il y avait, au 31 mars 1989, « 217 ententes particulières pour des sièges sociaux et 55, pour des centres de recherche[15] ».

---

[12] André Raynauld, « L'avancement du français au Canada », dans *Tendances démolinguistiques et évolution des institutions canadiennes*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, 1990, p. 95-105.

[13] Québec, gouvernement du Québec, Office de la langue française, Service de la recherche.

[14] Québec, gouvernement du Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction des communications, *Les PME au Québec*, 1987, p. 269.

[15] Office de la langue française, *Rapport annuel 1988-1989*, Québec, gouvernement du Québec, 1989, p. 15.

Par ailleurs, rappelons qu'une entreprise obtient un certificat soit après l'application d'un programme de francisation, soit sans application de programme. Ce dernier mode d'attribution a lieu lorsque l'Office reconnaît, après une évaluation de la situation, que l'usage du français a atteint un niveau souhaitable compte tenu des activités de l'entreprise. En 1990, 36 % des entreprises certifiées avaient obtenu un certificat à la suite de l'application d'un programme, et 279 000 personnes travaillaient dans ces entreprises. En pourcentage, ces travailleurs représentaient 32 % de l'ensemble des employés des entreprises sujettes à la certification[16]. Nous avons vu plus haut qu'environ 66 % de la main-d'œuvre totale du secteur privé travaille dans ces entreprises ; on pourrait donc estimer que l'application d'un programme visant à accroître l'usage du français a touché environ 21 % de l'ensemble de la main-d'œuvre du secteur privé du Québec (32 % de 66 %).

Étant donné la diversité des sources, il ne s'agit bien sûr que d'une approximation. Malgré sa marge d'erreur, elle montre bien qu'une partie seulement de la main-d'œuvre a profité d'un programme de francisation, d'un programme visant à accroître l'usage du français, et que cette partie est bien inférieure au pourcentage d'entreprises certifiées. Il est donc *normal* que l'évolution de l'usage du français ne suive pas l'évolution de la certification.

Cette attribution de certificat sans programme à la suite d'une évaluation positive de la situation du français rend nos résultats d'autant plus vraisemblables. Comme nous l'avons vu, les travailleurs ont une forte tendance à travailler dans leur langue maternelle ; ainsi, il est probable que les entreprises où il y a une concentration de francophones aient obtenu un certificat sans programme dans une plus forte proportion que les entreprises où il y a une concentration d'anglophones et d'allophones. De plus, ces actions ont en toute logique été concentrées dans les services à forte représentation anglophone et allophone. Cette application sélective de programmes aurait entraîné une stabilité chez les francophones, moins visés par ces programmes puisqu'ils travaillaient davantage en français, et un progrès chez les anglophones et les allophones, ce qui correspondrait à nos résultats.

[16] Québec, gouvernement du Québec, Office de la langue française, Service de la recherche.

Une étude récente de la certification des entreprises, *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*[17], confirmerait cette analyse. L'ouvrage montre que les programmes de francisation ont été appliqués surtout dans les entreprises où l'anglais était la langue prédominante des conseils d'administration : « Selon les données recueillies, 60,4 % des entreprises dont plus de la moitié des administrateurs étaient francophones ont été certifiées sans programme, tandis que seulement 1,4 % des autres (les entreprises non francophones) ont pu être ainsi certifiées [...]. La majorité des conseils d'administration francophones semblent donc avoir influencé la situation linguistique de leurs entreprises, que ce soit en participant à l'énoncé de politiques linguistiques favorables au français ou en prenant les moyens mis à leur disposition pour effectuer les changements nécessaires[18]. »

En outre, l'attribution d'un certificat ne signifie pas la fin du processus de francisation et ne garantit pas que les pratiques linguistiques seront automatiquement maintenues. C'est pourquoi la *Charte de la langue française* créait des comités de francisation et leur confiait la tâche de veiller « à ce que le français conserve dans l'entreprise le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer[19] ». Une étude récente menée en 1987 par l'Office montrait que ce suivi n'était pas aussi rigoureux que le législateur l'avait souhaité[20] : « Ce sont les entreprises certifiées sans programme qui sont les plus nombreuses (43,3 %) à n'avoir consacré aucun temps/personne aux activités du comité. Quant aux entreprises certifiées après l'application d'un programme de francisation, une très forte majorité (près de 84 %) consacre moins de 15 h/personne/année aux activités du comité » et 31 % n'y consacrent aucun temps par personne[21].

17 Pierre Bouchard, « Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984) », thèse de doctorat, Université de Montréal, Département de sociologie, avril 1990, 321 p. M. Bouchard est chef du Service de la recherche à l'Office de la langue française.

18 Pierre Bouchard, *op. cit.*, p. 154 .

19 *Charte de la langue française*, article 150.

20 « Le comité de francisation doit se réunir au moins trois fois par année », article 146.

21 Yves Larivée, *Études des comités de francisation*, Québec, gouvernement du Québec, Office de la langue française, octobre 1988, p. 16-17.

À la suite de ce constat, l'Office mettait sur pied en 1988-1989 l'« Opération Contact » auprès des entreprises certifiées pour assurer la permanence de la francisation. En outre, le Groupe de travail tripartite sur le français langue du travail affirmait en mars 1989 : « La notion de permanence de la francisation des entreprises n'est pas nouvelle. Elle n'est toutefois pas acquise parce que de l'avis de plusieurs, un bon nombre d'entreprises cessent de se préoccuper de francisation au moment de l'obtention du certificat[22]. » Ce problème de la permanence de la francisation a même amené le Groupe à recommander « que les entreprises de 50 à 99 employés soient invitées à mettre sur pied un comité de francisation allégé[23] », ces entreprises n'y étant pas tenues par la loi . Cette perception de la certification comme la fin du processus de francisation au sein de certaines entreprises a pu entraîner la perte de certains gains obtenus au moment de l'application du programme à la suite du renouvellement de la documentation, de l'outillage et du personnel. La rotation du personnel signifie en effet l'arrivée de nouvelles personnes qui n'ont pas vécu le processus de francisation et qui peuvent être ainsi moins sensibles à cette dimension de l'entreprise.

L'influence de la certification peut être limitée par un élément supplémentaire. Dans une entrevue au journal *Le Devoir*, M. Jean-Claude Rondeau, président de l'Office de la langue française, affirmait : « Le certificat, c'est le plancher. Le maximum est défini dans le préambule de la *Charte* : le français doit devenir la langue normale et habituelle du travail et du commerce[24]. » Cette citation rappelle que l'obtention d'un certificat ne signifie pas que les travailleurs utilisent largement le français, mais que l'entreprise a atteint un niveau souhaitable compte tenu des exigences de ses activités. Ce niveau, négocié par l'entreprise et l'Office, ne correspond pas nécessairement à un usage généralisé du français, mais à un niveau désiré étant donné les circonstances.

---

22 Groupe de travail tripartite sur le français langue du travail, *Le français langue du travail une nécessaire réorientation...*, Québec, gouvernement du Québec, 1989, p. 5 .

23 Groupe de travail tripartite sur le français langue du travail, *op. cit.*, p. 48 .

24 Jean-Pierre Proulx, « Rondeau, émule de Ryan, veut secouer la torpeur de l'Office de la langue », *Le Devoir*, 28 septembre 1990, p. B-1.

Cette brève analyse de la certification, instrument privilégié de la francisation des entreprises, la professionnalisation, l'introduction des nouvelles technologies et la mondialisation des marchés expliquent tout au moins en partie le décalage observé entre l'évolution de l'usage du français et celle de la certification. À la lumière de ces observations, la stabilité de l'usage du français de 1979 à 1989 chez les francophones est moins étonnante et il semble fort possible que les ressources consenties à la francisation des entreprises aient été suffisantes pour contrer les effets négatifs des facteurs structurels. À ce titre, elles auraient eu un effet de digue, mais se seraient révélées insuffisantes pour accroître l'usage du français parmi les francophones malgré ces facteurs. Elles auraient également été suffisantes pour accroître l'usage du français par les anglophones et les allophones. Cet effet n'est pas négligeable. Premièrement, il correspond directement à l'objectif « le français, langue commune de tous les Québécois », et non seulement des francophones, et deuxièmement, il touche un des aspects les plus difficiles à réaliser, soit amener des personnes à travailler dans une langue autre que leur langue maternelle.

Plusieurs se demanderont s'il est possible d'accroître l'usage du français au travail. Il est très difficile de répondre à cette question sans se reporter aux éléments moteurs, sans répondre préalablement à plusieurs questions plus précises, dont les suivantes :

1. Est-il possible que les listes de matériel, les modes d'emploi, les recueils administratifs, les livres et revues soient consultés davantage en français ? Ce dernier aspect pose évidemment la question du français dans les communications scientifiques et techniques

2. Est-il possible d'accroître la connaissance fonctionnelle du français au travail ? Plus spécifiquement, est-il possible que les communications de travail avec des supérieurs, des subordonnés ou des collègues, d'une part francophones et d'autre part anglophones ou allophones, se déroulent en français dans une plus large proportion ?

3. Est-il possible d'accroître l'usage du français dans le domaine de l'informatique ou de la micro-informatique ?

Le lecteur qui répondra positivement à l'une de ces questions peut envisager un accroissement. Le lecteur qui répondra négativement à chacune de ces questions devra considérer que l'usage du français au travail a pratiquement atteint un plafond, puisque l'influence future de facteurs structurels comme la francophonisation de la main-d'œuvre et la professionalisation accrue des francophones est difficile à préciser et laisse peu de portes ouvertes. Comme les francophones occupaient en 1989 près de 75 % des postes de travail, on ne peut s'attendre à une croissance importante et en conséquence à un effet direct percutant. Par contre, la francophonisation, combinée à d'autres éléments, produit un effet indirect : elle entraîne un accroissement de la part du revenu total des ménages québécois gérée par des francophones, ce qui se traduit par une incitation à la francisation des services personnels et des services financiers, que nous avons observée.

La professionnalisation des francophones, qui provoque également un accroissement des revenus, a une influence semblable sur les services. L'effet direct et immédiat est cependant un frein à la francisation, les francophones accédant à des postes où le français est moins courant et où une documentation bilingue ou anglaise est plus utilisée. Cependant, ce facteur pourrait éventuellement accroître l'usage du français : l'accès à des postes de direction pourrait signifier un meilleur contrôle de l'économie. En effet, l'histoire récente et passée, d'ici et d'ailleurs, nous apprend que des rapports difficiles entre groupes sociaux, présentés sous une dimension raciale, religieuse ou linguistique[25], comportent le plus souvent une dimension économique

[25] Les Noirs et les Blancs aux État-Unis, les Mexicains et les Blancs en Californie, les Coréens et les Japonais au Japon, les catholiques et les protestants en Irlande du Nord, les Noirs (*Le Nouvel Observateur*, n° 1357, du 8 au 14 novembre 1990), les Arabes (*Le Monde diplomatique*, numéro spécial intitulé *Les masques du racisme*, « Manière de voir », N° 9, 1990) et les Blancs en France, les Israéliens et les Palestiniens, les Noirs et les Blancs en Afrique du Sud, les Cinghalais et les Tamouls au Sri Lanka, les relations difficiles entre tribus en Afrique (*Le Devoir*, 13 novembre 1990), entre castes en Inde... Ces situations ne sont pas identiques les unes aux autres, elles se distinguent sous plusieurs aspects et elles ne se résument pas à leur dimension économique, mais dans chacune un des groupes occupe une position économique plus avantageuse. Voir Jean-William Lapierre, *Le pouvoir politique et les langues*, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 221 p.

et qu'un changement de l'environnement économique affecte la gestion des rapports entre groupes.

Les opinions exprimées en 1989 favorisent davantage le caractère français du Québec et montrent qu'une plus faible proportion de travailleurs craignent des répercussions économiques de la législation linguistique et opposent la langue française à la langue des affaires ou de la technique. Cependant, ce consensus plus large ne signifie pas pour autant que la gestion de la situation linguistique sera plus aisée, puisque tant les partisans du français au Québec que les opposants expriment leur opinion avec plus de fermeté. On peut ainsi présager que les discussions seront plus serrées.

L'évolution des opinions de 1979 à 1989, qui marque un sentiment plus prononcé en faveur du caractère français du Québec, a été observée tant parmi les francophones que parmi les anglophones et les allophones. Elle n'est d'ailleurs pas étrangère à l'accroissement de l'usage du français au travail parmi ces communautés linguistiques. L'usage d'une langue au travail est un facteur de socialisation[26], les allophones qui travaillent en français partagent davantage les opinions exprimées par les francophones et ceux qui travaillent en anglais favorisent celles qui sont plus répandues parmi les anglophones. La francisation du travail est donc d'autant plus importante, étant donné les objectifs du Québec, qu'elle favorise l'acceptation de ces objectifs.

[26] Voir la section intitulée « Les opinions des allophones et l'usage du français au travail ».

ANNEXE A

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

TABLEAU A.1

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LA PROPORTION DE FRANCOPHONES PARMI LES CONTACTS PAR LE NOMBRE DE PERSONNES CONTACTÉES

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Nombre de personnes	Proportion de francophones parmi les contacts			N
	50 % ou moins	51 %-89 %	90 % ou plus	
Moins de 20	30	20	50	684
20-49	32	33	35	721
50 ou plus	40	36	23	1 514
Total	36	32	32	2 919

TABLEAU A.2

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE TRAVAILLANT GÉNÉRALEMENT EN FRANÇAIS SELON LE TYPE D'USAGER DE DOCUMENTS ET LA PROPORTION DE FRANCOPHONES PARMI LES CONTACTS

FRANCOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Type d'usager	Proportion de francophones			Total
	50 % ou moins	51 %-89 %	90 % ou plus	
Administratif	6	26	72	23
Général	13	45	84	47
Technique	28	57	94	63
Non-usager	51	68	96	77
Total	30	56	93	63

TABLEAU A.3

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LA PROPORTION DE FRANCOPHONES PARMI LES CONTACTS SELON LA PROFESSION

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Proportion de francophones parmi les contacts			
Profession	**50 % ou moins**	**51 %-89 %**	**90 % ou plus**	**N**
Administrateur	41	37	22	335
Professionnel	38	33	29	285
Technicien	32	34	34	176
Surveillant	36	37	27	321
Employé	38	33	29	1 027
Ouvrier	32	25	43	782
Total	36	32	32	2 926

TABLEAU A.4

POURCENTAGE DES TYPES D'USAGERS DE DOCUMENTS DANS LES DEUX LANGUES OU EN ANGLAIS SELON LA PROFESSION

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Type d'usager				
Profession	**Administratif**	**Général**	**Technique**	**Aucun**	**N**
Administrateur	29	26	12	32	356
Professionnel	25	37	10	28	298
Technicien	16	52	16	16	182
Surveillant	15	26	15	44	341
Employé	10	15	14	61	1 091
Ouvrier	4	14	20	62	854
Total	13	21	15	51	3 122

TABLEAU A.5

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LA PROPORTION DE FRANCOPHONES PARMI LES CONTACTS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Secteur d'activité	Proportion de francophones parmi les contacts			N
	50 % ou moins	51 %-89 %	90 % ou plus	
Construction	27	28	45	326
Industries traditionnelles	38	25	38	496
Services personnels	36	34	30	790
Finance	39	30	31	260
Services aux entreprises	32	38	30	530
Industries de pointe	44	32	25	545
Total	36	32	32	2 947

TABLEAU A.6

POURCENTAGE DES TYPES D'USAGERS DE DOCUMENTS DANS LES DEUX LANGUES OU EN ANGLAIS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Secteur d'activité	Type d'usager				N
	Administratif	Général	Technique	Aucun	
Construction	6	17	20	56	340
Industries traditionnelles	9	16	18	58	545
Services personnels	8	16	14	62	836
Finance	18	21	8	53	278
Services aux entreprises	17	28	16	39	557
Industries de pointe	20	31	17	32	588
Total	13	21	15	51	3 144

TABLEAU A.7

POURCENTAGE DES TYPES D'USAGERS DE DOCUMENTS DANS LES DEUX LANGUES OU EN ANGLAIS SELON LE RATTACHEMENT AU SIÈGE SOCIAL

SECTEUR PRIVÉ, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

	Type d'usager				
Emploi au siège social	**Administratif**	**Général**	**Technique**	**Aucun**	**N**
Oui	15	29	15	41	905
Non	9	18	17	57	1 561
Total	11	22	16	51	2 466

TABLEAU A.8

POURCENTAGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SELON LA PROFESSION

FRANCOPHONES, SECTEUR PRIVÉ, 1979 ET 1989

Profession		**1979**	**1989**
Administrateur		8	11
Professionnel		6	9
Technicien		5	6
Surveillant		15	10
Employé		33	38
Ouvrier		34	27
Total	%	100	100
	N	2 631	2 373

Chi carré : 72,4, p : ,05

TABLEAU A.9

POURCENTAGE DE LA POPULATION EN EMPLOI SELON LA PROFESSION

QUÉBEC, 1979 ET 1989

Profession	**1979**	**1989**
Administrateur et professionnel	16	18
Employé	45	46
Ouvrier	39	36
Total	100	100

Les données du tableau A.9 proviennent des publications 71-001 de Statistique Canada d'août 1978 à juillet 1979 et de mars 1988 à février 1989, ce qui correspond aux périodes couvertes par les sondages. Les employés regroupent les employés de bureau, de la vente et des services ; les ouvriers regroupent les travailleurs des autres secteurs. La population et les catégories du tableau A.8 correspondent partiellement à celles du tableau A.9 ; toutefois, on constate que les tendances révélées par nos données et par la distribution présentée vont dans le même sens. Ce décalage est inévitable, puisque Statistique Canada utilise un regroupement des professions peu commode pour l'analyse sociologique. Les professions y sont en effet regroupées en partie selon la nature des professions et en partie selon les secteurs d'activité des individus. Cela appauvrit les regroupements d'une part, parce qu'il y a redondance de l'information produite par le regroupement des professions et par celui des secteurs d'activité et, d'autre part, parce que le sens des grands groupes professionnels est fort ambigu (par exemple, tant les aides-infirmiers que les médecins se trouvent parmi les professions libérales).

TABLEAU A.10

POURCENTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL EN FRANÇAIS SELON LA LANGUE PARLÉE À LA MAISON

ALLOPHONES, MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, 1989

Langue parlée à la maison	Temps de travail en français			
	90 % ou plus	89 %-50 %	49 % ou moins	N
Français	**51**	41	7	70
Autres langues	27	37	35	253
Anglais	13	32	**55**	120
Total	36	37	27	443

ANNEXE B

STATISTIQUES COMPLÉMENTAIRES[1]

B.1 Nombre de contacts (N), proportion de francophones parmi les contacts (F), langue du travail (L)

Terme	X^2		dl
	marginal	partiel	
NL	69,9	8	2

B.2 Liste de matériel (M), mode d'emploi (E), livres ou revues de référence (R), recueils administratifs (A), type d'usager de documents bilingues ou anglais (D), langue du travail (L)

Modèle	X^2	dl
H_1 : MERA,L	426,9	15
H_2 : D,L	408,1	3
H_1-H_2	18,8	12

B.3 Type d'usager de documents bilingues ou anglais (D), profession (P), langue du travail (L)

Terme	X^2		dl
	marginal	partiel	
PL	130,3	47,4	5

B.4 Âge (A), profession (P), langue du travail (L)

Modèle	X^2	dl	P
AP,PL	15,7	12	,2

B.5 Type d'usager de documents bilingues ou anglais (D), industrie (I), langue du travail (L)

Terme	X^2		dl
	marginal	partiel	
IL	87,9	36,9	5

B.6 Taille (T), secteur d'activité (S), langue du travail (L)

Terme	X^2		dl
	marginal	partiel	
TL	69,9	6,1	1

B.7 Travail au siège social (S), type d'usager de documents bilingues ou anglais (D), langue du travail (L)

Terme	X^2		dl
	marginal	partiel	
SL	21,1	4,5	1

[1] Le chi carré est un chi carré de vraisemblance maximum.

B.8 A) Comparaison des francophones et des allophones. Langue maternelle (L), intervention du gouvernement (G), bonne volonté des entreprises (E); Montréal métropolitain, 1989

Modèle	X2	DL	P
LG,LE,GE	22,7	1	0,0

B) Comparaison des anglophones et des allophones. Langue maternelle (L), intervention du gouvernement (G), bonne volonté des entreprises (E); Montréal métropolitain, 1989

Modèle	X2	DL	P
LG,LE,GE	5,0	1	0,03

B.9 A) Langue parlée à la maison (M), langue de travail (T), le français doit être la langue de travail au Québec (O); allophones, Montréal métropolitain, 1989

Terme	X^2		dl
	marginal	partiel	
MO	79,0	37,9	4
TO	146,9	105,9	4

B) Langue parlée à la maison (M), langue du travail (T), l'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier (O); allophones, Montréal métropolitain, 1989

Terme	X^2		dl
	marginal	partiel	
MO	46,3	32,3	4
TO	75,2	23,4	4

C) Langue parlée à la maison (M), langue du travail (T), toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler le français (O); allophones, Montréal métropolitain, 1989

Terme	X^2		dl
	marginal	partiel	
MO	13,8	7,6	4
TO	27,1	21,0	4

B.10 Région (R), proportion de francophones parmi les contacts (F), langue du travail (L)

Terme	X^2		dl
	marginal	partiel	
RL	664,5	67,1	2

ANNEXE C

L'ÉCHANTILLON

La firme Segma a réalisé la collecte de données en association avec Victor Tremblay, responsable du plan de l'échantillon. M. Tremblay a également conçu le plan échantillonnal de l'étude réalisée en 1979. Ce texte contient de larges extraits du rapport méthodologique présenté par la firme.

La stratégie de recherche

Pour la majorité des aspects méthodologiques, la stratégie adoptée en 1989 est tout à fait similaire à celle qui a été utilisée en 1979 par le Centre de sondage de l'Université de Montréal alors chargé de réaliser l'étude. Le modèle de l'échantillon n'a subi qu'une très légère modification et l'instrument de mesure mis au point en 1989 est majoritairement composé de mesures identiques à celles de 1979.

En fait, une seule procédure méthodologique a fait l'objet d'une modification substantielle et il s'agit du mode de collecte des données : alors qu'en 1979 plus de 65 % des entrevues avaient été réalisées en mode téléphonique, cette fois, c'est l'ensemble de la collecte qui s'est effectuée selon ce mode d'entrevue.

Avant de statuer définitivement sur cette stratégie, nous avons examiné très attentivement les objectifs visés par l'enquête de 1989 et nous avons évalué l'effet de toutes les avenues de recherche possibles tant du point de vue méthodologique, technique que financier. Cette analyse nous a permis de conclure que le recours à des entrevues réalisées entièrement en mode téléphonique permettait, compte tenu du budget disponible, de maximiser l'efficacité des comparaisons avec les enquêtes passées.

Plusieurs raisons ont motivé ce choix méthodologique. Nous en faisons état dans les paragraphes qui suivent après les avoir classifiées selon une thématique propre à répondre aux objectifs prioritaires de l'étude de 1989.

Nécessité d'une représentativité maximale de l'échantillon

Dès le départ, il est apparu clairement que l'échantillon devait assurer, tout comme les enquêtes antérieures, une représentativité adéquate de la population visée et des marges d'erreur minimales. Il fallait donc viser avant tout

une stratégie qui pouvait offrir les meilleures garanties possibles quant à la précision des données d'ensemble de l'étude.

Dans la même optique, il fallait également retenir que les analyses antérieures avaient toujours inclus des comparaisons portant sur des segments de la population active bien précis (par exemple, les administrateurs francophones, anglophones et allophones de la région métropolitaine de Montréal). L'étude devait ainsi non seulement garantir une bonne représentativité d'ensemble, mais également des tailles échantillonnales suffisantes pour produire des estimations aussi précises que possible dans chaque sous-groupe visé par l'analyse, compte tenu des coûts.

L'effort à fournir en ce sens était d'autant plus important que, durant la dernière décennie, plusieurs actions ont été menées dans plusieurs secteurs cibles des entreprises pour favoriser la francisation des communications au travail.

Pour toutes ces considérations, il ne faisait aucun doute que la taille échantillonnale devait assurer à la fois une représentativité d'ensemble et une représentativité suffisante des sous-groupes étudiés. L'échantillon devait donc comporter le plus grand nombre d'observations possible et de prévoir une stratification du territoire du Québec de manière à augmenter la probabilité de sélection des populations proportionnellement moins nombreuses (anglophones et allophones).

Pour le moment, retenons qu'un échantillon de grande taille était hautement souhaitable et qu'en raison des économies qu'elle entraîne, la stratégie entièrement téléphonique permettait de procéder à plus d'entrevues à un coût avantageux. Compte tenu de l'enveloppe budgétaire, il s'agissait sans aucun doute de la meilleure stratégie pour optimiser la représentativité de tous les sous-groupes de répondants.

Faisabilité de l'étude selon le mode de collecte retenu

Tout d'abord, la possibilité que ce genre de sujet puisse être traité au téléphone ne soulevait aucun doute puisqu'un très grand nombre des entrevues réalisées en 1979 l'avaient été selon ce mode.

En second lieu, la version préliminaire du questionnaire mise au point par le Conseil réduisait substantiellement le nombre de mesures qui y figuraient, de sorte que l'administration du questionnaire le plus long, c'est-à-dire celui qui s'adressait aux travailleurs autres que les francophones utilisant presque exclusivement le français au travail, avait une durée moyenne attendue inférieure à 30 minutes. En outre, cette version abrégée se comparait avantageusement à

la version dite « condensée » utilisée avec succès en 1979 pour récupérer au téléphone une bonne portion des refus d'enquête à domicile.

Contrôle de la qualité des données recueillies

Nous avons envisagé un avantage méthodologique non négligeable à n'utiliser qu'un seul mode de collecte alors que les instruments de 1989 le permettaient. En effet, il y avait tout lieu de s'attendre à ce que le taux de réponse global pour les travailleurs éligibles à la version longue soit supérieur à ce qu'il serait si l'on introduisait un autre mode dans le processus de la collecte : les chances d'obtenir la collaboration ou la disponibilité d'un interlocuteur au moment où on lui parle sont supérieures à celles qu'on a d'obtenir une entrevue en face-à-face ultérieurement. Dans les faits, nous avons obtenu un taux de réponse global de 62,5 % pour la région métropolitaine de Montréal où la majorité des entrevues « longues » ont été réalisées.

Une enquête administrée complètement en mode téléphonique présentait également l'avantage d'un contrôle de qualité beaucoup plus serré au moment de la collecte des données. La centralisation des opérations de collecte autorise une supervision beaucoup plus constante du travail des interviewers et permet ainsi d'appliquer fidèlement l'ensemble des directives émises pour l'administration d'un questionnaire. Le recours unique à l'entrevue téléphonique permettait également l'utilisation de l'entrevue informatisée et d'assurer ainsi un suivi plus rigoureux.

Comparabilité des données de 1979 et 1989

Au moment du choix de la stratégie de collecte, la question fondamentale qui devait être débattue en dehors de la faisabilité d'une enquête complètement téléphonique était celle de la comparabilité des résultats avec les données antérieurement recueillies, en particulier celles de l'enquête de 1979.

L'argument fondamental qui militait en faveur de l'adoption de la méthodologie intégrale de 1979 était celui du sentiment de sécurité face à l'utilisation d'instruments identiques pour comparer des estimations. Par contre, nous l'avons vu précédemment, l'adaptation méthodologique offrait des avantages non négligeables : coût moindre par questionnaire rempli et, conséquemment, un nombre de répondants accru et, probablement, un taux de réponse globalement plus élevé.

Après avoir examiné très attentivement l'effet potentiel d'un changement de stratégie dans le mode de collecte des données, nous sommes parvenus à la conclusion qu'il ne devrait pas modifier significativement la comparabilité des résultats, et ce, pour plusieurs raisons.

Avant tout, il faut se rappeler que les grands indicateurs à estimer pour l'enquête de 1989 étaient pour la plupart apparus dans la version condensée téléphonique de 1979 et que, dans plusieurs de ces cas, une forte proportion des réponses ayant servi au calcul des estimations avaient été obtenues par téléphone.

Par ailleurs, la consultation des ouvrages méthodologiques[1] traitant spécifiquement de l'effet du mode de collecte sur les résultats de recherche indique qu'il n'y a pas de différence significative, en général, entre les réponses obtenues par entrevue téléphonique, en face-à-face ou en mode auto-administré, si ce n'est pour des sujets très personnels comme la contraception ou l'avortement.

Enfin, dans le but de s'assurer encore davantage de la pertinence de cette décision méthodologique, le Conseil a réalisé une série de tests statistiques sur les données de l'étude de 1979 en comparant les résultats obtenus auprès de francophones et d'anglophones qui avaient rempli la version longue du questionnaire en face-à-face ou la version condensée en entrevue téléphonique. Encore là, les tests n'ont pas permis de découvrir des différences statistiquement significatives qui seraient dues au mode de réalisation des entrevues.

En résumé, nous sommes d'avis que l'ensemble de ces facteurs garantit la comparabilité des résultats aux fins d'une étude diachronique, particulièrement si l'on tient compte du fait que les autres aspects méthodologiques sont à toutes fins utiles les mêmes pour les deux enquêtes.

La population d'étude et l'échantillon

Le modèle des échantillons retenu pour l'enquête de 1989 est donc basé sur le filtrage téléphonique de la population active du Québec. C'est là un moyen simple et efficace sur le plan opérationnel, qui permet d'assurer un contrôle strict de la représentativité probabiliste de l'échantillon. Grâce à cette technique, la couverture de la population active québécoise est très adéquate puisque, l'échantillon étant généré par ordinateur dans toutes les banques actives de numéros de téléphone, environ 3 % seulement des ménages québécois n'ont pas de téléphone résidentiel et sont de ce fait exclus de l'enquête.

---

[1] Pierre Bouchard, *L'interview en face-à-face et l'interview téléphonique : une comparaison des résultats obtenus par ces deux méthodes*, communication présentée à l'ACRSA, juin 1982.

La population d'étude

Comme en 1979, la population d'étude se compose de toutes les personnes âgées de 18 ans et plus, résidant au Québec, qui travaillent ou ont travaillé au Québec au cours des six derniers mois, 15 heures ou plus par semaine, et qui sont capables de s'exprimer en français ou en anglais.

La répartition géographique de l'échantillon

Le phénomène linguistique ayant une coloration particulière dans certaines régions précises de la province, il n'apparaissait pas optimal de répartir l'échantillon proportionnellement sur tout le territoire. Pour cette raison, le modèle des échantillons demeure identique à celui de 1979 et il est de type stratifié non proportionnel.

La stratification régionale permet d'abord de représenter distinctement des territoires qui présentent des profils linguistiques propres. Nous avons donc conservé les trois strates géographiques de l'enquête de 1979, soit :

1) la région métropolitaine de Montréal ;

2) la région des zones frontalières, c'est-à-dire celle qui longe les États-Unis et l'Ontario ;

3) le reste de la province.

Comme il importait également d'obtenir les mesures les plus précises possibles dans les secteurs névralgiques où le français subit davantage la force d'attraction de l'anglais, nous avons concentré l'échantillon dans la région métropolitaine de Montréal et dans la zone frontalière. Par rapport à 1979, nous avons augmenté la surreprésentation de la strate de Montréal afin d'établir une meilleure représentativité de certains segments de la population active qui étaient justement concernés par l'enquête et le plus susceptibles d'être concentrés dans la région métropolitaine de Montréal ; d'une manière générale, il s'agit des anglophones, des allophones et des francophones qui ne s'expriment pas uniquement en français au travail.

La génération aléatoire des numéros de téléphone

Autant pour des besoins de continuité et de comparabilité avec l'enquête de 1979 que pour des exigences de représentativité de l'univers étudié, la génération aléatoire de numéros de téléphone par ordinateur a été retenue comme stratégie d'échantillonnage téléphonique.

Rappelons que cette méthode permet de contourner l'inconvénient méthodologique majeur de la sélection des numéros de téléphone à partir des annuaires : la couverture partielle de tels instruments. En effet, que ce soit à la suite de déménagements, de demandes explicites de numéros confidentiels ou d'erreurs, une quantité appréciable de numéros existants ne se retrouvent pas dans un annuaire téléphonique.

Une étude récente a mesuré l'importance du phénomène[2]. On y démontre que, pour l'ensemble de la province de Québec, en moyenne un numéro résidentiel sur sept n'apparaît pas dans un annuaire téléphonique ; cette proportion atteint un sur cinq dans la concentration urbaine de l'île de Montréal. De plus, la même étude a illustré certains contrastes entre le profil des gens selon qu'ils sont ou non inscrits dans les annuaires ; il en ressort que les échantillons tirés exclusivement des annuaires peuvent receler des biais de représentativité touchant par exemple le fait de vivre seul ou non, celui d'être propriétaire ou non de son logement ou encore l'état civil. Dans le présent cas, comme la comparaison avec l'étude de 1979 en particulier s'avérait un objectif prioritaire, il importait de maintenir la rigueur et la cohérence quant aux échantillons.

Enfin, la génération aléatoire ne pose aucun problème d'application pratique concernant la stratification régionale non proportionnelle de l'échantillon.

La sélection des personnes éligibles

Pour chacun des ménages joints par son numéro de téléphone résidentiel, un bref questionnaire filtre était d'abord administré de façon à déterminer l'éligibilité des personnes.

Comme en 1979, le critère d'éligibilité retenu en 1989 limitait l'enquête aux résidents du Québec qui y travaillaient ou y avaient travaillé au cours des six derniers mois, à plein temps ou à temps partiel, 15 heures et plus par semaine.

Dans le cas où plus d'une personne du ménage satisfaisaient au critère d'éligibilité, le choix du répondant s'effectuait à partir de l'ensemble des personnes éligibles en utilisant une grille de sélection aléatoire générée par ordinateur.

Enfin, la combinaison des réponses obtenues à deux questions particulières (langue maternelle et langue de travail) permettait d'établir le questionnaire à administrer. Les francophones et les anglophones utilisant à peu près

---

[2] Victor Tremblay, « La sélection dans les annuaires téléphoniques : ampleur et conséquences de la non-inscription », *Nouvelles enquêtes*, Statistique Canada, vol. 7, n° 1, 1982, p. 8-15.

uniquement leur langue maternelle au travail se voyaient soumettre une version abrégée du questionnaire alors que tous les autres répondaient à un questionnaire plus approfondi.

Les résultats de la collecte des données

Le tableau C.1 résume les résultats des opérations sur le terrain pour chacune des strates régionales et pour l'ensemble du Québec.

TABLEAU C.1

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN

Statut	R.M.R. de Montréal	Zone frontalière	Reste du Québec	Total
Éligibilité non établie	1 846	231	495	2 572
Inéligibles	2 317	385	569	3 271
Éligibles				
Non réponse	1 414	129	295	1 838
Remplis	4 566	501	1 347	6 414
Total	10 143	1 246	2 706	14 095

Le taux de réponse

Le taux de réponse a été calculé pour chacune des trois strates ainsi que pour l'ensemble du Québec. Le tableau C.2 illustre la performance de cet indicateur de la qualité du sondage[3]. Pour l'ensemble, le taux de réponse s'établit à 63,5 %. Conformément à la pratique courante, ce taux est un peu plus faible pour la strate montréalaise (62,5 %) qu'il ne l'est pour la zone frontalière (64,8 %) ou le reste du Québec (67,0 %).

[3] Le nombre estimé de cas éligibles est obtenu en additionnant au nombre de cas à éligibilité connue une fraction du nombre de cas à éligibilité inconnue. Cette fraction est le pourcentage d'éligibilité calculé sur les cas pour lesquels l'éligibilité est connue.

TABLEAU C.2

TAUX DE RÉPONSE

Région	Questionnaires remplis	Personnes éligibles	Taux de réponse
R.M.R. de Montréal	4 566	7 311	62,5 %
Zone frontalière	501	773	64,8 %
Reste du Québec	1 347	2 010	67,0 %
Total	6 414	10 094	63,5 %

Enfin, le tableau C.3 indique les marges d'erreur maximales autour d'une proportion à un seuil de confiance de 95 % pour les trois strates de l'échantillon et l'ensemble du Québec.

TABLEAU C.3

MARGES D'ERREUR MAXIMALES

Région	Questionnaires remplis	Marges d'erreur
R.M.R. de Montréal	4 566	1,5 %
Zone frontalière	501	4,5 %
Reste du Québec	1 347	2,7 %
Total	6 414	1,2 %

La pondération des résultats

Le système de pondération du fichier de données comporte les trois composantes habituelles : 1. un facteur correspondant à l'inverse de la probabilité de sélection de chaque strate ; 2. un facteur correspondant à l'inverse du taux de réponse de chaque strate 3. le nombre de personnes éligibles dans le ménage. Finalement, de façon à limiter l'effet de la pondération sur les tests statistiques, un dernier facteur a été appliqué uniformément pour s'assurer que la taille totale de l'échantillon pondéré coïncide avec la taille réelle de l'échantillon. Pour limiter davantage cet effet, une deuxième pondération a été établie pour les analyses ne portant que sur la région métropolitaine de Montréal*.

* Pour nous assurer de la fiabilité des tests statistiques des analyses présentées dans ce document, nous avons utilisé la méthode présentée dans l'ouvrage suivant : Clifford C. Clogg et Scott R. Eliason, « Some Common Problems in Log-Linear Analysis », dans J. Scott Long, *Common Problems/Proper Solutions*, Sage Publications, 1988, p. 227-257.

Les opérations sur le terrain

La période de collecte des données s'est échelonnée sur quatre mois. Dans un premier temps, elle a débuté le 3 novembre 1988 pour se poursuivre jusqu'au 14 décembre, date à laquelle les entrevues ont été interrompues pour la période des Fêtes. Les activités ont repris le 4 janvier 1989 et les dernières entrevues ont été réalisées le 1er mars 1989.

ANNEXE D

LE QUESTIONNAIRE

Q1 *a)* Actuellement avez-vous un emploi à temps plein ou à temps partiel au Québec ?

Si l'emploi est à temps partiel : est-ce un emploi de 15 heures ou plus par semaine ?

temps plein	1 →	
temps partiel – 15 heures et plus	2 →	q2
temps partiel – 14 heures et moins	3	
non	4	

Q1 *b)* Au cours des six (6) derniers mois, avez-vous occupé un emploi à temps plein ou à temps partiel au Québec ?

Si l'emploi était à temps partiel : était-ce un emploi de 15 heures ou plus par semaine ?

temps plein	1	
temps partiel – 15 heures et plus	2	
temps partiel – 14 heures et moins	3 →	
non	4 →	terminez l'entrevue

Q2 Habituellement, combien d'heures travaillez-vous par semaine (Dans votre dernier emploi, combien d'heures travailliez-vous habituellement par semaine) ?

Nombre ___

Q3 Lorsque vous avez (aviez) à lire, écrire ou parler pour faire votre (dernier) travail, utilisez-vous (utilisiez-vous) à peu près uniquement le français, à peu près uniquement l'anglais ou les deux langues ?

uniquement le français	1
uniquement l'anglais	2
les deux langues	3
vietnamien	4
italien	5
grec	6
allemand	7
chinois	8
yiddish	9
polonais	10
portugais	11
espagnol	12
arabe	13
autre	96

Q4 Quelle est votre langue maternelle, c'est-à-dire la première langue que vous avez apprise et que vous comprenez encore ?

	Q3		*TYPE DE QUESTIONNAIRE*
français	uniquement français	1	FRANÇAIS COURT
français		2	FRANÇAIS LONG
anglais	uniquement anglais	3	ANGLAIS COURT
anglais		4	ANGLAIS LONG
italien		5	ALLOPHONE
grec		6	
allemand		7	
chinois		8	
yiddish		9	
polonais		10	
portugais		11	
espagnol		12	
arabe		13	
autre		96	

Q5 La dernière semaine où vous avez travaillé, travailliez-vous à votre compte, pour une entreprise privée, pour le secteur public ou pour le secteur parapublic ?

à votre compte	1
entreprise privée	2
secteur public	3
secteur parapublic	4
autre (précisez)	5

Q6 Plus précisément, de quelle sorte de compagnie, d'institution ou d'organisation s'agit-il ?

compagnie _____ (*Classification type des activités économiques du Québec*, Bureau de la statistique du Québec)

Q7 *Au total,* combien d'employés cette entreprise a-t-elle *au Québec* ?

moins de 10 employés	1	→
10 à 50 employés	2	→ q10
51 à 400 employés	3	
401 à 1000 employés	4	
plus de 1000 employés	5	
N.S.P./P.R.	9	→ q10

Q8 Dans quelle section, division, service ou département de cette entreprise travaillez-vous (avez-vous travaillé) ?

section _____

Q9 Combien y a-t-il d'employés dans cette section ?

employés	—
996 employés ou plus	996
N.S.P.	998
N.R.	999

Q10 Quel est (était) le nom de votre emploi ou le titre de votre poste ?

poste _____

Q11 Quel genre de travail faites-vous (faisiez-vous) ?

travail _____ (*Classification type des professions*, Statistique Canada)

Q12 Pourriez-vous me dire laquelle de ces trois activités occupe (occupait) la plus grande partie de votre travail ?

lire et écrire	1	
faire du travail manuel	2	
traiter avec les gens	3	

Q13 Pourriez-vous dire à quel endroit est situé le siège social de l'entreprise pour laquelle vous travaillez actuellement (vous travailliez) ?

Montréal	1	
Ailleurs au Québec	2	
Ontario	3	
Ailleurs au Canada	4	
États-Unis	5	
Autre pays	6	
aucun siège social, pigiste, gouvernement	7 →	
ne sait pas s'il y a un siège social	8 →	q17
N.R.	9 →	

Q14 Avez-vous (aviez-vous) à communiquer avec le siège social de votre entreprise ?

oui	1	
non	2 →	
employés du siège social	6 →	
N.S.P.	8 →	q17
P.R.	9 →	

Q15 De quelle façon communiquez-vous (communiquiez-vous) le plus souvent avec le siège social ? Par téléphone, par écrit ou en personne ?

par téléphone	1
par écrit (modem, fax)	2
en personne	3
N.S.P.	98
P.R.	99

Q16 *a)* Dans quelle(s) langue(s) communiquez-vous (communiquiez-vous) avec le siège social...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q16 *b)* [Quel pourcentage de ces communications se font (se faisaient) en français]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

LES FRANCOPHONES COURTS ET LES ANGLOPHONES COURTS PASSENT À LA QUESTION q44

Q17 Est-ce que votre emploi vous amène (amenait) à rédiger ou à dicter des notes, des lettres, des rapports ou d'autres types d'écrits ?

oui	1	
non	2	→
N.S.P.	8	→ q22
P.R.	9	→

Q18 *a)* Au travail, devez-vous (deviez-vous) écrire à des personnes qui *ne font pas partie* de votre entreprise (clients, fournisseurs ou d'autres personnes) ?

très souvent	1	
souvent	2	
rarement	3	
jamais	4	
N.S.P.	8	→ q19
P.R.	9	

Q18 *b)* Dans quelle(s) langue(s) écrivez-vous (écriviez-vous) ces textes ? Écrivez-vous (écriviez-vous) ces textes (ne tenez pas compte de la traduction si elle est (était) exécutée par d'autres personnes)...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q18 *c)* [Quel pourcentage de ces textes sont (étaient) rédigés en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q19 Au travail, devez-vous (deviez-vous) écrire des notes, des lettres, des rapports ou d'autres types d'écrits à des personnes qui *font (faisaient) partie* de votre entreprise ?

oui	1	
non	2 →	
N.S.P.	8 →	q22
P.R.	9 →	

Q20 *a)* Quelle proportion de ces textes s'adressent (s'adressaient) *à seulement quelques personnes* à l'intérieur de l'entreprise ?

la totalité (88 % et plus)	1	
les trois quarts (entre 63 % et 87 %)	2	
la moitié (entre 38 % et 62 %)	3	
le quart (entre 13 % et 37 %)	4	
aucun de ces textes (12 % ou moins)	5 →	
N.S.P.	8 →	q21*a*
P.R.	9 →	

Q20 *b)* Écrivez-vous (écriviez-vous) ces textes...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q20 *c)* [Quel pourcentage de ces textes sont (étaient) rédigés en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q21 *a)* Quelle proportion de vos écrits s'adressent (s'adressaient) *à plusieurs personnes* à l'intérieur de l'entreprise ?

la totalité (88 % et plus)	1	
les trois quarts (entre 63 % et 87 %)	2	
la moitié (entre 38 % et 62 %)	3	
le quart (entre 13 % et 37 %)	4	
aucun de ces textes (12 % ou moins)	5	→
N.S.P.	8	→ q22
P.R.	9	→

Q21 *b)* Écrivez-vous (écriviez-vous) ces textes...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q21 *c)* [Quel pourcentage de ces textes sont (étaient) rédigés en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q22 Est-ce que votre emploi vous amène (amenait) à lire des lettres, des dossiers, des rapports ou d'autres documents écrits ?

oui	1	
non	2	→
N.S.P.	8	→ q27*a*
P.R.	9	→

Q23 *a)* Au travail, recevez-vous (receviez-vous) des lettres, des rapports ou d'autres types de documents écrits par des personnes *qui ne font (ne faisaient) pas partie* de votre entreprise (clients, fournisseurs ou d'autres personnes) ?

oui	1	
non	2	→
N.S.P.	8	→ q24
P.R.	9	→

Q23 *b)* Ces textes sont-ils (étaient-ils) rédigés ...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q23 *c)* [Lorsque vous lisez ces textes, quel pourcentage lisez-vous (lisiez-vous) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q24 Au travail, recevez-vous (receviez-vous) des lettres, des rapports ou d'autres types de documents écrits par des personnes *qui font (faisaient) partie* de votre entreprise ?

oui	1	
non	2	→
N.S.P.	8	→ q27*a*
P.R.	9	→

Q25 *a)* Quelle proportion de ces textes écrits à l'intérieur de l'entreprise s'adressent (s'adressaient) *à vous personnellement?*

la totalité (88 % et plus)	1	
les trois quarts (entre 63 % et 87 %)	2	
la moitié (entre 38 % et 62 %)	3	
le quart (entre 13 % et 37 %)	4	
aucun de ces textes (12 % ou moins)	5	→
N.S.P.	8	→ q26*a*
P.R.	9	→

Q25 *b)* Ces textes sont-ils (étaient-ils) rédigés...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q25 *c)* [Lorsque vous lisez ces textes, quel pourcentage lisez-vous (lisiez-vous) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q26 *a)* Quelle proportion des notes, des lettres, des rapports ou d'autres documents internes que vous recevez (receviez) s'adressent (s'adressaient) *à plusieurs personnes* à l'intérieur de l'entreprise ?

la totalité (88 % et plus)	1	
les trois quarts (entre 63 % et 87 %)	2	
la moitié (entre 38 % et 62 %)	3	
le quart (entre 13 % et 37 %)	4	
aucun de ces textes (12 % ou moins)	5	→
N.S.P.	8	→ q27*a*
P.R.	9	→

Q26 *b)* Ces textes sont-ils (étaient-ils) rédigés...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q26 *c)* [Lorsque vous lisez ces textes, quel pourcentage lisez-vous (lisiez-vous) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q27 *a*) Au travail, devez-vous (deviez-vous) remplir des formules de commande, des factures ou d'autres formulaires...

très souvent	1		
souvent	2		
rarement	3		
jamais	4	→	
N.S.P.	8	→	q29
P.R.	9	→	

Q27 *b*) Ces formulaires sont-ils (étaient-ils) imprimés...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q27 *c*) [Quel pourcentage de ces formulaires lisez-vous (lisiez-vous) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q28 *a*) Dans quelle(s) langue(s) remplissez-vous (remplissiez-vous) ces formulaires...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q28 *b*) [Quel pourcentage de ces formulaires remplissez-vous (remplissiez-vous) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q29 Au travail, avez-vous (aviez-vous) à communiquer, que ce soit par téléphone ou en personne, avec des personnes qui *ne font (faisaient) pas partie* de votre entreprise (des clients, des fournisseurs ou le public)...

très souvent	1	
souvent	2	
rarement	3	
jamais	4	→
N.S.P.	8	→ q31
P.R.	9	→

Q30 *a)* Avec quelles personnes (ou quels groupes de personnes) qui *ne font (faisaient) pas partie* de votre entreprise devez-vous (deviez-vous) communiquer le plus souvent ?

client	1
fournisseurs	2
personnes offrant services	3
personnes recevant services	4
associations professionnelles, fédérations, patronats, syndicats	5
services gouvernementaux	6
entreprises (ou contreparties)	7
autres groupes	0
N.S.P.	8
P.R.	9

Q30 *b)* Dans quelle(s) langue(s) parlez-vous (parliez-vous) à ces personnes...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q30 *c)* [Quel pourcentage de ces conversations faites-vous (faisiez-vous) en français ?]

pourcentage	
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q31 Au travail, avez-vous (aviez-vous) à communiquer, que ce soit par téléphone ou en personne, avec *des gens qui supervisent (supervisaient) votre travail ou qui en sont (étaient) responsables ?*

très souvent	1	
souvent	2	
rarement	3	
jamais	4	→
N.S.P.	8	→ q33
P.R.	9	→

Q32 *a)* Pourriez-vous me dire si votre supérieur immédiat est (était) de langue maternelle française, anglaise ou autre ?

français	1	
anglais	2	
créole	3	
vietnamien	4	
italien	5	
grec	6	
allemand	7	
chinois	8	
yiddish	9	
polonais	10	
portugais	11	
espagnol	12	
arabe	13	
autre	96	
aucun supérieur	14	→
N.S.P.	98	→ q33
P.R.	99	→

Q32 *b)* Dans quelle(s) langue(s) lui parlez-vous (parliez-vous) ?...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q32 *c)* [Quel pourcentage de ces conversations faites-vous (faisiez-vous) en français ?]

pourcentage	—	
96 % ou plus	96	
N.S.P.	98	
P.R.	99	

Q33 Au travail, devez-vous (deviez-vous) superviser de près ou de loin d'autres employés ?

oui	1	
non	2 →	
N.S.P.	8 →	q38
P.R.	9 →	

Q34 *a)* Parmi les personnes qui sont (étaient) sous votre responsabilité directe ou indirecte, combien sont (étaient) d'*une autre langue maternelle* que le français ou l'anglais ?

Nombre	—

Q34 *b)* De ce nombre, combien comprennent le français ou l'anglais ?

Nombre	—	
96 personnes ou plus	96	
aucune	0 →	
N.S.P.	98 →	q36*a*
P.R.	99 →	

Q35 *a)* Pour faire votre travail de supervision, dans quelle(s) langue(s) parlez-vous (parliez-vous) avec ces personnes d'autre langue qui comprennent le français ou l'anglais ?

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q35 *b)* [Quel pourcentage de ce travail de supervision se fait (faisait) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

FRANÇAIS LONG ET ALLOPHONE

Q36 *a)* Parmi les personnes qui sont (étaient) *sous votre responsabilité directe ou indirecte*, combien sont (étaient) de langue maternelle anglaise ?

personnes	—		
96 personnes ou plus	96		
aucune	0	→	
N.S.P.	98	→	q37*a*
P.R.	99	→	

Q36 *b)* Pour faire votre travail de supervision, dans quelle(s) langue(s) parlez-vous (parliez-vous) à ces personnes de langue anglaise ?

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q36 *c)* [Quel pourcentage de ce travail de supervision se fait (faisait) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

ANGLAIS LONG ET ALLOPHONE

Q37 *a)* Parmi les personnes qui sont (étaient) *sous votre responsabilité directe ou indirecte*, combien sont (étaient) de langue maternelle française ?

personnes	—		
96 personnes ou plus	96		
aucune	0	→	
N.S.P.	98	→	q38
P.R.	99	→	

Q37 *b)* Pour faire votre travail de supervision, dans quelle(s) langue(s) parlez-vous (parliez-vous) à ces personnes de langue française ?

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q37 *c)* [Quel pourcentage de ce travail de supervision se fait (faisait) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

FRANÇAIS LONG, ANGLAIS LONG ET ALLOPHONE

Q38 À l'intérieur de votre entreprise, devez-vous (deviez-vous) *converser* très fréquemment avec des personnes de même niveau que vous pour effectuer votre travail, c'est-à-dire d'autres personnes que votre supérieur immédiat ou celles qui sont sous votre responsabilité ?

oui	1	
non	2 →	
N.S.P.	8 →	q42*a*
P.R.	9 →	

Q39 *a)* Combien de ces personnes sont (étaient) d'*une autre langue maternelle* que le français et l'anglais ?

personnes	—	
96 personnes ou plus	96	
aucune	0 →	
N.S.P.	98 →	q40*a*
P.R.	99 →	

Q39 *b)* Dans quelle(s) langue(s) parlez-vous (parliez-vous) à ces personnes ?

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q39 *c)* [Quel pourcentage de ces conversations faites-vous en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

FRANÇAIS LONG ET ALLOPHONE

Q40 *a)* Combien de ces personnes sont (étaient) de langue maternelle anglaise ?

personnes	—	
96 personnes ou plus	96	
aucune	0	→
N.S.P.	98	→ q41*a*
P.R.	99	→

Q40 *b)* Dans quelle(s) langue(s) parlez-vous (parliez-vous) à ces personnes de langue anglaise ?

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q40 *c)* [Quel pourcentage de ces conversations faites-vous (faisiez-vous) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

ANGLAIS LONG ET ALLOPHONE

Q41 *a)* Combien de ces personnes sont (étaient) de langue maternelle française ?

personnes	—	
96 personnes ou plus	96	
aucune	0	→
N.S.P.	98	→ q42*a*
P.R.	99	→

Q41 *b)* Dans quelle(s) langue(s) parlez-vous (parliez-vous) à ces personnes de langue française ?

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q41 *c)* [Quel pourcentage de ces conversations faites-vous (faisiez-vous) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

FRANÇAIS LONG, ANGLAIS LONG ET ALLOPHONE

Q42 *a)* Au travail, avez-vous (aviez-vous) à participer à des réunions (réunions syndicales incluses)...

très souvent	1	
souvent	2	
rarement	3	
jamais	4	→
N.S.P.	8	→ q44
P.R.	9	→

Q42 *b*) Dans quelle(s) langue(s) se déroulent (déroulaient) ces réunions ?

en français seulement	1
en anglais seulement	2
[en français et en anglais	3]
[en français et d'autres langues	4]
autre cas	5

Q42 *c*) [Dans quel pourcentage du temps de ces réunions emploie-t-on (employait-on) le français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q43 *a*) Quel pourcentage des personnes qui participent (participaient) à ces réunions sont (étaient) d'*une autre langue maternelle* que le français et l'anglais ?

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q43 *b*) Quel pourcentage sont (étaient) de langue maternelle française ?

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q43 *c*) Quel pourcentage sont (étaient) de langue maternelle anglaise ?

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

TOUTES LES POPULATIONS

Q44 Dans une semaine de travail normale, avec combien de personnes environ devez-vous (deviez-vous) entrer en contact ?

personnes	—
996 personnes ou plus	996
N.S.P.	998
P.R.	999

Q45 Si vous pensez à toutes ces personnes, pouvez-vous les répartir selon qu'elles sont (étaient) de langue maternelle française, anglaise ou autre ?

Q45 *a)* D'abord, quel pourcentage de ces personnes sont (étaient) d'une autre langue maternelle que le français et l'anglais ?

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q45 *b)* Quel pourcentage de ces personnes sont (étaient) de langue maternelle française ?

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q45 *c)* Quel pourcentage de ces personnes sont (étaient) de langue maternelle anglaise ?

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

NE PAS POSER q46*a* SI FRANCOPHONE COURT

Q46 *a)* Sachant qu'il y a en général vingt (20) jours de travail par mois, pouvez-vous estimer le nombre de jours de travail où vous utilisez (utilisiez) la langue française, peu importe la quantité ?

jours	—
N.S.P.	98
P.R.	99

NE PAS POSER q46*b* SI ANGLOPHONE COURT

Q46 *b)* Pouvez-vous estimer le nombre de jours où vous utilisez (utilisiez) la langue anglaise, peu importe la quantité ?

jours	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q47 Au total, dans quel pourcentage du temps utilisez-vous (utilisiez-vous) le français pour votre travail ?

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

FRANÇAIS COURT, FRANÇAIS LONG ET ALLOPHONE

Q48 Diriez-vous que dans votre milieu de travail les gens utilisent (utilisaient) des termes techniques ou des termes du métier en anglais ?

très souvent	1
souvent	2
rarement	3
jamais	4
N.S.P.	8
P.R.	9

Q49 Personnellement, diriez-vous que cela vous arrive (arrivait) d'utiliser des termes techniques anglais ?

très souvent	1
souvent	2
rarement	3
jamais	4
N.S.P.	8
P.R.	9

TOUS

Q50 *a)* Sur votre lieu de travail, les inscriptions sur l'équipement sont-elles (étaient-elles)...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
toujours dans les deux langues	3
[parfois en français, parfois en anglais	4]
[autre cas	5]

Q50 *b)* [Quel pourcentage est (était) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q50 *c)* Les circulaires et avis annonçant les offres d'emploi, concours de promotion, directives administratives sont-ils (étaient-ils) affichés...

en français seulement	1
en anglais seulement	2
toujours dans les deux langues	3
[parfois en français, parfois en anglais	4]
[autre cas	5]

Q50 *d)* [Quel pourcentage est (était) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q51 Dites-moi si vous utilisez (utilisiez) les documents suivants :

Q51 *a)* ... catalogues, listes ou fiches de matériel et de pièces

[utilise	1]
n'utilise pas	2
N.S.P.	8
P.R.	9

Q51 *b)* [Parmi ceux que vous utilisez (utilisiez), quel pourcentage utilisez-vous (utilisiez-vous) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q52 Dites-moi si vous utilisez (utilisiez) les documents suivants :

Q52 *a)* ... mode d'emploi ou manuels d'entretien du matériel et de l'équipement

[utilise	1]
n'utilise pas	2
N.S.P.	8
P.R.	9

Q52 *b)* [Parmi ceux que vous utilisez (utilisiez), quel pourcentage utilisez-vous (utilisiez-vous) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q53 Dites-moi si vous utilisez (utilisiez) les documents suivants :

Q53 *a)* ... recueils administratifs ou cahiers de gestion

[utilise	1]
n'utilise pas	2
N.S.P.	8
P.R.	9

Q53 *b)* [Parmi ceux que vous utilisez (utilisiez), quel pourcentage utilisez-vous (utilisiez-vous) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q54 Dites-moi si vous utilisez (utilisiez) les documents suivants :

Q54 *a)* ... livres ou revues de référence

[utilise	1]
n'utilise pas	2
N.S.P.	8
P.R.	9

Q54 *b)* [Parmi ceux que vous utilisez (utilisiez), quel pourcentage utilisez-vous (utilisiez-vous) en français ?]

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q55 En général, diriez-vous que depuis cinq ans (ou depuis que vous travaillez au Québec), il y a plus, autant ou moins de documents écrits conçus pour faciliter l'emploi du français au travail ?

plus	1
autant	2
moins	3
N.S.P.	9
P.R.	9

À POSER SI ENTREPRISE DE 51 EMPLOYÉS ET PLUS

Q56 Selon vous, y a-t-il ou y a-t-il eu un programme de francisation dans votre entreprise (la dernière entreprise où vous avez travaillé) ?

oui	1	
non	2 →	
N.A.P.	7 →	
N.S.P.	8 →	q59
P.R.	9 →	

Q57 Depuis que ce programme existe, utilisez-vous (utilisiez-vous) davantage le français pour faire votre travail ?

oui	1
non	2
N.A.P.	7
N.S.P.	8
P.R.	9

Q58 Selon vous, votre entreprise a-t-elle obtenu un certificat de francisation (qu'il soit temporaire ou permanent) ?

oui	1
non	2
N.A.P.	7
N.S.P.	8
P.R.	9

Q59 Au travail, utilisez-vous (utilisiez-vous) un appareil informatique ?
[NOTE : caisse enregistreuse exclue]

oui	1	
non	2 →	
N.S.P.	8 →	q70
P.R.	9 →	

Q60 Sur les lieux de votre emploi, pourriez-vous préciser si vous utilisez (utilisiez)...
(NOTE : le travail professionnel à la maison est inclus pour ceux dont le lieu de travail est la maison)

Q60 *a)* ... un terminal relié à un ordinateur central ?

[oui	1]
non	2
N.A.P.	7
N.S.P.	8
P.R.	9

Q60 *b)* [Combien d'heures par semaine ?]

heures	—
N.S.P.	8
P.R.	9

Q61 Sur les lieux de votre emploi, pourriez-vous préciser si vous utilisez (utilisiez)...
(NOTE : le travail professionnel à la maison est inclus pour ceux dont le lieu de travail est la maison)

Q61 *a)* ... un micro-ordinateur ?

[oui	1]
non	2
N.A.P.	7
N.S.P.	8
P.R.	9

Q61 *b)* [Combien d'heures par semaine ?]

heures	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q62 Sur les lieux de votre emploi, pourriez-vous préciser si vous utilisez (utilisiez)...
(NOTE : le travail professionnel à la maison est inclus pour ceux dont le lieu de travail est la maison)

Q62 *a)* ... une machine à traitement de texte comme Micom, AES ?

[oui	1]
non	2
N.A.P.	7
N.S.P.	8
P.R.	9

Q62 *b)* [Combien d'heures par semaine ?]

heures	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q63 Sur les lieux de votre emploi, pourriez-vous préciser si vous utilisez (utilisiez)...
(NOTE : le travail professionnel à la maison est inclus pour ceux dont le lieu de travail est la maison)

Q63 *a)* ... toute autre machine programmable qui commande des opérations de production, de vérification et de contrôle ou de gestion de processus ?

[oui	1]
non	2
N.A.P.	7
N.S.P.	8
P.R.	9

Q63 *b)* [Combien d'heures par semaine ?]

heures	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q64 L'INTERVIEWER INDIQUE LE TYPE D'APPAREIL DONT LE NOMBRE D'HEURES D'UTILISATION EST LE PLUS ÉLEVÉ

micro-ordinateur	1	
machine à traitement de texte	2	
terminal relié à un ordinateur	3	
machine programmable	4	
aucun (quatre nombres d'heures invalides)	5	→ q70

Q65 Le manuel d'utilisation fourni avec (réponse de q64) *que vous utilisez (utilisiez) le plus souvent* est-il (était-il)...
(NOTE : manuel reçu avec le matériel)

en français	1
en anglais	2
bilingue	3
autre	4
pas reçu de manuel	5
N.A.P.	7
N.S.P.	9
P.R.	9

Q66 Au sujet de...(réponse de q64) *que vous utilisez (utilisiez) le plus souvent*, les menus et les directives qui apparaissent (apparaissaient) à l'écran sont-ils (étaient-ils)...
(NOTE : menu de l'appareil, non des logiciels)

en français	1
en anglais	2
bilingue	3
autre	4
N.A.P.	7
N.S.P.	9
P.R.	9

À POSER SI UTILISE UN MICRO-ORDINATEUR OU TERMINAL RELIÉ À UN ORDINATEUR, SINON Q70

Q67 Combien de logiciels utilisez-vous (utilisiez-vous) lorsque vous travaillez (travailliez) sur (réponse à la question 64) *que vous utilisez le plus souvent* au bureau ?

nombre	—	
96 logiciels et plus	96	
aucun	0 →	
N.S.P.	98 →	q70
P.R.	99 →	

Q68 *a)* De ce nombre, combien sont (étaient) en français ?

nombre	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q68 *b)* De ce nombre, combien sont (étaient) en anglais ?

nombre	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q68 *c)* De ce nombre, combien sont (étaient) bilingues ?

nombre	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q69 Au sujet du logiciel que vous utilisez (utilisiez) le plus souvent :

Q69 *a)* quelle utilisation en faites-vous (faisiez-vous) principalement ?

traitement de texte	1
comptabilité ou facturation	2
consultation de banque de données	3
programmation	4
analyse statistique, ingénierie, travaux scientifiques	5
enseignement, cours de formation	6
graphisme	7
autre (précisez)	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q69 *b)* Ce logiciel est-il (était-il)

en français	1
en anglais	2
bilingue	3
autre	4
N.S.P.	9
P.R.	9

Q69 *c)* Le manuel d'utilisation fourni avec ce logiciel est-il (était-il)...

en français	1
en anglais	2
bilingue	3
autre	4
pas de manuel fourni	5
N.A.P.	7
N.S.P.	9
P.R.	9

Q70 Voici quelques questions d'ordre général.

Depuis combien de temps êtes-vous à l'emploi de l'entreprise pour laquelle vous travaillez maintenant ? (Pendant combien de temps avez-vous été à l'emploi de la dernière entreprise pour laquelle vous avez travaillé ?)

année	—
moins d'un an	1
N.S.P.	98
P.R.	99

Q71 Pendant combien d'années en tout avez-vous travaillé *au Québec* ?

année	—
moins d'un an	1
N.S.P.	98
P.R.	99

Q72 Pour obtenir votre premier emploi au Québec, votre employeur exigeait-il que vous connaissiez :

Q72 *a)* le français ?

oui (explicitement ou implicitement)	1
non	2
autre (ne pas lire)	6
N.S.P.	8
P.R.	9

Q72 *b)* l'anglais ?

oui (explicitement ou implicitement)	1
non	2
autre (ne pas lire)	6
N.S.P.	8
P.R.	9

Q72 *c)* une autre langue que le français et l'anglais ?

oui (explicitement ou implicitement)	1	
non	2 →	
autre (ne pas lire)	6 →	q73
N.S.P.	8 →	
P.R.	9 →	

Q72 *d*) Laquelle ?

français	1
anglais	2
créole	3
vietnamien	4
italien	5
grec	6
allemand	7
chinois	8
yiddish	9
polonais	10
portugais	11
espagnol	12
arabe	13
autre	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q73 Quant à vous, pouviez-vous mieux faire ce premier travail en français ou en anglais ?

mieux en français	1
mieux en anglais	2
l'un et l'autre également	3
ni l'une ni l'autre langue	4
ne change rien à son travail	4
autre langue que français ou anglais	4
N.S.P.	9
P.R.	9

Q74 Depuis votre premier emploi *au Québec* avez-vous travaillé seulement en français, seulement en anglais ou dans les deux langues ?

seulement en français	1
seulement en anglais	2
dans les deux langues	3
ni l'une ni l'autre langue	4
français et autre langue	5
anglais et autre	6
autre	6
N.A.P.	7
N.S.P.	8
P.R.	9

À POSER SI Q74 = 3 ou 5

Q75 Dans quel pourcentage du temps avez-vous travaillé en français ?

pourcentage	—
96 % ou plus	96
N.S.P.	98
P.R.	99

FRANÇAIS LONG ET ALLOPHONE
À POSER SI Q74 = 2 OU 3

ANGLAIS LONG
À POSER SI Q74 = 3

Q76 Aujourd'hui, diriez-vous que vous pouvez mieux faire votre travail actuel en français ou en anglais ? (Diriez-vous que vous pouviez mieux faire votre dernier travail en français ou en anglais ?)

mieux en français	1
mieux en anglais	2
l'une et l'autre également	3
ni l'une ni l'autre langue	4
N.S.P.	9
P.R.	9

FRANÇAIS LONG
À POSER SI Q74 = 2 OU 3

Q77 Diriez-vous que la qualité de votre français souffre du fait que vous devez utiliser souvent l'anglais au travail ?

oui	1	
non	2 →	
N.A.P.	7 →	
N.S.P.	8 →	q79*a*
P.R.	9 →	

Q78 Même si l'usage de l'anglais nuit à la qualité de votre langue maternelle, pensez-vous que cela est compensé par les avantages que vous procure la connaissance de l'anglais ?

oui	1
non	2
N.A.P.	7
N.S.P.	8
P.R.	9

FRANÇAIS COURT, FRANÇAIS LONG ET ALLOPHONE

Q79 Diriez-vous que votre compétence à :

Q79 *a)* *écrire l'anglais* est excellente, bonne, faible ou nulle ?

excellente	1
bonne	2
faible	3
nulle	4
N.A.P.	7
N.S.P.	8
P.R.	9

Q79 *b)* *parler l'anglais* est excellente, bonne, faible ou nulle ?

excellente	1	
bonne	2	
faible	3 →	
nulle	4 →	
N.A.P.	7 →	
N.S.P.	8 →	83*a*
P.R.	9 →	

Q80 À quel âge pouviez-vous converser facilement en anglais ?

âge	—
N.A.P.	97
N.S.P.	98
P.R.	99

Q81 Quels contextes vous ont permis d'apprendre *l'anglais*...

votre milieu familial	1
votre quartier ou voisinage	2
l'école	3
les voyages	4
le travail	5
les amis(es)	6
autre	7
N.S.P.	9
P.R.	9

Q82 Quand vous parlez *anglais*:

Q82 *a)* pouvez-vous présenter votre point de vue avec toutes les nuances que vous jugez nécessaires ?

oui	1
non	2
pas toujours (ne pas lire)	6
N.S.P.	8
P.R.	9

Q82 *b)* est-ce que la plupart des gens croient que c'est votre langue maternelle ?

oui	1
non	2
pas toujours (ne pas lire)	6
N.A.P.	7
N.S.P.	8
P.R.	9

ANGLAIS COURT, ANGLAIS LONG ET ALLOPHONE

Q83 Diriez-vous que votre compétence à :

Q83 *a)* *écrire le français* est excellente, bonne, faible ou nulle ?

excellente	1
bonne	2
faible	3
nulle	4
N.A.P.	7
N.S.P.	8
P.R.	9

Q83 *b)* *parler le français* est excellente, bonne, faible ou nulle ?

excellente	1	
bonne	2	
faible	3 →	
nulle	4 →	87*a*
N.A.P.	7 →	
N.S.P.	8 →	
P.R.	9 →	

Q84 À quel âge pouviez-vous converser facilement *en français* ?

âge	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q85 Quels contextes vous ont permis d'apprendre le *français*...

votre milieu familial	1
votre quartier ou voisinage	2
l'école	3
les voyages	4
le travail	5
les amis(es)	6
autre	7
N.S.P.	9
P.R.	9

Q86 Quand vous parlez le *français*:

Q86 *a)* pouvez-vous présenter votre point de vue avec toutes les nuances que vous jugez nécessaires ?

oui	1
non	2
pas toujours (ne pas lire)	6
N.S.P.	8
P.R.	9

Q86 *b)* est-ce que la plupart des gens croient que c'est votre langue maternelle ?

oui	1
non	2
pas toujours (ne pas lire)	6
N.A.P.	7
N.S.P.	8
P.R.	9

FRANÇAIS LONG, ANGLAIS LONG ET ALLOPHONE

Q87 Voici un certain nombre de raisons pour lesquelles les gens n'emploient pas davantage le français dans leur travail au Québec. Pourriez-vous me dire si chacune de ces raisons s'applique à votre cas ?

	Oui	Non	N.A.P.	N.S.P.	P.R.
	1	2	7	8	9
a) J'ai absolument besoin de l'anglais pour faire mon travail.					
b) Je n'ai pas de raison de parler français au travail puisque la plupart des gens comprennent très bien l'anglais.					
c) Ça me prendrait plus de temps à faire mon travail si je devais le faire seulement en français.					
d) Je me sentirais isolé des gens si je ne parlais que le français au travail.					

e) Je pourrais nuire à mes chances d'avancement si je ne parlais que le français au travail.

f) Ça créerait un froid avec les gens au travail si je tenais à n'employer que le français.

FRANÇAIS LONG ET ALLOPHONE

g) Si je n'employais que le français à mon travail, je perdrais probablement mon emploi.

h) Si je me servais du français plus souvent, je pourrais devenir incapable de faire mon travail en anglais.

i) Ça peut sembler étrange, mais je trouve ça satisfaisant de travailler en anglais.

ANGLAIS LONG ET ALLOPHONE

j) Si je n'employais que l'anglais à mon travail, je perdrais probablement mon emploi.

TOUS

Q88 J'aimerais maintenant connaître l'utilisation que vous faites de la télévision.

Q88 *a)* Au cours des trois (3) derniers mois, pendant combien d'heures environ par semaine avez-vous regardé la télévision de langue française ?
(NOTE : enregistrement = oui, location = non)

heures	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q88 *b)* Au cours de la même période, pendant combien d'heures environ par semaine avez-vous regardé la télévision de langue anglaise ?

heures	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Abordons maintenant quelques questions plus spécifiques.

Q89 En quelle année êtes-vous né(e) ?

année	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q90 À la maison, quelle est la langue que vous parlez le plus souvent ?

français et anglais	14
français	1
anglais	2
créole	3
vietnamien	4
italien	5
grec	6
allemand	7
chinois	8
yiddish	9
polonais	10
portugais	11
espagnol	12
arabe	13
autre	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q91 *a)* Dans quel pays êtes-vous né(e) ?

Canada	1
Royaume-Uni	2
États-Unis	3
Italie	4
Grèce	5
France	6
autre	96
N.S.P.	98
P.R.	99

À POSER SI VIENT DU CANADA

Q91 *b)* Dans quelle province ?

Québec	1
Ontario	2
Nouveau-Brunswick	3
Nouvelle-Écosse	4
Île-du-Prince-Édouard	5
Terre-Neuve	6
Manitoba	7
Alberta	8
Saskatchewan	9
Colombie-Britannique	10
Yukon	11
Territoires du Nord-Ouest	12
N.S.P.	98
P.R.	99

À POSER SI VIENT D'UN AUTRE PAYS OU D'UNE AUTRE PROVINCE

Q92 Depuis combien d'années habitez-vous le Québec de façon permanente ?

années	—
moins d'un an	1
N.S.P.	98
P.R.	99

Q93 *a)* Dans quel pays votre père est-il né ?

Canada	1	
Royaume-Uni	2 →	
États-Unis	3 →	
Italie	4 →	Q94*a*
Grèce	5 →	
France	6 →	
autre	96 →	
N.S.P.	98 →	Q94*a*
P.R.	99 →	

Q93 *b)* Dans quelle province ?

Québec	1		
Ontario	2		
Nouveau-Brunswick	3		
Nouvelle-Écosse	4		
Île-du-Prince-Édouard	5		
Terre-Neuve	6		
Manitoba	7		
Alberta	8		
Saskatchewan	9		
Colombie-Britannique	10		
Yukon	11		
Territoires du Nord-Ouest	12		
autre	96		
N.S.P.	98		
P.R.	99		

Q94 *a)* Dans quel pays votre mère est-elle née ?

Canada	1		
Royaume-Uni	2	→	
États-Unis	3	→	
Italie	4	→	Q94*a*
Grèce	5	→	
France	6	→	
autre	96	→	
N.S.P.	98	→	Q94*a*
P.R.	99	→	

Q94 *b)* Dans quelle province ?

Québec	1
Ontario	2
Nouveau-Brunswick	3
Nouvelle-Écosse	4
Île-du-Prince-Édouard	5
Terre-Neuve	6
Manitoba	7
Alberta	8
Saskatchewan	9
Colombie-Britannique	10
Yukon	11
Territoires du Nord-Ouest	12
autre	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q95 À quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ancêtre paternel (ou vous-même) à son (votre) arrivée en Amérique du Nord ?

français	1
anglais	2
italien	3
grec	4
allemand	5
chinois	6
juif	7
latino-américain	8
portugais/espagnol	9
autre	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q96 *a)* Quelle est (était) la langue maternelle de votre père ?

français	1
anglais	2
créole	3
vietnamien	4
italien	5
grec	6
allemand	7
chinois	8
yiddish	9
polonais	10
portugais	11
espagnol	12
arabe	13
autre	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q96 *b)* Et la langue maternelle de votre mère ?

français	1
anglais	2
créole	3
vietnamien	4
italien	5
grec	6
allemand	7
chinois	8
yiddish	9
polonais	10
portugais	11
espagnol	12
arabe	13
autre	96
N.S.P.	98
P.R.	99

Q97 Pourriez-vous m'indiquer le nom de la localité dans laquelle vous habitez actuellement ?
[NOTE : Montréal : précisez le quartier]

localité	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q98 Combien d'années de scolarité avez-vous complétées au total ?

années	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q99 Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez atteint ?

primaire incomplet (aucune scolarité)	1
primaire complet	2
secondaire incomplet	3
secondaire complet	4
collégial incomplet	5
collégial complet (bacc. français)	6
baccalauréat ou licence incomplets	7
baccalauréat ou licence complets	8
maîtrise incomplète	9
maîtrise complète	10
doctorat incomplet	11
doctorat complet	12
N.S.P.	98
P.R.	99

Q100 Pourriez-vous me dire si vous avez étudié entièrement en français, entièrement en anglais, en français et en anglais ou dans une autre langue...

Q100*a)* ... au niveau élémentaire (ou vos premières années d'école) ?

en français	1
en anglais	2
en français et en anglais	3
autre langue	4
autre cas	5
N.S.P.	9
P.R.	9

Q100*b*) ... au niveau secondaire ?

en français	1
en anglais	2
en français et en anglais	3
autre langue	4
autre cas	5
N.A.P.	9
N.S.P.	9
P.R.	9

Q100*c*) ... au niveau collégial ?

en français	1
en anglais	2
en français et en anglais	3
autre langue	4
autre cas	5
N.A.P.	9
N.S.P.	9
P.R.	9

Q100*d*) ... au niveau universitaire ?

en français	1
en anglais	2
en français et en anglais	3
autre langue	4
autre cas	5
N.A.P.	9
N.S.P.	9
P.R.	9

Q101 Êtes-vous membre d'un syndicat ?

oui	1
non	2
N.S.P.	8
P.R.	9

Q102 Pendant combien de semaines avez-vous travaillé en 1987 (en incluant les vacances payées) ?

semaines	—
N.S.P.	98
P.R.	99

Q103 Pourriez-vous me dire à combien s'est élevé votre revenu annuel provenant de votre emploi principal pour l'année 1987, avant impôts et déductions. Est-ce...

moins de 20 000 $	1
entre 20 000 $ et 30 000 $	2
entre 30 000 $ et 40 000 $	3
entre 40 000 $ et 50 000 $	4
plus de 50 000 $	5
N.S.P.	9
P.R.	9

Q104 Pourriez-vous me dire à combien s'est élevé *au total* votre *revenu familial* pour l'année 1987, avant impôts et déductions ?

moins de 20 000 $	1
entre 20 000 $ et 30 000 $	2
entre 30 000 $ et 40 000 $	3
entre 40 000 $ et 50 000 $	4
plus de 50 000 $	5
N.S.P.	9
P.R.	9

En terminant, voici quelques questions d'opinion.

Q105 Avez-vous eu connaissance que le gouvernement du Québec a passé une loi sur l'utilisation du français comme langue de travail ?

oui	1
non	2
N.S.P.	8
P.R.	9

Q106 Voici maintenant quelques opinions que l'on entend fréquemment. Diriez-vous que vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec chacune d'elles ? [Ne sait pas et sans réponse.]

a) Je suis satisfait de l'action du gouvernement provincial en matière linguistique.

b) Même aujourd'hui, l'intervention du gouvernement provincial est nécessaire pour que le français soit la langue de travail au Québec.

c) Toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler le français.

d) Le français doit être la langue de travail au Québec.

e) Puisque le Québec fait partie de l'Amérique du Nord, il faudra toujours que les Québécois sachent parler l'anglais.

f) Le gouvernement provincial remplit ses responsabilités face à la langue française.

g) Le gouvernement provincial remplit ses responsabilités face à la langue anglaise.

h) L'anglais devra inévitablement demeurer la langue des affaires et de la finance au Québec.

i) Le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne.

j) L'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier.

k) La bonne volonté des entreprises est suffisante pour assurer l'avenir du français comme langue de travail.

l) La seule façon pour les francophones de conserver leur culture, c'est d'exiger de parler français en toute occasion au Québec.

m) La loi 101 compromet la santé économique des entreprises.

n) La loi 101 permet d'améliorer la qualité du français au Québec.

o) Une loi comme la loi 101 peut augmenter l'utilisation du français au travail.

p) La loi 101 éloigne les investisseurs étrangers.

q) La loi 101 ne nuit pas à l'économie du Québec.

Q107 Notez le sexe du répondant :

Masculin	1
Féminin	2
N.S.P.	9
P.R.	9

Q108 Notez la langue de l'entrevue :

Français	1
Anglais	2
Les deux langues	3
N.S.P.	9
P.R.	9

Le français est-il la langue «normale et habituelle» du travail au Québec, en particulier à Montréal ? Son usage s'est-il accru depuis 1979 ?

Quels ont été les moteurs et les freins en ce qui concerne son développement ? Quelle est l'importance de l'adhésion à la francisation ? Comment a évolué le consensus quant aux objectifs linguistiques depuis 1979 ?

L'étude du Conseil de la langue française tente de répondre à ces questions. On y brosse un bilan détaillé, à la fois synchronique et diachronique, par groupe linguistique, par secteur d'activité économique, par profession, etc.

L'ouvrage fournit des informations de première main à toutes les personnes intéressées par la question linguistique, notamment les agents de francisation, les membres des directions d'entreprise, des comités de francisation ou des syndicats. Il s'adresse aussi aux personnes qui veulent réfléchir à la situation future du français au Québec dans le nouveau contexte d'internationalisation des marchés, de mondialisation de l'information et de l'informatisation.

Paul Béland

Sociologue à l'emploi du Conseil de la langue française, l'auteur a participé au projet «Aspiration scolaire et orientation professionnelle des étudiants»; il a publié une étude sur les attentes des cégépiens et une analyse comparative des écoles privées et publiques. Paul Béland a effectué les travaux de recherche de la Commission d'évaluation pédagogique du collège de Limoilou et il a travaillé durant huit ans au Service de la recherche institutionnelle à la Corporation centrale de l'Université du Québec.

Conseil de la langue française